

RAPPORT

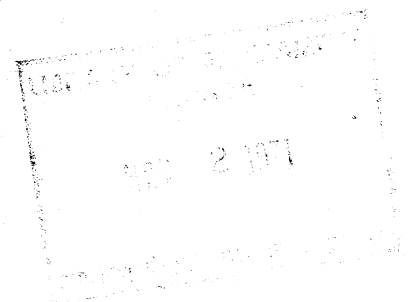
DE LA

COMMISSION DU POISSON SALÉ DE L'ATLANTIQUE

DU DECRET DU CONSEIL C.P. 1964-1672

DU 29 OCTOBRE 1964

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT
RESEARCH BRANCH / SERVICE DE RECHERCHES



A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL EN CONSEIL

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE

Ayant été nommé Commissaire en vertu du décret C.P. 1964-1672 du 29 octobre 1964 pour faire enquête et rapport sur les problèmes de commercialisation dans l'industrie du poisson salé des provinces de l'Atlantique et, en particulier et sans restreindre la généralité de ce qui précède, faire enquête et rapport

1. sur l'opportunité d'établir un Organisme de vente ou un Office en vue de régir les exportations de poisson préparé provenant des provinces de l'Atlantique, en tenant compte
 - a) de la demande pour la morue et d'autres espèces sur le marché ainsi que de la concurrence parmi les diverses formes d'utilisation pour les débarquements de morue et autres espèces,
 - b) de la concurrence qui existe entre la morue salée et d'autres produits du poisson salé sur les marchés mondiaux,
 - c) des voies et moyens d'améliorer l'efficacité de l'industrie du poisson salé et d'augmenter les revenus pour les producteurs primaires dans le contexte de l'expansion économique générale de la région;
2. sur les questions pertinentes qui peuvent au cours de l'enquête être soulevées ou mises de l'avant et qui, de l'avis du Commissaire, devraient faire l'objet de l'enquête et du rapport.

J'AI L'HONNEUR DE PRESENTER A VOTRE EXCELLENCE LE
RAPPORT QUI SUIT.



LE COMMISSAIRE,

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Sommaire des conclusions et recommandations

CHAPITRE I - Le problème et ses possibilités de solution

Pêche côtière

Production de poisson salé et commerce mondial

Production et qualité

Office national de commercialisation du poisson salé

Organisme de traitement du poisson salé

CHAPITRE II - L'évolution historique de la pêche sur les côtes de l'Atlantique

Introduction

Nouvelle-Angleterre

Les Provinces Maritimes

Québec

Terre-Neuve

Sommaire

CHAPITRE III - La pêche dans le monde

Prises mondiales

L'utilisation

Production

Commerce international

La situation actuelle

CHAPITRE IV - Le Canada et la pêche dans le monde

Les débarquements
Emplois du poisson
La production
Le commerce extérieur

CHAPITRE V - Pêche primaire

L'emploi
Débarquements
Valeur débarquée par pêcheur
Traitement par les pêcheurs sur la côte de l'Est
Sommaire

CHAPITRE VI - L'industrie du conditionnement du poisson salé dans les provinces de l'Atlantique et au Québec

Production
Commercialisation

CHAPITRE VII - Poisson congelé ou poisson salé: quelques considérations d'ordre économique

Rendement économique général
Les revenus du pêcheur: congélation au regard de la salaison
Frais de transformation: congélation au regard de la salaison

CHAPITRE VIII - Entraves au progrès économique de la pêche

Facteurs géographiques
Facteurs artificiels

APPENDICES

Liste des tableaux

BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

La Commission a été chargée de faire rapport,

1. sur l'opportunité d'établir un Organisme de vente ou un Office en vue de régir les exportations de poisson préparé provenant des provinces de l'Atlantique, en tenant compte:
 - a) de la demande pour la morue et d'autres espèces sur le marché ainsi que de la concurrence parmi les diverses formes d'utilisation pour les débarquements de morue et autres espèces,
 - b) de la concurrence qui existe entre la morue salée et d'autres produits du poisson salé sur les marchés mondiaux,
 - c) des voies et moyens d'améliorer l'efficacité de l'industrie du poisson salé et d'augmenter les revenus pour les producteurs primaires dans le contexte de l'expansion économique générale de la région;
2. sur les questions pertinentes qui peuvent au cours de l'enquête être soulevées ou mises de l'avant et qui, de l'avis du Commissaire, devraient faire l'objet de l'enquête et du rapport.

On a donc demandé à la Commission de déterminer s'il paraît indiqué d'établir un Office de commercialisation en vue de régir l'exportation de poisson salé en tenant compte des demandes pour la même matière première pour d'autres emplois, par exemple dans le commerce du poisson frais et congelé, et de faire une description de la concurrence existant sur les marchés du monde entre la morue salée et d'autres poissons salés tels que le hareng et le craquelot. On a aussi demandé à la Commission de déterminer comment l'industrie du poisson salé peut devenir plus efficace et comment les revenus du producteur primaire peuvent être augmentés de façon à étendre globalement l'activité de cette industrie, et enfin de faire rapport sur toutes questions pertinentes, par exemple les répercussions de mesures de caractère social comme l'assurance-chômage.

La situation actuelle de l'industrie du poisson salé est le reflet de problèmes de caractère économique et social. Il y a urgence à améliorer l'exploitation des ressources disponibles, ce qui en retour demande une adaptation sociale étendue. L'amélioration du rendement pourrait s'obtenir assez facilement par le recours aux plus récents progrès de la technologie et des méthodes de traitement des produits alimentaires, grâce auxquels, sans égard aux conséquences sociales, l'industrie du poisson salé pourrait finir par couvrir ses frais. L'automatisation permettrait en effet de réduire radicalement les frais de main-d'oeuvre. On aboutirait à l'éviction brutale des méthodes et des installations anciennes et désuètes et à la réduction du nombre de pêcheurs et de négociants qui vivent de cette activité. Cependant, la Commission se rend compte que l'adaptation sociale aura de la peine à suivre la rationalisation sur le front économique et qu'il en résultera des tensions considérables.

La Commission a considéré que, tout en devant se soucier d'efficacité technique et économique elle devait aussi prêter attention à ce que permettrait le milieu social; que ce problème concerne autant l'homme que le poisson et que des transformations soudaines, même si elles sont hautement désirables, seront difficiles à réaliser politiquement. On peut prétendre que l'industrie du poisson salé ne devrait plus recevoir d'autre soutien pour survivre et qu'on contribuerait mieux au bien-être national en utilisant cette matière première et ces forces à d'autres fins. Cependant une telle façon d'envisager le problème ne tiendrait aucun compte du fait que l'industrie du poisson salé est profondément ancrée dans la vie de la région; que les populations visées sont très conservatrices et qu'on peut arrêter le gaspillage économique actuel en donnant à une plus grande quantité du produit une présentation qui améliorerait ses chances à l'exportation.

La plupart des pêcheurs des provinces de l'Atlantique, contrairement à ceux de Terre-Neuve, approvisionnent maintenant le marché du poisson frais et congelé. Ils produisent des quantités relativement modestes de poisson salé sans arêtes et de poisson salé à écailles; merluches, brosmes, aiglefins et merlans. Ces produits n'offrent aucune difficulté particulière de production et de commercialisation. Le Québec et son quasi-monopole de production coopérative de poisson préparé de Gaspésie présente un cas spécial. Ici également il ne semble pas qu'il y ait des difficultés de production et de commercialisation. Sur la côte nord du Golfe du Saint-Laurent les pêcheurs salent leurs propres prises et leurs difficultés sont semblables à celles du pêcheur de Terre-Neuve. Cela ne touche qu'environ le millième de la main-d'oeuvre du Québec. Il

apparaît donc que le problème de la production du poisson salé est presque entièrement circonscrit à Terre-Neuve, au Labrador et à la côte nord du Golfe.

Alors qu'autour d'elle le monde a subi une transformation spectaculaire, l'industrie du poisson salé, assaillie à l'état chronique de difficultés économiques et sociales, a fort peu changé au cours des cent dernières années. Il fut un temps où la salaison était la seule méthode de conservation des produits alimentaires protéiques. Progressivement d'autres méthodes et produits ont vu le jour; ils ont été et sont toujours activement recherchés. Ces produits sont entrés en concurrence avec le poisson salé et ils le resteront et l'industrie produisant ce dernier produit n'a fait aucun effort pour remédier à la situation. Il n'y a aucun doute qu'à plus ou moins brève échéance tout effort d'amélioration du rendement sera pénible, quelle que soit la solution qui sera adoptée en fin de compte.

Les gouvernements doivent aussi être prêts à reviser certaines des formes d'assistance par lesquelles ils escomptaient améliorer la situation. Ils doivent établir une distinction entre les différents modes d'assistance. Un certain type d'assistance peut avoir pour conséquences de rendre le statu quo supportable et de l'entretenir. D'autres formes d'assistance peuvent au contraire inciter aux changements en vue d'un programme à long terme bien pensé pour l'introduction d'un régime plus favorable.

Un autre fait inéluctable réside dans le rendement insuffisant par unité d'efforts pour permettre aux personnes qui dépendent de la pêche côtière de subvenir à leurs besoins. C'est encore plus évident pour les

producteurs de poisson salé. Cela ne doit pas être considéré comme un problème marginal, surtout pas à Terre-Neuve, à cause de ses répercussions sur l'ensemble de l'économie.

Nous avons étudié avec le plus grand soin les nombreux rapports et études sur l'industrie du poisson salé qui nous ont été soumis. La Commission a particulièrement remarqué le rapport de 1963 sur la commercialisation du poisson salé de Terre-Neuve, lequel propose l'établissement d'un office national de commercialisation du poisson salé. Nous avons procédé à l'examen approfondi de l'influence qu'un tel organisme pourrait avoir sur les maux qui assaillent cette industrie et aussi sur la possibilité d'une réforme des institutions.

Après que des avis eurent été publiés, quelques semaines en avance, dans les quotidiens paraissant dans les provinces de l'Atlantique, des séances publiques ont été tenues à Saint-Jean (Terre-Neuve) du 1^{er} au 5 février; à Halifax (Nouvelle-Écosse) du 8 au 10 février; à Fredericton (Nouveau-Brunswick) du 11 au 12 février et à Québec (Québec) le 14 février. Chaque gouvernement provincial ainsi que les principales associations représentant les pêcheurs et l'industrie ont présenté des mémoires, verbalement et par écrit fondés sur le mandat de la Commission.

Les tâches fixées à la Commission par son mandat étant fort complexes, il nous a paru nécessaire d'esquisser d'abord l'historique de la crise actuelle, si l'on peut parler de crise vu son état endémique, dans l'espoir que par une intelligence plus complète de son évolution, il sera plus aisé de faire des recommandations d'ordre pratique. Par conséquent, le rapport donne un bref aperçu de l'état de cette industrie au Canada et des forces qui l'ont conduite à son état actuel; de la tendance de la

demande dans le monde pour le poisson salé et de sa relation avec la demande pour d'autres sortes de poissons; de la situation de la production de poisson et des exportations canadiennes, du nombre de personnes employées dans l'industrie de la pêche et des revenus qu'elles tirent de leur travail; de la structure présente de l'industrie de préparation du poisson; des avantages comparés de la salaison et de la congélation et des commentaires sur les facteurs qui empêchent l'industrie du poisson salé de se développer.

Les poids mentionnés au présent rapport sont ceux que citent les documents originaux. Pour faciliter les vérifications et pour se conformer aux habitudes de pensée établie, on n'a pas converti les mesures de poids canadiennes en poids du système métrique. Il en résulte que le rapport manque d'uniformité à cet égard. On trouvera, en appendice, une table des poids et mesures.

Le Commissaire désire exprimer ici ses remerciements à ses assistants à la recherche, MM. W. L. Posthumus et C. R. Molson, mis à sa disposition par les ministères de Commerce et des Pêcheries respectivement, pour l'intérêt soutenu dont ils ont fait preuve en face du problème et des tâches qui leur ont été assignées. La Commission a également été aidée avec compétence par son secrétaire, M. Roger Bédard, dont la présence a grandement aidé à l'exécution harmonieuse du travail. Nous tenons aussi à exprimer nos remerciements à M^{lle} Ann Montgomery dont la bonne volonté et la patience ont été exemplaires.

Notre tâche a été facilitée par M. Harvey, sous-ministre adjoint au ministère du Commerce, qui a mis ses services à la disposition de la Commission. Nous remercions aussi M. A. W. H. Needler, sous-ministre au

ministère des Pêcheries, qui a tenu ses services à la disposition du Commissaire. Nous devons des remerciements spéciaux à M. H. R. Bradley, surveillant de district des pêcheries de Terre-Neuve; à M. Loran Baker, surveillant de district des pêcheries des Provinces Maritimes ainsi qu'à M. Léo Morin de Québec et à leur personnel qui ont fait de leur mieux pour faciliter le travail sur place et lors des séances publiques.

Nous avons eu des délibérations précieuses avec M. Ian McArthur, président de l'Office des prix des produits de la pêche, M. W. C. Mackenzie, directeur du Service de l'économique au ministère des pêcheries et avec M. Ray Kinsella, chef adjoint (Pêches) à la Direction de l'agriculture et des pêches au ministère du Commerce. M. Léo Lafrance du Bureau du Conseil privé a guidé la Commission à travers le dédale de la procédure. La Commission présente ses vifs remerciements à ces messieurs.

SOMMAIRE DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSIONS

Les conclusions et recommandations de la Commission sont l'aboutissement de l'étude approfondie des opinions exprimées devant elle, spécialement au cours des séances publiques, de l'examen détaillé des nombreux rapports traitant des divers aspects du problème ainsi que des recherches que la Commission a entreprises de son propre chef. En voici un sommaire:

- Le problème fondamental pour les pêcheries côtières de l'Atlantique est le faible rendement par unité de travail, surtout pour la pêche littorale.
- A long terme, le commerce international du poisson salé tend à se restreindre.
- A long terme, le commerce international du poisson frais et congelé tend à croître.

(x)

- L'utilisation du produit des pêches de la côte de l'Atlantique montre une tendance à la hausse pour la part de poisson destiné à être congelé et à la baisse pour celle destinée à être salée.
- La production de poisson salé est une activité essentiellement propre à Terre-Neuve.
- La production du poisson salé est tributaire de la pêche côtière.
- Il y a assez peu de bancs de morues accessibles à la pêche côtière.
- La production du poisson salé par les pêcheurs laisse à désirer.
- Dans l'état présent de la production canadienne de poisson salé, l'amélioration de la qualité pourrait relever le rendement.
- Ce gaspillage économique corrigible n'est pas fondamentalement un problème de commercialisation; c'est un problème de production.
- La correction nécessaire ne sera pas réalisée par l'établissement d'un Office national de commercialisation du poisson salé.
- Il n'existe pas d'entente suffisante entre les provinces ni entre les pêcheurs pour permettre l'établissement d'un Office national de commercialisation du poisson salé.
- Certains des bienfaits d'un Office national de commercialisation du poisson salé sont réalisables par d'autres moyens.
- En empêchant le gaspillage économique, c'est-à-dire en améliorant la qualité et le choix, la valeur unitaire des exportations canadiennes de poisson salé peut s'accroître.
- Si on obtient ce résultat, de nombreux problèmes de commercialisation tendront à disparaître d'eux-mêmes.
- Il faut se garder de chercher à réaliser cette amélioration en freinant l'expansion de l'industrie du poisson congelé qu'il faut continuer d'encourager.

- Il y a trop de petits établissements de faible rendement pour la préparation et le conditionnement du poisson salé.
- L'exportation et la commercialisation du poisson salé par l'industrie déjà existante est généralement souhaitable en ce moment, malgré certaines faiblesses.
- La concurrence entre la morue salée et d'autres espèces de poissons salés, comme le hareng et le maquereau, est négligeable et le demeurera probablement.

RECOMMANDATIONS

Il n'est pas opportun d'établir dès maintenant un Office national de commercialisation du poisson salé parce qu'il faut d'abord résoudre les problèmes de production et parce que les provinces de l'Atlantique ne s'entendent pas suffisamment sur la question.

Les pêcheurs devraient renoncer à s'occuper eux-mêmes de la fabrication et de la préparation du poisson salé.

Il faudrait établir un organisme de fabrication surtout chargé de la salaison du poisson, ce qui serait le moyen le plus pratique d'améliorer la qualité. Cet organisme devrait aussi pouvoir produire des poissons complètement préparés.

Les produits de cet organisme seraient offerts en vente aux exportateurs canadiens aux enchères ou par voie de soumissions, l'organisme ayant aussi le droit, en cas de besoin, d'exporter directement le poisson salé.

Il faudrait encourager et soutenir les efforts des gouvernements pour réduire le nombre des pêcheurs côtiers, y compris les mesures qui les aident à émigrer vers des régions économiquement viables, et continuer d'appuyer

les centres de formation déjà établis à l'intention des jeunes pêcheurs.

Les divers gouvernements devraient choisir avec plus de soin les genres d'assistance aux producteurs primaires, en faisant la distinction entre ceux qui tendent à perpétuer le statu quo et ceux qui permettront l'instauration d'un régime plus viable.

Il faudrait corriger le régime de l'assurance-chômage pour en atténuer les entraves qu'il impose au rendement de l'industrie de la pêche.

Il ne faut rien faire en poursuivant ces objectifs, qui puisse nuire à l'expansion de l'industrie du poisson congelé.

CHAPITRE I

LE PROBLÈME ET SES POSSIBILITÉS DE SOLUTION

1. Ce chapitre est une synthèse des chapitres ultérieurs de ce rapport, des procès-verbaux des audiences publiques et des nombreux documents publiés jusqu'ici. Il tire des conclusions et propose des mesures en vue de résoudre certains aspects du problème; il indique en effet comment nous pouvons nous affranchir d'habitudes et de tendances qui convenaient à une certaine époque, mais plus de nos jours.

Pêche côtière

2. En étudiant l'utilisation des prises de la côte atlantique, on constate comme sur le plan mondial que la proportion du poisson salé ou fumé tend à diminuer et que celle du poisson congelé tend à augmenter. L'attrait économique du commerce fondé sur le poisson côtier ou hauturier, frais et congelé, s'est affirmé au point que la plupart du poisson salé produit sur la côte atlantique n'est plus traité maintenant que par les pêcheurs côtiers de Terre-Neuve. Même au sein de cette industrie côtière, une proportion toujours plus élevée de la prise s'achemine vers les usines de congélation et de dépeçage en filets. A l'heure actuelle, la production de poisson salé à Terre-Neuve est l'affaire de quelque 15,000 pêcheurs côtiers et d'un nombre presque aussi élevé de petites entreprises.

3. Mais le problème qui revêt en général la plus grande importance en pêche côtière sur toute la côte atlantique, et notamment à Terre-Neuve, est le faible rendement de chaque pêcheur. La pêche hauturière, où le rendement individuel est plus élevé, ne présente pas ce problème.

4. Depuis dix ans, cette situation ne s'est pas améliorée; elle s'est même aggravée sur les fonds côtiers de Terre-Neuve. Les prises de morue sur les côtes de Terre-Neuve ont diminué lentement malgré l'accroissement

considérable du nombre de pêcheurs côtiers et le perfectionnement de leurs moyens. En conséquence, les prises individuelles ont baissé. Le pêcheur côtier qui sale sa prise a moins de temps pour la pêche, ce qui réduit la moyenne de ses prises. La productivité de la pêche côtière, déjà faible, le devient encore plus lorsque le pêcheur traite sa propre prise.

5. Des études⁽¹⁾ révèlent que les fonds côtiers sont limités et qu'ils souffrent de l'intensité croissante de la pêche sur les fonds hauturiers. Il en a déjà résulté une diminution de la taille du poisson, sinon un décroissement numérique. A moins de réduire la pêche hauturière, on ne saurait prévoir un accroissement soutenu des prises globales de la pêche côtière.

6. La crise de la pêche côtière provient de l'exiguïté des fonds et du nombre excessif de personnes qui en dépendent. Autrement dit, on ne saura résoudre le problème des faibles prises individuelles à moins de réduire sensiblement le nombre de pêcheurs. Si le pêcheur côtier qui vend du poisson peut accroître tant soit peu sa prise annuelle en vendant son poisson à l'état frais grâce à l'augmentation du temps consacré à la pêche, on se butera toujours au problème de la faible productivité. La seule possibilité d'accroître sensiblement la prise moyenne de chaque pêcheur réside dans la pêche hauturière. Le Canada a maintenant l'occasion d'obtenir une part beaucoup plus généreuse des prises hauturières, auxquelles il pourrait consacrer une part mais certainement pas la totalité de la main-d'oeuvre excédentaire de la pêche côtière.

7. Le revenu que tire du poisson le pêcheur côtier est peu élevé en raison de sa faible productivité. Le revenu moyen de la pêche est plus bas

(1) C. R. Molson, An Assessment of the Resource Inventory in Newfoundland Waters, Saint-Jean (T.-N.), décembre 1963, pages 86-89.

à Terre-Neuve que dans les autres provinces de l'Atlantique non seulement parce que le pêcheur côtier de cette province prend moins de poissons, mais parce qu'il est moins rémunéré pour ses prises. Depuis quelques années, la moyenne du revenu que tire du poisson le pêcheur côtier de Terre-Neuve est demeurée constante puisque la hausse des cours du poisson n'a réussi qu'à compenser le déclin des débarquements moyens. Le revenu de la pêche ne représente qu'une petite partie du revenu brut global du pêcheur côtier tiré de toutes les sources. Des échantillonnages⁽²⁾ ont révélé que la famille du pêcheur à Terre-Neuve ne tire de la pêche que \$987* en comparaison d'un revenu total de \$2,309, y compris les virements et les paiements en espèces pour les produits qu'elle fabrique elle-même.

8. Les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral déplorent tous les faible revenu qu'apporte la pêche au pêcheur côtier. Aux deux échelons, on lui a prêté main forte en accroissant sa possibilité d'instruction et de formation, en lui fournissant des subventions pour l'amélioration de ses bateaux et de ses agrès et en lui accordant du crédit. De plus, on subventionne la pêche côtière moyennant un escompte sur le sel, le service de la boîte, l'assurance-chômage, les prestations de secours, les chafauds collectifs et l'aménagement des ports. Malgré tout, le problème de la faible productivité continue d'accabler la pêche côtière.

* La Commission reconnaît que ce chiffre est un peu plus élevé que la moyenne pour tous les pêcheurs côtiers. Une étude de la Commission a démontré que le pêcheur côtier ne réalise en moyenne que \$762 avec la pêche.

(2) T. F. Wise, Budgets, Credits and Skills Survey of Rural Fishermen, ARDA Projet n° 1022 (rev.) Saint-Jean (T.-N.), 1963.

Production de poisson salé et commerce mondial

9. La production canadienne de poisson salé ou fumé est tombée de 103,000* tonnes métriques (poids du produit) en 1938 à 65,000 tonnes métriques en 1963. La production de morue salée et d'espèces semblables s'élevait à 75,000 tonnes métriques en 1938 et a fluctué entre 40,000 et 50,000 tonnes métriques depuis quatre ou cinq ans. La relative constance des arrivages de morue, d'aiglefin, de merluche, etc., au Canada fait immédiatement ressortir qu'une proportion croissante des prises a été congelée.

10. La production canadienne des autres poissons traités, tel le hareng en saumure, tend également à décliner. Elle n'atteignait que 17,000 tonnes métriques en 1963 en comparaison de 28,000 en 1938. Le Canada produit et exporte une part beaucoup plus faible du total mondial de ces produits traités que dans le cas de la morue salée et des espèces semblables. Pour ce qui est de la concurrence entre ces deux groupes de poisson, les renseignements parvenus à la Commission des principaux marchés étrangers indiquent qu'en temps normal, le poisson en saumure ne fait guère concurrence au poisson séché et salé.

11. Une analyse des témoignages que renferme ce rapport au sujet du commerce mondial en produits de la pêche révèle deux faits. D'abord, les exportations mondiales de poisson salé sont à la baisse et, deuxièmement, les exportations mondiales de poisson frais et congelé, fondées sur la même matière première, sont à la hausse.

12. Le rôle du Canada dans la production et la commercialisation du poisson a diminué sensiblement depuis 25 ans. La production et le commerce mondiaux se sont accrus rapidement tandis que la production et les exporta-

* Tous les poids dans cette section s'appliquent aux produits mêmes.

tions du Canada sont demeurées relativement stables. Le déclin du Canada s'est manifesté surtout dans les arrivages de morue, de merluche, d'aiglefin, etc., et dans la production et l'exportation de poisson salé, séché ou fumé.

13. Bien que la production mondiale de morue salée et d'espèces semblables augmente légèrement (voir tableau 11 en appendice), les exportations mondiales de ces produits sont tout au plus demeurées stables si elles n'ont pas diminué. Cela veut dire que les pays consommateurs sont devenus plus indépendants, souvent par suite de l'action de leurs gouvernements*. Tout indique que cette tendance va se poursuivre (Portugal, Grèce, Espagne). Cette évolution ainsi que la tendance à consommer d'autres aliments riches en protéine (poisson congelé et volaille), indiquent que le total des exportations mondiales de poisson salé diminuera davantage en valeur relative comme en valeur absolue. On entrevoit la possibilité d'établir de nouveaux marchés, par exemple, en Afrique, mais on estime que la nouvelle demande ne sera pas assez forte pour influencer sensiblement sur le total des exportations de poisson salé, surtout si l'on tient compte de la tendance croissante des pays d'Afrique vers la consommation du poisson congelé.

14. A l'heure actuelle, on peut dire que sur le marché du poisson salé l'initiative appartient à l'offre. Cette situation tient au fait que les arrivages mondiaux de poisson destinés à la consommation humaine n'ont pas suivi le rythme de la poussée démographique et au fait qu'une proportion toujours plus élevée des prises mondiales a été détournée vers le négoce du poisson frais et congelé aux dépens de la salaison. En conséquence,

* Les importations absorbées par la Grèce, l'Italie, l'Espagne et le Portugal sont tombées de 179,000 tonnes métriques en 1938 à 85,000 en 1963. L'ensemble de leur production s'est accru de quelque 9 millions et leur consommation de poisson salé a augmenté de 27,000 tonnes métriques au cours de la même période.

les cours du poisson congelé et ceux du poisson salé ont accusé une forte hausse depuis trois ou quatre ans. Toutefois, c'est au point de vue de la qualité et de l'espèce plutôt que de la quantité que le marché est dominé par les vendeurs. Citons à preuve le fait que les pays concurrents, par exemple la Norvège, ont importé du poisson salé en vrac du Canada et l'ont traité davantage pour le vendre dans d'autres pays consommateurs autrefois approvisionnés par le Canada.

15. Si les exportations mondiales de poisson salé trahissent à la longue une tendance à la baisse, celle-ci ne se poursuivrait pas jusqu'au point de disparition même si les pays consommateurs deviennent sensiblement plus indépendants et emploient beaucoup plus les autres aliments. Il existe et il existera toujours sur les marchés aux goûts raffinés une demande à l'égard de certains genres de morue salée de qualité supérieure comme par exemple les marques "Gaspé", "italienne" et "espagnole" qui se vendent à l'heure actuelle à des prix fort élevés.

16. Le Canada n'a pas tiré plein parti de ces marchés à faible volume et à qualité supérieure à cause de sa production décroissante. Les pêcheurs qui produisaient autrefois du poisson légèrement salé se sont mis à produire du poisson fortement salé en vrac. Les usines n'ont guère produit de poisson légèrement salé. Le Canada, qui était autrefois la source presque unique de poisson légèrement salé, a perdu son rang sur tout par suite de la baisse de sa production.

17. En même temps, il y a des pays dans la mer des Antilles et en Amérique du Sud où la demande de poisson de moindre qualité existe toujours malgré la hausse progressive du niveau de vie. Cette demande se maintiendra quelque temps, mais on peut s'attendre à une diminution à moins

qu'on ne prenne des mesures pour adapter le produit aux nouvelles techniques marchandes. La méthode des supermarchés s'impose de plus en plus, même dans les pays moins évolués, et la clientèle exige un produit bien emballé et bien présenté. On prévoit aussi l'apparition de nouveaux marchés pour les produits de qualité supérieure. La demande aux États-Unis et sur certains marchés européens à l'égard du poisson salé de qualité supérieure pourrait s'accroître si le produit était disponible et bien annoncé. Depuis sa naissance, cette industrie a adressé aux consommateurs fort peu de réclame, surtout à cause des incertitudes relatives à la qualité du produit et de l'habitude acquise par les exportateurs de n'approvisionner que des marchés où l'on demandait du poisson à bas prix.

18. Voilà donc la situation générale dans laquelle le Canada doit faire face aux problèmes du poisson salé. Les exportations mondiales de poisson salé sont à la baisse, la production et les exportations du Canada diminuent encore plus vite et continueraient de diminuer par suite de l'expansion de l'industrie du poisson frais et congelé. Le poisson salé sera toujours recherché, mais sera de plus en plus restreint aux petits marchés qui exigent des produits de qualité supérieure. Il ne reste donc plus au Canada qu'à accroître le prix unitaire de la production résiduelle sur les marchés d'exportation en améliorant la qualité du poisson.

Production et qualité

19. La Commission reconnaît que depuis quelques années, la qualité du poisson salé produit au Canada n'a pas été bonne et que le genre de poisson salé a également déchu. On a produit plus de poisson fortement salé que de poisson légèrement salé et une proportion croissante des fortes salaisons a été exportée en vrac. La Commission estime qu'il serait possible

de mettre fin à cette perte pour l'économie canadienne en améliorant la qualité du poisson.

20. Les prix en vrac franco à quai pour diverses catégories de poisson salé ont varié beaucoup; en 1964, la gamme s'étendait de quelque \$36 le quintal pour le "grand choix" à \$10 pour le "BIM". On ne possède pas de chiffres indiquant la production réelle de chaque catégorie de poisson salé, mais si on les avait et s'il faut en juger par la quantité de poisson salé de qualité supérieure exportée par le Canada, il ressortirait tout de suite que le montant des exportations canadiennes aurait été plus élevé si nous avions su en améliorer la qualité. La taille décroissante du poisson a également nui à la valeur des exportations canadiennes. La Commission ne doute pas que si la qualité et le genre du poisson salé au Canada s'améliorent à l'avenir, la moyenne des prix d'exportation sera plus élevée.

21. Mais on se demande pourquoi le négoce n'a pas saisi cette occasion en achetant du poisson cru et en produisant du meilleur poisson salé. Il semble que l'exportateur préférerait manutentionner le poisson salé produit par le pêcheur parce qu'il réalisait plus de profit qu'en le traitant lui-même. En 1960, 10 p. 100 du poisson salé produit à Terre-Neuve provenait des usines côtières. En 1963, le chiffre n'atteignait même plus 2 p. 100.

22. Une autre raison, c'est que l'assurance-chômage encourage chez le pêcheur la production du poisson salé (chapitre 5), surtout chez les producteurs marginaux qui cherchent à toucher les prestations le plus tôt possible, ce qui a nui un peu à l'industrie de congélation. Bien que cette assurance soit un bienfait social, elle contribue aussi à réduire la qualité du poisson salé. Les pêcheurs marginaux sont d'ordinaire moins soucieux de la qualité puisqu'ils sont souvent des gens qui ont repris la pêche après

une mise à pied ailleurs. Ce régime a été aussi un facteur important dans le retour de ces hommes à la pêche. De plus, il a réduit le nombre de gros poisson qu'on aurait autrement pris en contribuant au relâchement des efforts à l'automne. Il faut se demander pourquoi tous les autres ouvriers au Canada auraient à subventionner l'utilisation d'une de nos ressources alors qu'on peut transférer aux consommateurs étrangers le coût d'une source de revenu supplémentaire en ayant recours à une autre méthode d'exploitation.

23. Puisque le pêcheur côtier fait sa propre salaison, l'exportateur ne peut guère contrôler la qualité du poisson qu'il met en marché. La sélection à laquelle procède l'exportateur se résume à une opération de tri et ne contribue pas du tout à améliorer la qualité du poisson, celle-ci étant fixée avant que le poisson n'atteigne cette étape. La mauvaise qualité est donc un problème de production et non pas un problème de mise en marché.

24. Mais comment renverser cette tendance à la baisse de la qualité? Pour bien étudier cette question, il faut se demander qu'est-ce qui constitue la qualité dans le poisson salé.

25. Les poissons sains qui circulent dans la mer sont frais et intacts. Ils peuvent être de tailles diverses, à divers stades du cycle reproductif et peuvent différer quant à leur alimentation, facteurs qui les rendent plus ou moins aptes au traitement. Mais dans l'ensemble, les pêcheurs le savent et adaptent leurs opérations à ces facteurs variables. Il convient que le poisson soit vif lorsqu'on le tire des eaux, mais cela dépendra de la méthode de prise. Par exemple, le poisson pris dans des filets maillants est souvent mort, ce qui favorise l'invasion des bactéries et la corruption.

Mais le gros du dégât survient par la suite. On manie rudement le poisson, on marche dessus, on le meurtrit, on le décharge à la fourche et on le jette sans cérémonie sur le quai. Tout cela accélère la corruption bactériologique et les dégâts. Même si l'on supprimait ces aléas, il y a toute une série de facteurs variables tels le dépeçage et le lavage, la quantité et le genre de sel, le temps favorable au séchage et la température de l'entrepôt, qui influenceront sur la qualité au cours du traitement. Young⁽³⁾ a décrit tous ces aléas et a conclu: "Étant donné le nombre de facteurs variables auxquels le producteur de poisson salé doit faire face... on ne peut raisonnablement s'attendre à une qualité uniforme, même si chaque traiteur usait de toute sa compétence et de toute son ingéniosité." Found⁽⁴⁾ décrit les choses telles qu'elles sont et dit: "Le traitement des poissons par le pêcheur... a entraîné une situation où le contrôle de la qualité et la normalisation du traitement sont presque impossibles."

26. Il faut souligner que l'imposition de la sélection et de l'inspection ne peut supprimer la détérioration qui s'est déjà produite. La sélection n'est plus guère qu'un tri quand le gros d'un produit est déjà gâté en ce sens que tout le poisson aurait été d'une meilleure qualité si on lui avait consacré plus de soins, plus d'efforts et plus de compétence. Mais si le pêcheur s'occupe davantage du traitement, il a moins de temps pour aller à la pêche. Ce n'est plus de nos jours que le pêcheur peut compter sur sa femme et ses enfants pour traiter le poisson. C'est ce qui le pousse à produire moins de salaisons légères et plus de salaisons fortes. Malheureusement, cette tentative d'accroître le volume a entraîné une dété-

(3) O. C. Young, Controlled Temperature Processing and Holding Facilities for Perishable Products in Newfoundland, Saint-Jean (T.-N.), janvier 1964.

(4) H. R. Found, Production and Processing of Cod in Rural Communities in Newfoundland, Saint-Jean (T.-N.), octobre 1963.

rioration des deux genres de salaison, ce qui a fait diminuer les recettes des exportations canadiennes.

27. On a dit au cours des audiences publiques que si le pêcheur avait la possibilité de toucher plus d'argent pour le poisson de qualité supérieure, il en produirait plus. Mais dans les conditions que décrivent Found et Young (par. 25), cette éventualité est peu probable. Comme on l'a indiqué, l'inspection et la sélection influeraient peu sur la qualité. Il faut se rappeler que l'inspection ou la sélection n'obligent pas le pêcheur à produire du poisson de qualité supérieure; elles ne font que reléguer le poisson à certaines catégories. Compte tenu de la grande dispersion des pêcheurs dans toute la région en cause, il serait très coûteux d'établir un système d'inspection, de sélection et de contrôle. Avec les méthodes actuelles de production, il est douteux que le relèvement de valeur de la denrée justifie une telle dépense.

28. Si l'on veut effectuer une amélioration sensible, il faut commencer par réformer les méthodes et les procédés dès le moment de la prise et poursuivre cette réforme jusqu'au moment d'exporter la denrée traitée. La Commission note que le problème de la qualité se manifeste surtout à Terre-Neuve, au Labrador et sur la côte nord du Golfe, où l'on a préparé en 1963 quelque 70 p. 100 du poisson salé produit au Canada. Les 30 p. 100 restant provenaient des provinces Maritimes et de la Gaspésie. Dans la région de Terre-Neuve et du Labrador, 93 p. 100 du poisson a été salé sur les chafauds primitifs des pêcheurs où il est impossible de réaliser une qualité uniforme. Dans les provinces Maritimes et en Gaspésie, 89 p. 100 du poisson est salé dans des usines où il est plus facile de réaliser l'uniformité puisqu'elles sont surtout consacrées au poisson sans arête et à la morue de Gaspé.

29. Il y a quelque 320 usines de salaison sur la côte atlantique. Les 105 qui se trouvent à Terre-Neuve, au Labrador et sur la côte nord du Golfe n'ont ni les moyens ni l'équipement voulus pour traiter plus qu'une partie infime du poisson qu'apportent maintenant les pêcheurs de cette zone. Par contre, les 215 usines des Maritimes et de la Gaspésie traitent déjà presque tout le poisson salé produit dans ces régions.

30. La Commission estime qu'à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, les sécheuses mécaniques existantes sont loin de donner leur plein rendement. Au Québec, on constate aussi un excédent de potentiel, mais dans les autres régions, la situation est assez bien équilibrée.

31. Au cours des audiences publiques on a fait allusion aux conséquences néfastes de la concurrence déloyale entre exportateurs canadiens. Celle-ci se déroule sur deux fronts: les exportateurs se disputent d'abord les prises des pêcheurs et se livrent ensuite bataille sur les marchés d'exportation.

32. D'un côté, la domination du marché par les acheteurs réduira les prix consentis aux pêcheurs et comme l'offre manque de souplesse, les stocks de certains pêcheurs risquent de n'être pas vendus. Par contre, la domination du marché par les vendeurs aura un effet opposé. Les prix payés aux pêcheurs commenceront à augmenter et c'est ce qui s'est produit en effet depuis quelques années. La concurrence toujours plus vive parmi les exportateurs pour conserver leurs parts d'un volume déclinant avait déjà porté les prix à des niveaux trop élevés, mais la poussée ascensionnelle s'est accrue surtout lorsque la Norvège est entrée en lice. Puisque les cours étaient déjà trop élevés pour le marché des Antilles, il ne restait aux exportateurs qu'à tenter leur chance en payant le même prix élevé

pour toutes les qualités dans l'espoir d'obtenir en fin de compte un assez bon choix. Ce système d'achat "tel quel" résultait de la concurrence accrue entre exportateurs auprès du pêcheur.

33. La concurrence parmi les exportateurs en vue d'obtenir le poisson disponible est saine et devrait se poursuivre puisqu'elle a rendu service au pêcheur en lui permettant de toucher des prix plus élevés. Aussi, dans la mesure où l'on n'impose pas de restrictions, elle tend à rendre toute l'industrie plus efficace en éliminant les éléments les plus faibles. D'autre part, il faut trouver le moyen de prévenir la détérioration puisque la prime offerte pour le poisson de qualité n'est qu'un stimulant et qu'elle ne peut surmonter à elle seule les problèmes inhérents à la multitude de producteurs individuels.

34. La concurrence entre les exportateurs canadiens sur les marchés étrangers n'est pas aussi redoutable qu'on l'a indiqué au cours des audiences publiques. Terre-Neuve ne compte que deux organismes consacrés aux exportations sur une grande échelle. Il y en a beaucoup plus en Nouvelle-Écosse, où chaque compagnie fait sa propre mise en marché, mais ce nombre tend à décliner. En outre, les grandes firmes ont manifesté une tendance à acheter des petites compagnies de poisson qui pourraient leur faire concurrence. Ce fait, ainsi que l'importance accrue du marché américain pour le poisson sans arêtes ont bel et bien éliminé à travers les Maritimes beaucoup de producteurs-exportateurs qui se disputaient le marché des Antilles pour le poisson salé. Le Québec ne participe pas à cette concurrence puisqu'une bonne part de ses salaisons fortes sont exportées de Terre-Neuve et que la morue de Gaspé est une spécialité.

35. La concurrence déloyale, qu'on se livre parfois par pure malice, trahit le plus souvent des faiblesses internes qui donnent lieu à des ventes "de détresse". Les firmes qui n'ont pas les moyens de financer des stocks

de poisson doivent emprunter pour subvenir à leurs frais d'exploitation. La pression devient trop forte et elles sont contraintes d'écouler leur poisson à des prix de sacrifice au détriment des autres exportateurs.

36. Sur les marchés d'exportation, la concurrence parmi les exportateurs a posé de graves problèmes aux époques où les acheteurs avaient le dessus. Mais à présent, ce sont les vendeurs qui dominent et la concurrence déloyale ne devrait pas poser de problème. Elle ne survient qu'en cas de surproduction de poisson de qualité inférieure. En résolvant le problème de la qualité, on supprimera en grande partie la concurrence déloyale.

37. Un autre moyen de supprimer la concurrence déloyale serait de centraliser les ventes. Mais cette mesure protégerait aussi les producteurs marginaux et empêcherait le sain exercice des forces qui permettent aux firmes efficaces de survivre et aux entreprises incompetentes de sombrer. Il serait bon de supprimer la concurrence déloyale, mais la Commission estime qu'il ne faut pas pour autant protéger les mauvais artisans.

38. Les paragraphes ci-haut résument les principaux problèmes de l'industrie canadienne du poisson salé en fonction des conditions actuelles de l'industrie. A part le problème de la faible productivité par unité d'effort, le plus fondamental peut-être, il n'en demeure pas moins que les salaisons de morue maintenant effectuées par les pêcheurs ne réalisent pas leur potentiel du fait que le produit n'est pas uniforme et la qualité inférieure. On estime qu'il est impossible d'accroître les recettes de nos exportations de poisson salé sans corriger cette situation.

Office national de commercialisation du poisson salé

39. En vue de réformer l'industrie du poisson salé, on a fait un relevé dont les résultats sont consignés dans le rapport intitulé "Commerciali-

sation du poisson salé de Terre-Neuve, 1963"⁽⁵⁾. Après avoir étudié la situation de l'industrie canadienne du poisson salé (dont la Commission confirme la description), l'exposé en conclut que la solution du problème réside dans l'institution d'un office de commercialisation du poisson salé qui vendrait ce produit avec méthode. Il y parviendrait, par exemple, en réglementant l'exportation du poisson salé des provinces de l'Atlantique par une centralisation des ventes qui garantirait aux pêcheurs des prix minimaux selon le genre et la qualité de poisson livré en accordant des marges aux dépositaires et aux groupeurs pour l'achat, le traitement et l'entreposage du poisson pour le compte de l'Office et en instituant un régime de partage des profits avec les pêcheurs.

40. Le rapport susmentionné énumère les fonctions de l'Office national de commercialisation du poisson salé.

La première fonction est:-

"de contribuer dans une certaine mesure au soutien* des prix moyennant un régime de paiements initiaux aux producteurs, fondés sur des catégories normalisées."

Deux problèmes se posent: sur quels cours fonder les paiements initiaux, et comment normaliser les catégories?

41. Pour ce qui est des cours, il faut prévoir les prix définitifs du poisson exporté. Une part de poisson produit cette année ne serait pas exportée avant la prochaine année civile. Dans de telles conditions, il serait extrêmement difficile de prévoir les prix du marché sans pouvoir

(5) Newfoundland Salt Fish Marketing Report, 1963. Hedlin-Menzies, rapport rédigé pour l'ARDA, décembre 1963.

* La Commission est d'avis que le terme "soutien des prix" tel qu'il figure dans la citation susmentionnée implique la stabilité des cours plutôt qu'un soutien des prix comportant une subvention.

exercer sur lui un certain contrôle. La multiplicité des catégories et des tailles de poisson salé présente une autre difficulté technique. Deuxièmement, et c'est plus important, un tel régime de paiements initiaux est censé orienter la production en fonction des besoins du marché et stimuler la production d'une meilleure qualité de poisson. Cependant, comme nous l'avons déjà souligné, la qualité du poisson salé s'est fixée avant ce moment; autrement dit, un régime de paiements initiaux aux pêcheurs pour le poisson salé produit ne résoudra pas le problème de la qualité (par. 26).

42. La deuxième fonction est:-

"de faciliter une mise en commun qui ristournerait aux producteurs, au prorata de leur apport, les recettes des ventes réalisées à même les stocks communs auxquels ils auraient contribué."

On ne saurait dire à l'heure actuelle comment s'effectuerait la centralisation des achats de poisson salé chez les pêcheurs. Ceux-ci peuvent vendre leur poisson à divers stades du traitement. Ils peuvent offrir des salaisons fortes en vrac, soit un mélange de diverses qualités et de tailles de poisson qu'il faut achever de traiter et classer dans plusieurs catégories, parfois une douzaine. Ils peuvent vendre leur poisson à l'état fini, bien séché, mi-séché, légèrement salé, et ainsi de suite. Le principe de la centralisation, qu'on a emprunté à la Commission du blé, assure aux producteurs, après déduction des frais lorsque le produit est finalement vendu, une part du bénéfice de la vente de certaines catégories et de certaines qualités. C'est relativement facile dans le cas des céréales, denrées non traitées et relativement incorruptibles qu'on peut identifier tout de suite à leur producteur. Pour rendre le même service à un pêcheur dont l'apport varie d'un produit mi-traité à un produit com-

plètement traité, la Commission devra tenir des livres pour chaque pêcheur et il faudra y inscrire le genre de produit tiré de son poisson, ce qui est peu pratique, pour ne pas dire impossible.

43. La troisième fonction est:-

"d'instituer une échelle de prix stables et compétitifs pour le marché d'exportation moyennant la centralisation de toutes les ventes, tout excédent au-dessus du prix initial, et des frais de manutention, d'entreposage et d'administration revenant aux producteurs."

Sous le régime actuel, le Canada ne dispose pas d'une quantité suffisante des divers genres et qualités de poisson salé pour dominer tous les marchés d'exportation du monde et ne peut donc pas contrôler les recettes de ses salaisons. En conséquence, l'établissement d'une échelle de prix comporte une adaptation des prix canadiens au niveau des pays concurrents, qui peut varier de temps à autre selon la tendance du négoce et les fluctuations de la demande. Il est donc difficile de savoir comment la centralisation des ventes peut aboutir à la stabilité des prix bien qu'elle puisse réaliser "l'uniformité" des prix pour une période donnée.

44. La principale difficulté survient dans la distribution aux producteurs de tout montant excédentaire. On retrouve en effet les problèmes de la mise en commun. L'Office ne sait pas ce qui arrivera en fin de compte aux salaisons en vrac qu'il achète aux pêcheurs et ne saurait identifier facilement le producteur. On pourrait bien verser un montant arbitraire à chaque producteur au prorata de son apport, mais cette pratique aurait pour effet d'annuler le stimulant qualitatif.

45. Les quatrième et cinquième fonctions sont:-

(4) "d'entamer tous les ans des pourparlers avec le négoce en vue d'établir un niveau juste et approprié pour les frais de manutention, d'entreposage et de traitement s'appliquant aux diverses catégories et aux divers indices de dessèchement et, en collaboration avec la Commission

d'inspection du poisson salé, d'incorporer à ce régime les primes de qualité appropriées".

- (5) "d'acquérir en exclusivité tout le poisson salé livré à l'acheteur ou au préparateur; de prévoir son expédition vers les diverses régions qui pourraient devenir des points de ralliement pour les livraisons au marché; de réglementer les expéditions et les ventes à l'extérieur; d'assurer un bon service d'entreposage privé ou, au besoin, public au point de destination et surveiller en général le produit depuis le pêcheur jusqu'aux marchés d'exportation."

En étudiant l'ensemble des fonctions (4) et (5), nous avons constaté que les objections au principe de l'Office de commercialisation gravitent autour de ces dispositions. En effet, elles éliminent du négoce les exportateurs privés et tous les risques que courent normalement les entrepreneurs sont assumés par le trésor public. De plus, on perdra entièrement le prestige qui au cours des années s'est attaché aux marques de commerce*. Quant à la qualité, elle demeurera à son niveau actuel.

46. La sixième fonction est:-

"d'accroître et de développer les marchés par tous les moyens possibles et convenables."

Puisque, comme nous l'avons démontré, le volume de la production et des exportations est plus porté à diminuer qu'à augmenter, il est peu probable que nous pourrions agrandir les marchés. Le seul moyen de rendre la mise en marché plus fructueuse est d'augmenter la valeur du produit même. Cependant, aucune des fonctions de l'Office de commercialisation que nous avons énumérées n'est particulièrement orientée vers l'amélioration de la qualité. Il n'en est d'ailleurs pas question puisqu'un tel organisme

* On pourrait prévenir cet état de choses en s'arrangeant pour permettre à l'ancien exportateur de sélectionner son poisson salé mi-traité, d'en achever le traitement et de l'expédier au marché de son choix sous sa marque de commerce.

doit s'occuper surtout de régir la commercialisation. Il est vrai qu'un tel régime doit être fondé sur un produit uniforme, mais cette uniformité et l'amélioration de la qualité sont des problèmes de production et non de commercialisation.

47. Voilà des recommandations du rapport sur la mise en marché du poisson salé de Terre-Neuve dont devrait s'inspirer l'Office national de commercialisation du poisson salé. Mais pour les rendre efficaces, il faut d'abord résoudre les problèmes ayant trait à la "standardisation", à l' "uniformité de la qualité et du genre" et à l'"amélioration des procédés", choses qui n'existent pas à l'heure actuelle.

48. Ce fait est reconnu dans la première partie du rapport, qui déclare en page 31:-

"Étant donné son manque d'organisation, l'industrie terre-neuvienne n'est pas en mesure de desservir ses clients. Elle a perdu des marchés entiers passés aux mains des concurrents étrangers et a vu d'autres se contracter sérieusement parce que ses concurrents étaient disposés à offrir et capables de livrer un produit qui dans tous les détails répondait aux exigences de la clientèle. Les exportateurs terre-neuviens affronteraient volontiers cette concurrence s'ils le pouvaient, mais ils ne pourront le faire avant que l'industrie se réorganise. Cette refonte doit s'effectuer à partir du point d'exportation et remonter par l'entremise du préparateur jusqu'aux hommes qui prennent le poisson."

et en page 46:

"Terre-Neuve n'accédera à tous les avantages d'un quasi-monopole de la production du poisson légèrement salé qu'en produisant une denrée de qualité (tel le poisson traité des Italiens et des Espagnols) qui rapportera le surcroît de bénéfice justifiant les frais supplémentaires. On ne peut y parvenir en affectant les femmes et les enfants aux vigneaux et aux autres procédés traditionnels, mais seulement par de nouvelles conquêtes technologiques assurant une productivité beaucoup plus élevée du côté des prises et dans le traitement du poisson;"

et encore, en page 70:

"Tout le monde est d'accord sur ce qu'il faudrait faire pour résoudre les problèmes du classement et du contrôle de la qualité. Il est également évident que rien ne se fait à l'heure actuelle. Si le choix du mécanisme qui convient le mieux à leur exécution est toujours du ressort d'une convention fédérale-provinciale, le fait qu'il faudra tout simplement refondre la structure de l'industrie du poisson salé milite fortement en faveur du transfert de ces fonctions à un organisme spécialisé qui ne sera pas encombré par d'autres tâches."

49. Autrement dit, les auteurs sont d'avis que la réorganisation de l'industrie et la conquête technologique qui s'imposent ne seront pas effectuées par l'Office de commercialisation lui-même. Ils laissent entendre qu'on doit établir un organisme séparé sous le nom de Commission d'inspection du poisson salé, qui relèvera du ministère fédéral des Pêcheries. Cependant, le gouvernement fédéral avait formulé dès 1962, soit avant la rédaction du rapport sur la mise en marché du poisson salé de Terre-Neuve, un projet de règlement d'inspection établissant de rigoureuses normes de production. Malheureusement, celles-ci n'ont pas été acceptées par le gouvernement provincial à la Conférence du Comité fédéral-provincial pour les Pêches de l'Atlantique tenue en 1962. Un représentant des pêcheurs aurait déclaré qu'un règlement de ce genre vouerait le pêcheur à la banqueroute.

50. Il est évident qu'un Office de mise en marché offrira certains avantages en ce sens que la centralisation des ventes permettra au Canada de présenter aux pays concurrents un front commun. Elle permettra aussi de réaliser des économies dans la collecte, l'entreposage et l'expédition du poisson, elle supprimera les ventes de détresse et la spéculation et serait peut-être le moyen d'en arriver à un système de prix garanti pour les pêcheurs de poisson salé.

51. Il n'est pas tellement évident qu'un tel organisme réussira à relever sensiblement la quantité et la qualité du poisson salé produit au Canada. Comme nous l'avons déjà indiqué, ce n'est pas surtout un problème de mise en marché mais plutôt de production et, de l'avis de la Commission, il faut résoudre ce problème avant de prendre des mesures quelconques en ce qui concerne la mise en marché. Les stimulants d'ordre financier ne sont pas suffisants. Autrement, les chafauds collectifs fournis par le gouvernement seraient bien utilisés et l'on tirerait meilleur parti des diverses subventions et prêts déjà accessibles aux pêcheurs pour l'amélioration de leur matériel (par. 18 à 26). Même si une telle amélioration se produisait, il est peu probable qu'on puisse parvenir à un degré suffisant d'uniformité de catégorie et de qualité (par. 26) étant donné que le poisson est traité par des milliers de pêcheurs dont chacun opère au jugé.

52. Intrinsèquement, un Office de commercialisation du poisson salé n'est pas l'instrument qu'il faut pour améliorer la qualité. Un organisme d'exportation n'est pas l'outil le plus approprié à la solution d'un problème de production, qu'il soit conçu sur le plan provincial ou à l'échelon fédéral. De plus, la Commission n'a pu rallier les suffrages des Provinces de l'Atlantique en faveur d'un organisme national de mise en marché du poisson salé.

53. Les audiences publiques tenues par la Commission ont trahi ce désaccord. Le gouvernement terre-neuvien appuyait fortement l'établissement d'un Office national de mise en marché, soutenant qu'il assurait la rationalisation rapide et progressive de toutes les phases de l'industrie. Les représentants des pêcheurs et une majorité des industriels étaient du

même avis. Le gouvernement néo-écossais ne s'est pas prononcé à titre de gouvernement, mais consentait à ce que les industriels plaident leur propre cause. Ces derniers, tout en admettant qu'il fallait trouver un moyen de prévenir la concurrence déloyale entre les exportateurs canadiens, s'opposaient nettement à l'institution d'un Office national de commercialisation du poisson salé. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick appuyé par ses industriels estimait qu'il n'était pas encore nécessaire de fonder un organisme national. Le gouvernement du Québec n'était pas disposé pour l'instant à appuyer l'institution d'un organisme national. Il était secondé par ses industriels et ses pêcheurs, qui s'exprimaient par le truchement de leur association. On estimait qu'en ce qui concernait le Québec, un tel Office n'était pas nécessaire.

54. A moins qu'on n'ait l'assurance que les gouvernements provinciaux saisissent la nécessité d'instituer un dispositif juridique permettant d'établir un Office national pour la mise en marché du poisson salé et à moins que la majorité des industriels et des pêcheurs en cause ne collaborent volontairement, un tel Office ne serait pas pratique. C'est ce que souligne le rapport sur la mise en marché du poisson salé de Terre-Neuve:-

"Pour réussir, un Office de mise en marché doit s'assurer la collaboration spontanée du négoce. A titre de membres de l'organisme, les compagnies privées doivent faire partie intégrante du système de mise en marché. Le péril réside dans l'annulation involontaire des stimulants et dans l'atteinte aux initiatives des compagnies privées, qui ne pourront alors collaborer pleinement. L'ensemble du système dépend de tous les échelons de l'industrie - pêcheurs, compagnies privées, régie du classement et des normes et l'Office de mise en marché - travaillant harmonieusement comme un seul organisme."

55. Puisqu'un Office de mise en marché ne saurait, comme le prétend le gouvernement terre-neuvien, assurer la rationalisation rapide et pro-

gressive de toutes les phases de l'industrie⁽⁶⁾ et puisque les provinces ne s'entendent pas sur le besoin d'instituer un tel organisme, la Commission recommande qu'on ne l'établisse pas pour l'instant.

Organisme de traitement du poisson salé

56. On pourrait résoudre le problème de la qualité dans la production du poisson salé en soustrayant aux pêcheurs les procédés de traitement et en les confiant à des usines centralisées. Tout le poisson destiné à la salaison serait acheté des pêcheurs, éviscéré mais pas étêté.

57. Toutefois, la Commission se rend compte qu'en excluant les pêcheurs du traitement, on se met en présence d'un problème beaucoup plus vaste: le potentiel des fonds côtiers sera-t-il mieux exploité par la salaison que par la congélation? La Commission a étudié certains aspects de cette question, mais elle estime qu'il faut faire des recherches plus poussées avant de se prononcer sur l'utilisation la plus avantageuse. Toutefois, on a tiré certaines conclusions provisoires.

58. La morue congelée, dont le prix est plus élevé pour la quantité de poisson traité, est plus utile à l'économie canadienne que la morue salée. Une livre de morue en filets et congelée réalise en moyenne un meilleur bénéfice sur les marchés d'exportation qu'une livre de poisson salé (chap. VII). En effet, toutes les morues moyennes et petites rapportent plus lorsqu'elles sont en filets et congelées, peu importe le procédé. De plus, les grosses morues salées ne rapportent davantage que sous les formes plus coûteuses et les plus exquis: morue sans arêtes, morue espagnole, ou morue italienne fine.

59. La Commission reconnaît que dans certaines régions de Terre-Neuve,

(6) Procès-verbal des audiences publiques, page 21.

notamment la zone septentrionale, la congélation n'est plus rentable. Le caractère plus saisonnier de la pêche, le plus grand éloignement des marchés et les glaces côtières portent les frais de production d'une usine de congélation à un niveau que le marché ne peut guère absorber dans les circonstances actuelles. En conséquence, la production de poisson salé sera de plus en plus limitée aux régions les plus lointaines (chap. VIII).

60. Si l'on soustrait la salaison aux pêcheurs en vue d'améliorer la qualité du poisson salé à Terre-Neuve, il faut encore se demander si l'entreprise privée peut effectuer la salaison et réaliser un produit uniforme en employant des procédés approuvés. La Commission est d'avis que si l'industrie de traitement telle qu'elle existe peut réaliser certains progrès, elle est sérieusement bornée par le manque de capacité de salaison et d'autres services essentiels en comparaison des arrivages courants, et par la quasi-impossibilité de coordonner la production chez un grand nombre de firmes indépendantes.

61. Par conséquent, la Commission recommande l'établissement d'un organisme*, peut-être une société de la Couronne, qui salerait le poisson dans des usines centralisées. Cet organisme s'assurerait de la fraîcheur et de la qualité de la matière première. Il aurait recours à des techniques modernes de fabrication des divers produits et réaliserait ainsi la production de qualités uniformément élevées conformes aux règles prescrites par le gouvernement fédéral. Le capital initial de cet organisme pourrait être constitué en conformité d'une entente entre les divers gouvernements.

62. Un tel organisme n'aurait pas à s'occuper de toutes les salaisons.

* L'organisme pourrait céder des licences à des navires qui se joindraient aux usines flottantes du Labrador.

La morue de Gaspé, le poisson sans arêtes et les autres poissons traités, qui de toute évidence ne posent pas de grands problèmes de production ou de mise en marché, peuvent être exemptés. Toutefois, l'organisme pourrait entreprendre le traitement de ces produits s'il le jugeait opportun.

63. Si l'organisme est méthodique, il versera au pêcheur un prix proportionné aux frais et aux recettes prévues des ventes. Le pêcheur saurait alors d'avance le prix minimum auquel l'organisme est disposé à acheter son poisson. En tout temps, l'organisme devrait s'efforcer de payer au pêcheur pour son poisson cru l'équivalent des recettes du poisson en filets. Si ce prix ne permet pas de saler rentablement tout le poisson offert, on pourra passer l'excédent au dépeçage en filets. Cet accommodement permettrait aussi d'exploiter les espèces qu'on ne peut saler.

64. L'organisme vendrait son poisson salé aux exportateurs canadiens par voie d'adjudication ou aux enchères. S'il le juge opportun, l'organisme peut aussi vendre directement aux acheteurs étrangers. Toute recette au-dessus des frais, y compris le versement initial aux acheteurs, serait distribuée à la fin de la saison sous la forme d'un paiement final.

65. On déterminerait l'emplacement des usines de l'organisme après un relevé plus poussé. Cependant, on n'aurait pas besoin dans tous les cas de construire de nouvelles usines. Il y aura peut-être moyen d'acquérir certaines usines existantes sous un régime de bail ou autre, quitte à effectuer les améliorations qui s'imposent. Quelques-unes des nouvelles usines pourront être construites de telle façon qu'on pourra les transformer en usines de congélation avec un minimum de dépenses. On pourrait construire d'autres usines qui effectueraient la salaison et la congélation. Il faudra donc procéder à des relevés techniques pour établir le coût exact de ces constructions ainsi que les frais de traitement. On a déjà

fait de telles études ⁽⁷⁾, mais la Commission n'a pas eu l'occasion de les vérifier. Le coût d'une usine neuve capable de manutentionner 40,000 quintaux par an de poisson séché à coeur a été estimé à \$280,000. Il convient de noter que le coût d'un chafaud collectif moyen capable de manutentionner environ 10,000 "drafts" de salaison en vrac est de quelque \$45,000. D'après la Commission, le total des frais de construction pour les usines capables de saler les apports courants des pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador s'élève à quelque 6 millions de dollars. Mais la Commission souligne qu'elle n'a pas eu l'occasion de vérifier ces chiffres.

66. Pour assurer un bénéfice maximal, l'application et la mise en vigueur des pouvoirs de l'organisme devra s'étendre à toute l'industrie. Cependant, le succès du plan dépendra de l'accessibilité géographique de ses usines, où le pêcheur pourra vendre son poisson cru. Il faudra livrer le poisson cru périssable plusieurs fois par semaine en comparaison de deux ou trois fois par saison dans le cas du poisson salé. Dans bien des régions, les stations de pêche sont fortement dispersées. Si les routes tendent à s'améliorer, elles sont encore mauvaises à bien des endroits. Du point de vue du pêcheur, il est évident qu'on aurait à situer certaines usines de l'organisme dans ces zones pour lui permettre de vendre sa matière brute. Dans certains cas, on constatera peut-être qu'il convient d'instituer un service de collecte afin que l'usine puisse desservir une zone plus étendue.

67. Si après un relevé minutieux des conditions, on conclut qu'il est impossible pour l'instant d'étendre un tel plan à toute la province, on pourrait le limiter à certaines régions quitte à l'introduire dans les autres régions lorsque les communications seront meilleures. Autrement dit, il y aurait peut-être lieu de procéder à une mise en oeuvre progressive.

(7) A. P. Pike, Employment and Earning Opportunities, A Preliminary Report.
Étude n° 1020 de l'ARDA, Saint-Jean (T.-N.), janvier 1964.

68. L'organisme serait assisté par un Comité consultatif représentant les pêcheurs, les exportateurs et les deux échelons du gouvernement. Aidé par ce comité, il évaluerait la demande prévue sur divers marchés pour la prochaine saison et fonderait son genre de production sur les données acquises.

69. Le gouvernement fédéral devrait également étendre son service de renseignements commerciaux en vue d'assurer à l'organisme et à son Comité consultatif tous les renseignements concernant le négoce du poisson salé sur les principaux marchés d'exportation. Ces renseignements comprendraient des données sur chaque livraison de poisson salé, quelle qu'en soit la source, sur le niveau des stocks actuels et sur les prix de gros et de détail. Il faudrait que ces renseignements puissent s'obtenir promptement.

70. L'application de ces principes aurait les résultats suivants:

- a) Elle assurerait l'uniformité de la qualité des produits du poisson salé.
- b) Elle épargnerait au pêcheur la corvée du traitement et lui donnerait plus de temps pour aller à la pêche, ce qui lui permettrait d'augmenter ses prises.
- c) Elle fournirait le moyen de régler la production de poisson salé en fonction de la demande prévue.
- d) Elle supprimerait le problème des pêcheurs qui ne savent pas combien ils toucheront pour leur poisson salé.
- e) Elle offrirait aux pêcheurs une part maximum des bénéfices de la vente du poisson salé produit.
- f) Elle permettrait aux exportateurs de consacrer tout leur savoir-faire à la mise en marché proprement dite et leur laisserait tous les risques de ces opérations.
- g) Elle ne nuirait pas à l'essor de l'industrie du poisson congelé.
- h) Elle mettrait tous les pêcheurs sur un pied d'égalité face à l'assurance-chômage.
- i) Elle exposerait la répartition du poisson entre la salaison et la congélation au libre jeu des forces du marché.

71. La Commission tient à souligner que ni l'établissement d'un organisme ni l'établissement d'un Office de commercialisation n'influeront sensiblement sur le principal problème des pêches terre-neuviennes et de toute la pêche côtière des provinces de l'Atlantique, c'est-à-dire le peu de ressources pour le grand nombre de pêcheurs qui en dépendent.

72. De plus, même si l'on pouvait réduire subitement le nombre de pêcheurs, la capacité de prise serait toujours limitée par les méthodes actuelles de la pêche côtière. Ce n'est qu'en transformant radicalement les méthodes de prise employées par les pêcheurs côtiers en vue d'accroître la productivité par unité d'effort qu'on pourra leur permettre d'accroître sensiblement le fruit de leur labeur.

CHAPTER II

L'ÉVOLUTION HISTORIQUE DE LA PÊCHE SUR LES CÔTES DE L'ATLANTIQUE

Introduction

1. La Commission pense que dans l'élaboration de ses recommandations elle doit d'abord tenir compte de l'évolution économique et sociale des pêcheries des côtes atlantiques pour que les objectifs puissent être convenablement orientés et qu'on évite de surestimer leur aptitude à résoudre certaines des difficultés que rencontre cette industrie. Par conséquent et bien que cela ait déjà été décrit, une brève analyse des événements les plus importants, qui ont conduit à la situation dans laquelle cette industrie se trouve présentement, permettra d'esquisser le cadre dans lequel la Commission croit que ses recommandations devraient s'intégrer.

Les premiers établissements

2. La France et le Portugal, dont la production agricole était faible mais qui disposaient de ressources bon marché en sel marin, ont été les premiers pays à s'intéresser à la morue nord-américaine. Au cours du XVI^e siècle, ils envoyaient chaque année des expéditions sur les côtes de Terre-Neuve pour en rapporter du poisson salé vert. Les Portugais ont concentré leurs efforts sur les côtes de la presqu'île d'Avalon repoussant progressivement les Français vers le Nord et vers l'Ouest. Après l'union du Portugal avec l'Espagne en 1581 et la défaite de l'Armada espagnole en 1588 les pêcheries anglaises se sont ensuite développées rapidement.

3. A cause de leurs maigres ressources en sel, les Anglais ont été contraints de produire du poisson séché légèrement salé dans la région comprise entre le cap Race et Bonavista. Les Français, par contre, disposaient de ressources suffisantes de sel et séchaient le poisson à destina-

tion pour le marché local. Ils étaient donc peu intéressés à occuper le pays et se sont surtout préoccupés de pêcher sur les bancs, se déplaçant vers l'Ouest dans le Golfe et en direction de l'île du Cap Breton.

4. Les premières expéditions anglaises destinaient le poisson à leur marché local, mais bientôt les Anglais commencèrent à en exporter. Plus tard, les bateaux de Londres venaient acheter le poisson à Terre-Neuve pour le vendre ensuite directement dans la région méditerranéenne. C'est ainsi que commença la longue lutte entre les colons, les pêcheurs de l'ouest de l'Angleterre et les armateurs. Ces derniers encourageaient la colonisation puisqu'ils achetaient le poisson des pêcheurs indépendants. Les marchands anglais qui finançaient des expéditions de pêche s'y opposaient puisque les armateurs leur faisaient la concurrence dans le transport et vers 1650 les premiers prirent enfin le dessus.

5. L'expansion des pêcheries de la Nouvelle-Angleterre suivit la croissance des pêcheries anglaises et l'ouverture du marché espagnol après 1588. L'esclavage, introduit en Virginie et aux Antilles pour la culture du tabac et de la canne à sucre dans les années 1620 à 1650 ouvrait un marché aux qualités inférieures de poisson. La croissance de l'agriculture, de l'industrie forestière et de la pêche d'hiver favorisèrent le peuplement rapide de la Nouvelle-Angleterre, tandis que des conditions agricoles précaires, le caractère saisonnier de la pêche et le contrôle persistant exercé par les marchands pêcheurs anglais freinaient la colonisation de Terre-Neuve.

6. L'hostilité entre Français et Anglais a retardé la colonisation en Nouvelle-Écosse dans la première moitié du XVII^e siècle. Les Français, refoulés vers le Nord et l'Ouest, malgré la pénurie de havres propices et

d'espace pour le séchage du poisson étendirent leurs pêcheries à l'île du Cap Breton, aux Iles-de-la-Madeleine, à Caraquet, Paspébiac et Gaspé. Ils entrèrent ainsi en contact avec les Indiens et ce fut le début de la traite des fourrures.

7. La Nouvelle-Angleterre commença à vendre ses produits agricoles à Terre-Neuve pour financer ses importations d'Europe. La colonisation se vit ainsi encouragée ce qui fit croître la concurrence et affaiblir les intérêts des pêcheurs anglais, drainant la main-d'oeuvre de Terre-Neuve en Nouvelle-Angleterre. Les diverses lois sur la navigation promulguées de 1640 à 1660 auraient dû contrecarrer cette tendance mais les pêcheries anglaises déclinaient toujours et la guerre avec la France de 1689 à 1696 encouragea la croissance des propriétaires de bateaux auxiliaires.

8. La situation géographique avantageuse de la Nouvelle-Angleterre y permettant la navigation et la pêche toute l'année, ses vastes ressources forestières et agricoles furent mises à profit par d'énergiques entrepreneurs indépendants. La croissance de cette région fut rapide et la Nouvelle-Angleterre commença à concurrencer Terre-Neuve sur les marchés européens et, adoptant des vaisseaux plus petits pour la pêche sur les bancs, elle se servit de la Nouvelle-Écosse comme base d'opérations pour le séchage du poisson.

9. L'émigration de la main-d'oeuvre qualifiée de Terre-Neuve vers la Nouvelle-Angleterre s'amplifia, laissant sur place une main-d'oeuvre moins habile, d'où une augmentation du coût de production et la baisse de la qualité des produits, ce qui avec la concurrence des Français provoqua de sérieuses difficultés.

10. Les premières expéditions annuelles de pêche anglaises et françaises avaient instauré la spécialisation du travail. L'équipage des na-

vires était divisé en équipes auxquelles des tâches précises étaient assignées, comme le pilotage, la prise du poisson dans de petites embarcations et la préparation de la prise. Les revenus provenant de la campagne étaient divisés suivant un système de participation au retour en Angleterre. (Les chalutiers-usines européens des années 1960 peuvent être considérés comme la version moderne de ce système.) La colonisation croissante, la lutte pour l'espace dans les bons mouillages, l'affaiblissement des armateurs anglais et d'autres facteurs ont poussé ce genre d'entreprises à reprendre la pêche sur les bancs et à se déplacer vers le Nord. Petit à petit la concurrence pour l'obtention de la main-d'oeuvre des propriétaires de bateaux auxiliaires et des pêcheurs de Nouvelle-Angleterre les contraignit à se contenter d'une main-d'oeuvre non qualifiée recrutée à gages à Terre-Neuve et en Irlande. La qualité du poisson pêché sur les bancs et dans le Nord déclina et les prix s'en ressentirent. Seuls les propriétaires de bateaux auxiliaires et leur unité économique efficiente, comprenant trois associés et quelques aides furent capables de réussir dans de telles conditions et de 286 qu'ils étaient en 1716, on en dénombrait 554 en 1751.

11. Ce changement fondamental du système mit plusieurs années à se développer. Il fut accéléré dès 1713 par le traité d'Utrecht qui, en forçant la France à abandonner Terre-Neuve, permit aux pêcheurs anglais de se répandre vers le Nord. Tandis que les bateaux de pêche se rendaient dans des régions plus reculées et que la colonisation s'étendait, une classe de négociants vendant les fournitures en échange du poisson salé se développa et dans les ports éloignés, les bateaux de pêche se transformèrent en bateaux marchands.

12. Le traité d'Utrecht ayant affaibli la concurrence française permit

à l'économie dynamique de la Nouvelle-Angleterre de prendre de l'expansion. Les petites goélettes des pêcheurs de Nouvelle-Angleterre envahirent bientôt les bancs de pêche de la Nouvelle-Écosse. Louisbourg tomba en 1745 et Halifax fut fondée quatre années plus tard.

13. En 1763, le traité de Paris confirma les droits français sur la pêche côtière de Terre-Neuve et remit Saint-Pierre et Miquelon à la France mais la pêche côtière dans le Golfe et au Cap Breton lui fut interdite. A Terre-Neuve, cela signifiait le transfert des pêcheries anglaises de la côte Nord-Est vers le Labrador et dans le Golfe les armateurs des îles de la Manche, de Halifax, de Québec et de la Nouvelle-Angleterre entrèrent en concurrence pour relever les pêcheurs français. Les armateurs des îles de la Manche grâce à leur bilinguisme et leurs débouchés en Europe étaient mieux préparés que la Nouvelle-Angleterre qui n'avait pas suffisamment de relations avec les marchés européens et dirigeait la moitié de ses exportations vers les îles Caraïbes.

14. Le développement de la Nouvelle-Écosse a progressé rapidement pendant et après la Révolution américaine. Les dépenses militaires, les restrictions imposées en Nouvelle-Angleterre sur les pêcheries et le commerce avec les Antilles et la conversion de la Nouvelle-Écosse de port d'attache de la Nouvelle-Angleterre en poste avancé de la vieille Angleterre créèrent une grande prospérité. Ses pêcheries s'étendirent et elle reprit une partie du commerce avec les Antilles maintenant fermées aux Américains.

15. A Terre-Neuve par contre, la Révolution américaine en coupant le commerce du poisson et les approvisionnements fut une source de misère. Cependant, en 1783, le traité de Versailles interdisait la côte du Nord-Est de Terre-Neuve à la France et les pêcheries indigènes purent s'étendre vers le nord.

16. La renaissance de la pêche américaine fut lente mais au début des années 1800, les Américains exerçaient leurs droits de pêche de façon active dans le Golfe et au Labrador. Le traité de Gand, qui mettait fin aux guerres napoléoniennes et les ententes qui suivirent, excluaient les Américains des pêches côtières du Golfe mais leur donnaient les droits de pêche sur la côte Ouest de Terre-Neuve, aux Îles-de-la-Madeleine et au Labrador. Cependant, la concurrence accrue sur les marchés européens de la pêche française renaissante et de la Norvège, et l'importance croissante du marché indigène provoqua d'une part la concentration des efforts des pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre sur les marchés des Antilles et d'autre part l'augmentation des prises d'espèces telles que le maquereau, le hareng et le flétan. Les Français entrèrent ainsi en conflit avec la Nouvelle-Écosse pour la pêche et le transport et cette dernière perdant constamment du terrain fut poussée à entrer dans la Confédération canadienne. La croissance du marché américain du poisson frais a été le début de l'ère moderne du traitement du poisson.

17. En Gaspésie, dans le nord-est du Nouveau-Brunswick et au Cap Breton, les nombreuses petites entreprises qui s'installèrent entre 1780 et 1790 bénéficièrent des prix élevés en vigueur au cours des guerres napoléoniennes. Elles furent cependant affaiblies par la concurrence des Américains après 1818, spécialement au Cap Breton qui s'unit à la Nouvelle-Écosse en 1820. De nombreuses entreprises du Golfe se fusionnèrent. En Gaspésie, où les pêcheries restaient administrativement subordonnées à l'agriculture, le monopole des négociants de Jersey se maintint fermement.

18. Des difficultés commerciales dans les années 1780, puis les guerres napoléoniennes et la croissance des pêcheries françaises qui suivit

firent que Terre-Neuve dépendait de plus en plus des marchés des Antilles, ce qui la mit en conflit avec la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-Écosse. Les pêches sur les bancs déclinèrent, les vaisseaux se déplacèrent vers le nord au Labrador et une main-d'oeuvre plus nombreuse émigra vers la Nouvelle-Écosse. Les résidents, pour ne pas devoir payer des salaires, commencèrent à pêcher en famille. Les négociants de Saint-Jean raffermirent leur emprise sur les pêcheurs en leur vendant les fournitures à prix élevés et en leur achetant la morue à un prix juste suffisant pour leur permettre d'acquitter leurs dettes. Dans les ports plus éloignés, les propriétaires de bateaux auxiliaires et de bateaux de pêche devinrent les négociants locaux. C'est ce système qui tout naturellement donna son caractère fortement conservateur à l'industrie de la pêche à Terre-Neuve.

19. Les pêcheries américaines prirent une rapide expansion au début du 19^e siècle. Leurs vaisseaux pêchaient sur les bancs avec des lignes à main et également dans le Golfe et au Labrador. De meilleurs bateaux, des approvisionnements locaux plus avantageux et le système des participations aux bénéfices améliorèrent ici l'efficacité plus rapidement que, par exemple, dans les pêcheries de Nouvelle-Écosse. Comme les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse pouvaient gagner plus d'argent sur les bateaux américains ils émigrèrent et ils furent remplacés par des hommes venant de Terre-Neuve suivant un mode qui, depuis lors, caractérise le développement des pêcheries de cette région.

20. Dans les années 1850, les Américains, suivant l'exemple français, commencèrent à utiliser les lignes de fond ou palangres sur les bancs de pêche. L'expansion de la pêche au hareng qui en résultat et l'aggravation du problème de l'approvisionnement en boëtte en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve ont eu des conséquences politiques graves au cours de la seconde

moitié du siècle, spécialement à Terre-Neuve. Entre-temps, le marché intérieur américain du poisson frais s'était étendu et l'ouverture de l'Ouest après la guerre civile lui donna un nouvel essor. En 1870, les Américains avaient cessé de pêcher dans des régions aussi éloignées que le Labrador et la pêche sur les bancs approvisionnait leurs besoins croissants en poisson frais. Cela entraîna l'abrogation du Traité de réciprocité en 1883 et finalement le retrait des États-Unis du marché du poisson salé des Antilles où ils furent remplacés par la Nouvelle-Écosse.

21. A Terre-Neuve, au niveau primaire et sur les marchés, la lutte contre les pêcheurs français subventionnés se poursuivait. Le problème était aggravé par la concurrence norvégienne et la croissance des pêcheries portugaises. Le recours aux méthodes de pêche intensive telles que les seines et plus tard les trappes à morue fit baisser la qualité du produit fini et tomber les prix. Aucune autre activité ne se présentant pour épauler l'économie, comme l'agriculture ou des débouchés en poisson frais, Terre-Neuve dépendait presque entièrement de son commerce de morue salée et cette ressource devint elle-même une cause de préoccupation. La gazette de la Chambre relate en 1864 que pendant la période de 1840 à 1862 la production n'a augmenté que très peu tandis que la population devint beaucoup plus nombreuse. A cette époque, l'influence des marchands s'étendit à Saint-Jean et ils s'affermirent dans leur situation. Tout était en place pour que surgisse le problème qui se pose actuellement.

Nouvelle-Angleterre

22. L'expansion de l'économie des États-Unis et la croissance de son marché intérieur permirent à l'industrie de pêche de la Nouvelle-Angleterre

de dépasser celles de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Avec la construction des lignes de chemin de fer et la croissance de la population sur la côte de l'Atlantique, la demande exerçait une forte pression sur l'approvisionnement. Les prix du poisson et les revenus augmentèrent, la main-d'oeuvre et les débarquements de poisson frais se déplacèrent de Nouvelle-Écosse vers la Nouvelle-Angleterre et la main-d'oeuvre de Terre-Neuve vint remplir les vides en Nouvelle-Écosse. Le marché au poisson de Boston a été fondé en 1910 et cette année-là les débarquements de poisson salé en Nouvelle-Angleterre tombèrent à 1 p. 100 du total. L'apparition du premier chalutier en 1905 et du premier moteur diesel vers 1912 annoncèrent le déclin des bateaux de pêche en bois et de la pêche à la ligne et à l'hameçon sur les bancs. Le conditionnement du poisson en filets a été introduit en 1921 suivi bientôt par le procédé de congélation rapide. Ces innovations réduisirent le volume et le poids à transporter et provoquèrent une nouvelle extension du marché intérieur américain du poisson frais et congelé.

23. Ces changements qui impliquaient un transfert dans le rapport entre le capital et la main-d'oeuvre dans la pêche du poisson de fond entraînaient des difficultés financières. Il en est résulté la constitution de grosses sociétés intégrées disposant des capitaux nécessaires pour le financement de grands bateaux et de coûteuses installations de conditionnement. Cette évolution a favorisé la concentration de cette industrie dans quelques grands ports tels que Boston et Gloucester.

24. L'industrialisation croissante et, plus tard, l'épuisement des fonds de pêche rapprochés ont été accompagnés par l'accroissement des prix de revient. Les intérêts américains furent défendus contre cette tendance par des tarifs douaniers empêchant l'importation de poisson bon marché ce qui

retarda le développement de la Nouvelle-Écosse, du Québec et de Terre-Neuve.

Les Provinces Maritimes

25. Dès 1910, la plupart des goélettes originaires des ports du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, par exemple Digby et Yarmouth, débarquaient le poisson frais en provenance des bancs voisins. On y apportait aussi le flétan frais et le poisson salé de la région du Golfe et de secteurs plus éloignés. La flotte de Lunenburg continuait à débarquer uniquement du poisson salé destiné au marché des Antilles jusque vers 1925, époque à laquelle un certain nombre d'entreprises s'intéressèrent au commerce du poisson congelé. Quelques années plus tard, ce port possédait la plus grande flotte débarquant du poisson frais des Antilles. Néanmoins, les pêcheurs côtiers des régions isolées et certains des pêcheurs sur les bancs persistèrent dans la production du poisson salé pendant de nombreuses années encore.

26. Protégées par des tarifs préférentiels en Jamaïque et grâce aux vapeurs directs ayant leur port d'attache à Halifax, la Nouvelle-Écosse a continué à dominer le marché du poisson salé des Antilles jusqu'aux années 1930 où la concurrence de Terre-Neuve devint sérieuse. A la même époque, l'industrie canadienne du poisson s'intéressa davantage au poisson frais et congelé et en dépit des tarifs américains elle put exporter en Nouvelle-Angleterre et aussi approvisionner des centres canadiens en expansion tels que Montréal. En 1920, 80 p. 100 des débarquements de poisson de fond étaient salés, mais en 1939, ce pourcentage était tombé à 54 p. 100. Au cours de la même période, l'exploitation des débarquements de poisson de fond pour le marché du poisson frais et congelé monta de 9 à 34 p. 100.

27. Les immobilisations en bateaux et en entrepôts frigorifiques augmentèrent. Les bateaux américains pour la pêche sur les bancs furent achetés par les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse, lesquels, n'ayant pas changé de port

d'attache, pouvaient maintenant débarquer le poisson dans les ports américains sans payer de droits d'entrée et donc en obtenir de meilleurs prix. Les chalutiers ont été introduits en 1908 mais, comme en Norvège, l'hostilité des pêcheurs côtiers parvint à obtenir des règlements limitant leur nombre et restreignant leurs opérations à une certaine distance du littoral. L'industrie du poisson congelé prit le départ d'un noyau de dépôts de boîtes construits avec l'aide du gouvernement après 1900. Certains de ces établissements furent repris par des sociétés privées en vue d'approvisionner le marché local. De 1909 à 1918 le gouvernement canadien subventionnait le transport du poisson par chemin de fer aux marchés intérieurs du pays. Pendant et après la Première guerre mondiale de vastes établissements intégrés de conditionnement, financés par des capitaux américains et canadiens furent construits dans des centres comme Halifax et Canso comme cela s'est fait en Nouvelle-Angleterre.

28. Bien qu'un nombre croissant de pêcheurs côtiers se soient mis à vendre leurs prises à l'état frais, il a fallu attendre la Seconde guerre mondiale pour assister à une expansion importante dans la production de poisson congelé. Sous l'impulsion des règlements du temps de guerre et des efforts du gouvernement pour augmenter l'approvisionnement en produits alimentaires, la flotte de gros chalutiers fut fortement augmentée. De plus, des subventions directes et des prêts aux pêcheurs encouragèrent la croissance d'une flotte de palangriers et de dragueurs de 45 à 60 pieds de longueur. De nombreux pêcheurs côtiers trouvèrent du travail sur ces bateaux qui prenaient différentes espèces de poissons frais et de ce fait leur dépendance du marché de la morue salée dut diminuer d'autant.

29. Pendant la période qui a suivi la dernière guerre la proportion de poissons de fond salés a continué à diminuer dans les Provinces Maritimes. Au Nouveau-Brunswick, la morue salée comptait pour 75 p. 100 dans les débarquements en 1950 alors qu'elle n'était plus que de 14 p. 100 en 1962. En Nouvelle-Écosse

Et environ la moitié du poisson mis au salage est destinée aux marchés plus avancés du poisson sans tête, 22 p. 100 des débarquements de poissons de fond sont salés. La proportion de morue et de poisson à écailles qui sont salés en Nouvelle-Écosse s'est maintenant relativement stabilisée à environ 40 p. 100 des débarquements.

Québec

Pendant tout le XIX^e siècle, les marchands de Jersey ont exercé sur les pêcheurs du Québec une domination assez semblable à celle des marchands anglais de Terre-Neuve. À cette époque, qui dans son ensemble fut prospère, Gaspé et Paspébec devinrent les principaux centres commerciaux. Les fournitures étaient vendues aux pêcheurs à prix élevés tandis que le poisson était accepté en retour à des prix relativement bas. Même si, avec un tel système, la plupart des pêcheurs étaient endettés envers leur fournisseur pour de longues périodes, vers la fin du siècle un nombre grandissant d'entre eux étaient propriétaires de leur bateau.

La concurrence générale venant d'entreprises de l'extérieur telles que la saison Gorton Peur fit monter le prix du poisson et augmenter l'usage de la monnaie dans les transactions. Les pêcheurs ont montré leur colère envers les méthodes utilisées sous l'ancien système par la révolte avortée de Rivière-au-Renard en 1909.

Au cours de la Première guerre mondiale, les prix étaient élevés, mais la fermeture du marché italien qui absorbait la plus grande partie du poisson salé de Gaspésie a causé de grandes difficultés en 1921. La Nouvelle-Écosse était également touchée mais, contrairement au Québec, cette province s'intéressait davantage au poisson frais et ne dépendait plus entièrement de la vente du poisson salé. À la suite de ces difficultés, le gouvernement de la province de Québec prit en charge l'administration des pêcheries en 1922 et on tenta de créer des

coopératives de pêcheurs. Les exportations vers l'Italie reprirent et les conditions générales s'améliorèrent jusqu'au moment où la grande crise ferma de nouveau le marché italien.

32. L'échec de la province de Québec à développer un marché intérieur pour le poisson frais et congelé est généralement considéré comme la cause de la misère des pêcheurs pendant les années 1930. L'expansion de l'industrie du poisson congelé fut retardée par la concurrence de la Nouvelle-Écosse, le manque de capitaux et la pauvreté des moyens de transport. Néanmoins, après 1930 on mit sur pied un programme pour consolider les coopératives et augmenter la production de poisson congelé. En 1932, grâce à une subvention s'élevant à 75 p. 100 des frais de construction les premières usines de congélation du poisson ont été construites et en 1936 un million de livres étaient mises sur le marché.

33. En 1939, plusieurs coopératives se sont groupées sous la firme "Les pêcheurs unis du Québec". Après des débuts difficiles, cette fédération de vingt-cinq coopératives compte maintenant 2,000 membres pêcheurs. Elle traite environ 35 millions de livres de poisson frais dont près de 75 p. 100 consistent en morue et elle possède et exploite trois usines de congélation et cinq usines de salaison toutes, sauf une, établies sur le littoral gaspésien.

34. Dans la période qui a suivi la dernière guerre le gouvernement provincial du Québec a intensifié son intervention dans l'expansion des pêcheries. Il a encouragé la construction d'usines de congélation et de salaison et par des prêts, subventions et d'autres moyens il a encouragé la construction d'une flotte appréciable de dragueurs et de chalutiers. Il en résulte que la proportion des débarquements des petits bateaux côtiers a diminué et que l'assortiment des espèces a augmenté. La dépendance du pêcheur de la vente du poisson salé a diminué, ses revenus ont augmenté et le nombre des pêcheurs a diminué. En fin de compte, la production du poisson salé a fortement diminué tandis que

celle du poisson congelé a augmenté (voir le tableau VIII, chapitre VI).

Terre-Neuve

35. A Terre-Neuve, les difficultés résultant d'une économie basée sur une seule marchandise exportable continuèrent longtemps après leur disparition des autres régions, sauf le littoral du Québec. Pendant les vingt dernières années du XIX^e siècle, des efforts furent faits pour exclure les Français, les Américains et les Canadiens des territoires de pêche de Terre-Neuve et augmenter les prises. Il en résulta une diminution de la qualité et des prix. Les dettes élevées accumulées par les chemins de fer précipitèrent le krach bancaire de 1894 et une crise sérieuse s'ensuivit. La situation fut aggravée par l'accumulation des stocks sur les marchés à cause de l'augmentation des ventes en consignation et la plus grande production de poisson légèrement salé résultant de l'introduction des trappes à morue. La tendance à la décentralisation était évidente, le commerce de détail se répandant dans les ports éloignés tandis que le commerce de gros se concentrait à Saint-Jean. Néanmoins, le pêcheur individuel dépendait toujours financièrement et demeurait habituellement débiteur de son fournisseur local.

36. En 1911 eurent lieu les premières tentatives pour former des syndicats de mise en marché. Cela devint superflu lorsque la prospérité revint avec la relance de la demande et la hausse des prix pendant la Première guerre mondiale. Après cette guerre, des organismes de contrôle furent installés dans les pays importateurs. Comme contre-mesure, Terre-Neuve tenta en 1919 de réglementer les exportations en installant l'Office d'exportation de la morue (Cod Fish Exportation Board). Des prix minima furent établis pour certains marchés, il fallut obtenir des licences d'exportation et des délégués commerciaux furent envoyés à l'étranger. Cependant, ce programme échoua parce que c'était une innovation et parce que le marché italien s'effondra en 1920. La concurrence d'autres pays

producteurs et en particulier de l'Islande et de la Norvège ajoutèrent aux difficultés de Terre-Neuve sur les marchés européens. Le prix du poisson tomba de 50 p. 100 et de nombreuses entreprises firent faillite. La tentative de réglementer les exportations eut peu d'effets même à une époque où Terre-Neuve produisait le quart de la production mondiale et commandait 30 p. 100 du tonnage offert sur le marché international.

37. Alors que Terre-Neuve continuait à acheter des goélettes démodées au Canada, les Français commençaient à pêcher sur les bancs avec des chalutiers. L'Islande, qui possédait 47 chalutiers en 1925, et la Norvège mécanisaient également leurs flottes de pêche. Dans ces deux pays, le conditionnement du poisson était centralisé dans des établissements où la qualité pouvait être contrôlée et où il était possible d'utiliser les langues et les oeufs de poisson pour réduire les frais généraux. A Terre-Neuve, où chaque pêcheur prenait et salait son propre poisson, le contrôle de la qualité et l'utilisation des sous-produits autres que l'huile étaient impossibles et l'esprit conservateur doublé du manque de capitaux dans cette industrie tendait à éterniser le "statu quo".

38. Les difficultés sur les marchés d'Europe après 1920 et principalement au cours de la grande crise incitèrent Terre-Neuve à se tourner vers le marché des Antilles. Ici elle put évincer le poisson canadien tout comme le Canada avait remplacé les exportateurs de Nouvelle-Angleterre 40 ans plus tôt. L'entre-deux-guerres vit une pénible et douloureuse adaptation tant à Terre-Neuve qu'en Nouvelle-Écosse.

39. Pour remédier à cette situation, la Commission qui gouvernait Terre-Neuve prit diverses mesures principalement pour réglementer les exportations, surveiller la qualité et aider l'industrie primaire. Elles eurent quelques résultats mais les difficultés fondamentales ne disparurent pas pour autant. Le poisson salé se vend surtout dans des pays relativement pauvres qui dépendent eux-mêmes de l'exportation de produits agricoles pour financer les importations de poisson salé, alors que Terre-Neuve doit acheter ses produits alimentaires,

les vêtements et le matériel pour la pêche au prix fort en Amérique du Nord. D'autre part, le poisson salé est concurrencé par d'autres denrées alimentaires produites par des méthodes de plus en plus mécanisées et de moins en moins coûteuses. La demande de poisson salé est donc relativement élastique tandis que l'offre ne l'est pas. Parallèlement à l'industrialisation croissante de la production des denrées alimentaires, de nouvelles méthodes de pêche, de conditionnement, de distribution et de mise en marché ont été mises au point. Le commerce international est devenu de plus en plus complexe et les grandes entreprises nationales sont devenues des groupes internationaux plus grands encore.

40. Le pêcheur côtier et presque toute l'industrie du poisson salé qui, si longtemps, ont été victimes de leur conservatisme à courte vue, et manquant d'autre part de capitaux n'ont pu s'adapter aux conditions changeantes et ils persistèrent à produire de plus en plus de poisson salé pour combattre les difficultés existantes. L'individualisme était trop fort pour permettre l'établissement de coopératives ou seulement un esprit coopératif parmi les pêcheurs. Les premiers résultats du programme de chafauds collectifs en sont un témoignage édifiant. Parmi les exportateurs, l'individualisme a aussi empêché la fusion ou la coopération dans le commerce du poisson jusqu'à ce qu'ils y soient forcés par des règlements. Il en résulte que l'aide gouvernementale a été nécessaire à un haut degré pour la mise en marché et plus récemment pour fournir des capitaux pour l'expansion ainsi que pour l'administration de programmes de soutien des revenus.

41. La croissance de l'industrie du poisson frais et congelé s'est manifestée à Terre-Neuve beaucoup plus tard qu'en Nouvelle-Angleterre et en Nouvelle-Écosse mais à peu près en même temps que dans la province de Québec. Comme en Nouvelle-Écosse, les entrepôts frigorifiques de boëtte ont été les premiers à être construits, dont un à Fogo et en 1918, la firme "Harvey and Company" en

construisit un autre à Rose Blanche. La même année, on inaugura une usine de congélation à Saint-Jean. L'époque de prospérité au cours de laquelle ces usines ont été construites ne dura pas et il en résulta peu de choses. Bien que la Commission de gouvernement ait construit une usine à la Baie La Poile et aménagé le service de la boîte au milieu des années 1930, ce n'est qu'au moment où la Seconde guerre mondiale éclata et comme résultante de la demande accrue en denrées alimentaires que l'industrie du poisson congelé prit de l'expansion. De 1939 à 1945, la production est montée de 1.6 million de livres à 35.8 millions et 18 usines de réfrigération étaient en exploitation en 1945. La plupart d'entre elles appartenaient à des entreprises exportatrices de poisson salé situées dans la partie méridionale de l'île. Le nombre d'usines et la production globale se mirent à diminuer immédiatement après la dernière guerre mais elles augmentèrent à nouveau après 1950. Au cours des années 1950, l'expansion a été plus visible sur la côte du Nord-Est tandis qu'au cours des années 1960 elle s'est étendue à la partie Sud de l'île concurrentement avec la pêche hauturière. En 1964, plus de 30 établissements produisaient 83.1 millions de livres de poisson congelé, dont plus de 90 p. 100 était exporté, ce qui démontre que l'absence d'un marché intérieur a freiné la croissance de cette industrie.

42. Dans les méthodes de pêche le progrès vint aussi plus tard à Terre-Neuve qu'ailleurs. Alors que les moteurs étaient installés à bord des bateaux côtiers aussi bien que sur ceux des bancs et sur les goélettes du Labrador presque en même temps qu'en Nouvelle-Écosse, ce n'est qu'en 1935 que le premier chalutier fut mis en service par la Commission de gouvernement. Ce bateau pêchait la morue qui était surtout salée et il fallut attendre l'expansion de l'industrie du poisson congelé pour voir se généraliser l'utilisation des chalutiers et des dragueurs. Il y en avait dix en exploitation en 1948, 27 en 1958 et 42 en 1963. L'amélioration du rendement qui en est résultée était grande. En 1953, 4 p. 100 des pêcheurs

de Terre-Neuve travaillaient sur des bateaux jaugeant plus de 25 tonnes brutes et ils prenaient 14 p. 100 de la prise globale; tandis qu'en 1962 les pêcheurs hauturiers étaient seulement 3 p. 100 de l'effectif total mais ils prenaient 24 p. 100 des débarquements dans la province. Parallèlement à cette situation la production de poisson salé n'a fait que diminuer de façon constante.

Sommaire

43. Les principaux facteurs qui ont influencé la croissance économique de l'industrie de la pêche sur la côte Est devraient maintenant être évidents. Alors que les pêcheries de Terre-Neuve ont été créées les premières, ce sont elles qui se sont développées le plus tard. De nombreux pêcheurs côtiers de Terre-Neuve pêchent de nos jours de la même façon et avec le même matériel, à l'exception du moteur installé sur leurs bateaux, qu'ils le faisaient il y a plus d'un siècle. Le progrès qui a conduit à l'ère moderne s'est introduit d'abord en Nouvelle-Angleterre, s'est étendu ensuite à la Nouvelle-Écosse et a fini par atteindre Terre-Neuve. L'expansion des pêcheries de Nouvelle-Angleterre n'aurait jamais eu lieu sans la croissance d'autres secteurs de son économie et l'augmentation subséquente de ses marchés intérieurs de poisson frais. La croissance du marché du poisson frais signifiait des prix plus élevés, un meilleur chiffre d'affaires, une plus grande accumulation de capitaux et, en conséquence, elle permit d'adopter plus facilement des techniques nouvelles plus coûteuses mais plus efficaces. Le poisson frais fut suivi par le poisson congelé, une nouvelle extension des marchés, la croissance de grandes entreprises intégrées et l'adoption rapide d'une nouvelle technologie pour la prise et le conditionnement. La hausse des prix aux États-Unis attira la main-d'oeuvre et le poisson en provenance de la Nouvelle-Écosse dont les salaires et les frais de production étaient inférieurs. Dans la décennie précédant la Première guerre mondiale, de nombreuses goélettes qui pêchaient au large des ports du Sud-Ouest rapportaient leurs prises conservées

dans la glace tandis que celles plus à l'est de Lunenburg continuaient toujours à saler leur poisson.

44. De la Nouvelle-Écosse le progrès se répandit à Terre-Neuve mais seulement lorsque les conditions du temps de guerre augmentèrent la demande en denrées alimentaires. L'isolement géographique de Terre-Neuve, la présence de la Nouvelle-Écosse entre elle et les États-Unis, le manque de diversification de son économie et d'autres facteurs incontrôlables empêchèrent tout progrès dans le commerce du poisson frais. Ce sont les mêmes facteurs, ainsi que le manque de capitaux, qui ont empêché l'expansion de l'industrie du poisson congelé bien plus longtemps que dans les autres régions.

45. Pour nous résumer, alors que l'industrie du poisson frais et congelé a progressé en direction du Nord-Est, celle du poisson salé a dû battre en retraite. Terre-Neuve peut être considérée comme le dernier bastion de la fabrication du poisson salé et même ici, elle a dû se retirer vers les régions éloignées du littoral Est et du Labrador, régions que, pour des raisons économiques, la technologie moderne n'a pas encore atteintes et où les problèmes de caractère social et économique augmentent avec l'augmentation de la population de ces ports éloignés. Les changements dans la mise en marché ont suivi un schéma analogue. La Nouvelle-Angleterre s'intéressant davantage à son marché intérieur du poisson frais et plus tard du poisson congelé se désintéressa du marché des Antilles pour le poisson salé. Elle fut remplacée par la Nouvelle-Écosse et cette dernière fut finalement évincée par Terre-Neuve. Cela a été rendu possible par un changement dans l'utilisation des prises suivant une modification de la demande, ce qui en retour, a permis l'augmentation du rendement dans la pêche et le conditionnement. La productivité croissante entraîna une plus grande spécialisation du travail et finalement la substitution du capital à la main-d'oeuvre. La Commission pense que la seule bonne manière d'intervenir est de hâter ce processus naturel, particulièrement dans les régions qu'il a le moins atteintes.

CHAPITRE III

LA PÊCHE DANS LE MONDE

1. Le gros de la production canadienne de poisson salé est écoulé sur les marchés étrangers. La situation actuelle de l'industrie du poisson salé, orientée vers les marchés extérieurs au point de vue de la commercialisation et des débouchés, reflète donc en général le cours des événements sur le marché mondial des produits du poisson. Il importe alors d'étudier cette tendance mondiale, c'est-à-dire l'évolution globale de la production du poisson, de son utilisation et du négoce en vue de déterminer quels marchés l'industrie canadienne devra cultiver à l'avenir.

Prises mondiales

2. D'après les prises globales, les pêches du monde se sont développées rapidement depuis 25 ans. Le total a plus que doublé, passant de 20 millions de tonnes métriques (poids vif) en 1938 à 46 millions de tonnes métriques en 1963.

3. Tous les continents ont participé à l'expansion des pêches du monde. Toutefois, l'Amérique du Sud et l'Afrique ont été les seuls continents à accroître leur part du total mondial. L'Amérique du Nord et l'Europe sont devenues relativement moins importantes, ce qui indique le déclin progressif de la pêche dans l'Atlantique-Nord relativement aux autres régions. Bien que les prises globales soient passées au cours de cette période de 3.2 millions de tonnes métriques à 4.3 millions de tonnes métriques, la production nord-américaine est tombée de 15 p. 100 du total mondial en 1938 à 9 p. 100 en 1963.

4. En termes d'espèces débarquées, la hausse la plus sensible s'est produite dans les débarquements globaux de harengs, de sardines et d'anchois. Les prises de ces espèces sont passées de 4.7 millions de tonnes métriques en 1938 à 14.8 millions de tonnes métriques en 1963. Cet accroissement est surtout attribuable au développement de la pêche aux anchois au Pérou, qui est le principal facteur de l'augmentation relative de la part sud-américaine des pêches du monde.

5. Dans l'esprit de son mandat, la Commission a particulièrement noté le déclin relatif des prises mondiales de morue, de merluche, d'aiglefin, et d'espèces apparentées. Ce sont surtout ces poissons qu'on sale aujourd'hui au Canada. Les débarquements de ces espèces ont augmenté de 2.8 millions de tonnes métriques en 1938 à 4.9 millions de tonnes métriques en 1963. Mais en comparaison des prises globales, la proportion de morue, de merluche, d'aiglefin, etc., est tombée de 13 à 10 p. 100.

6. L'Europe, qui a débarqué 2.2 millions de tonnes métriques de poisson en 1963, fournit toujours la proportion la plus élevée des prises totales de morue, de merluche, d'aiglefin, etc. Toutefois, sa position relative est tombée de 58 p. 100 en 1938 à 45 p. 100 en 1963. La contraction des débarquements de ces espèces a été particulièrement aiguë dans la République fédérale d'Allemagne et au Royaume-Uni. Par contre, L'Espagne, le Portugal et le Danemark ont brillamment réussi à accroître leur part de cette pêche.

7. Les débarquements nord-américains de morue et d'espèces apparentées ont également diminué par rapport au total mondial. En 1938, notre continent fournissait 19 p. 100 des débarquements; en 1963, ce chiffre était tombé à 11 p. 100. Même en termes absolus, les débarquements nord-américains n'ont

guère augmenté depuis 25 ans, ne progressant que de 0.6 million de tonnes métriques par an.

8. Le déclin de la proportion des prises mondiales de morue, de merluche, d'aiglefin, etc., débarquées en Europe et en Amérique du Nord a été compensé par l'expansion de cette pêche au Japon et en Union soviétique. L'ensemble de ces deux pays a fourni en 1963 le tiers de la production mondiale de ces espèces.

L'utilisation

9. Des changements importants se sont produits dans l'utilisation des prises mondiales. Ces changements, qui s'annonçaient déjà avant la Deuxième guerre mondiale, se sont opérés surtout après 1950. Si des quantités toujours plus élevées sont destinées à la consommation humaine, il convient de noter que la proportion des prises mondiales employées à cette fin tend à diminuer. Un pourcentage croissant des débarquements totaux est réduit en farine et en autres matières solubles qui servent à enrichir de protéine les aliments pour animaux. En 1963, 27 p. 100 des prises mondiales ont été réduites en farine en comparaison de 15 p. 100 en 1952. L'usage croissant du poisson à des fins de réduction est surtout attribuable à l'expansion rapide de la pêche aux anchois au Pérou, dont presque tous les débarquements servent à produire la farine de poisson.

10. La consommation de poisson à l'état frais a diminué par rapport au total des prises mondiales. La fraîcheur varie en raison inverse de la distance et, par conséquent, la consommation du poisson à l'état frais dépend de la proximité des zones de pêche. Puisque la pêche se concentre de plus en plus, de moins en moins de personnes accèdent facilement au poisson

frais et plus de gens consomment le poisson traité. Le pourcentage consommé à l'état frais a diminué de 41 p. 100 en 1952 à 35 p. 100 en 1963. Malgré ce déclin, la mise en marché aux fins de la consommation à l'état frais demeure la plus importante forme d'utilisation.

11. La proportion des prises mondiales soumises à la congélation s'est accrue rapidement. Cette hausse a d'ailleurs été accélérée par l'établissement de la "chaîne froide". Dix pour cent des prises mondiales ont été congelées en 1963 en comparaison de 4 p. 100 en 1952.

12. A mesure qu'augmentait la proportion des prises mondiales, destinées à la congélation, on constatait un déclin relatif du poisson traité. Le volume de poisson fumé ou salé en 1963 représentait 18 p. 100 du total des prises mondiales, soit beaucoup moins que les 26 p. 100 traités en 1952.

Production

13. La consommation humaine* de produits de la pêche s'est accrue de quelque 65 p. 100 depuis 1952. En 1963, on a utilisé pour la consommation humaine 33 millions de tonnes métriques de poisson (poids débarqué) en comparaison de 20 millions de tonnes métriques en 1962. Le rythme d'augmentation l'emportait de beaucoup sur la croissance démographique, ce qui indique que la consommation par habitant de tous les produits du poisson a progressé au cours des quelque dix dernières années. L'évolution de l'utilisation indique clairement que la production mondiale de poisson frais et congelé s'est accrue très rapidement depuis dix ans.

* Faute de données sur le volume de poisson frais mis en marché, on ne connaît pas la production mondiale de toutes les formes de poisson (poids net) destinées à la consommation humaine.

14. Au cours de cette période, la production de poisson traité n'a guère augmenté. Si la production mondiale de poisson séché, salé ou fumé a plus que doublé depuis 1938, passant de 1.2 million de tonnes métriques à 3.0 millions de tonnes métriques en 1963, le gros de cet accroissement est survenu entre 1938 et le début des années 1950. La consommation par habitant de poisson traité, qui s'était accrue jusqu'aux premières années 1950, a diminué depuis cette époque.

15. Après la fin des années 30, la principale hausse en production est survenue dans les divers genres de poisson séché ou salé. Le débit mondial de cette catégorie de poisson traité est passé de 382,000 tonnes métriques en 1938 à un chiffre estimé de 1,335,000 tonnes métriques en 1963. Au cours de la même période, on a constaté une hausse sensible de la production de hareng traité, qui est passée de 488,000 tonnes métriques à 1,177,000 tonnes métriques. La catégorie de poisson traité accusant la plus faible hausse en production était la morue séchée, salée ou non salée, et les espèces semblables. La production de ces denrées est passée de 375,000 tonnes métriques en 1938 à un chiffre estimé de 473,000 tonnes métriques en 1963. Si la production et la consommation par habitant de tout le poisson séché, salé ou fumé ne s'est mis à diminuer qu'après les années 1950, il appert que la courbe descendante de la consommation par habitant de morue, de merluche et d'aiglefin salé ou non salé dure depuis beaucoup plus longtemps.

Commerce international

16. Au cours du dernier quart de siècle, on a noté une hausse régulière de la proportion des prises totales du monde qui figure au commerce international. En 1949, 19 p. 100 des prises de 140 pays ont été exportées. En 1963, les mêmes pays ont exporté 37 p. 100 de leurs prises. La principale raison de cette expansion du commerce international relativement à la

production est la production accrue de farine de poisson et d'autres produits solubles. Étant donné la production de plus en plus intensive de ces dérivés, il figure en proportion sans cesse croissante dans le commerce international. Les autres genres de poisson, tels les produits frais, réfrigérés et congelés, ont également grandi en importance dans le commerce international. Le poisson séché, salé ou fumé est la seule catégorie où la part des exportations tend à la baisse.

17. Le total des exportations mondiales de produits de la pêche s'est élevé à 2.1 millions de tonnes métriques en 1938. En 1963, ce chiffre atteignait 5.3 millions de tonnes métriques. Les farines et les solubles, qui comptaient pour moins de 10 p. 100 du commerce mondial en 1938, en constituaient le tiers en 1963. Les exportations de poisson congelé, réfrigéré ou frais sont passées de 20 p. 100 du commerce mondial en 1938 à quelque 30 p. 100 en 1963. Par contre, les exportations de poisson séché, salé ou fumé ont diminué au cours de la même période, tombant du tiers du commerce mondial en poisson à guère plus de 10 p. 100.

18. Les exportations de poisson frais, réfrigéré ou congelé ont augmenté de 415,000 tonnes métriques en 1938 à 1,403,000 tonnes métriques en 1963. La structure du commerce mondial de ces produits a évolué sensiblement depuis 25 ans. L'Amérique du Nord a fait d'énormes progrès comme importateur net et l'Asie comme exportateur net. Les importations nord-américaines ont dépassé les exportations de 172,000 tonnes métriques en 1963 en comparaison de 8,000 tonnes métriques en 1938. Lorsqu'on songe que le Canada est un exportateur net de quelque 135,000 tonnes métriques de poisson réfrigéré ou congelé, il ressort immédiatement que les autres pays nord-américains, surtout les

États-Unis, sont importateurs nets de quelque 300,000 tonnes métriques de poisson frais et congelé. L'Asie, surtout le Japon, est devenu le plus grand exportateur net. En 1963, ce continent réalisait des exportations nettes de 174,000 tonnes métriques en comparaison de l'équilibre de 1938. La forte demande d'importations aux États-Unis à l'égard du poisson frais et congelé, qui ne cesse d'augmenter, est satisfaite surtout par le Canada et le Japon. Le rôle de l'Europe dans le commerce du poisson frais et congelé n'accuse aucune tendance bien marquée. Importateur net avant la Deuxième guerre mondiale, l'Europe est devenue grand exportateur net vers la fin des années 50. Depuis lors, elle est redevenue importateur net.

19. Comme nous l'avons déjà signalé, le commerce mondial du poisson salé, séché ou fumé a diminué par rapport à la production mondiale de ces denrées. Cela tient surtout au fait que les pays importateurs deviennent de plus en plus aptes à suffire à leurs besoins, surtout l'Espagne et le Portugal. Les exportations de poisson traité sont tombées de 678,000 tonnes métriques en 1938 à 541,000 tonnes métriques en 1963.

20. Le déclin le plus prononcé est survenu dans les exportations mondiales de hareng séché et salé. Les exportations de ce groupe de denrées s'élevaient à 311,000 tonnes métriques ou 64 p. 100 de la production mondiale en 1938. En 1963, les exportations ne s'élevaient plus qu'à 93,000 tonnes métriques ou 11 p. 100 de la production mondiale. On notait un déclin presque aussi marqué dans le commerce mondial de morue, de merluche, d'aiglefin, etc. salé ou séché. En 1963, la quantité exportée s'élevait à 195,000 tonnes métriques et constituait 45 p. 100 de la production mondiale en comparaison de 233,000 tonnes métriques ou 69 p. 100 de la production mondiale en 1938.

21. La structure du commerce mondial du poisson traité en 1938 était sensiblement différente de celle de 1963. L'Amérique du Nord et l'Europe étaient il y a 25 ans les seuls exportateurs nets de ces produits de la pêche. Au cours du quart de siècle suivant, l'Amérique du Nord est devenue importateur net et l'Union soviétique, principal importateur net avant 1957, est devenue exportateur net. Il convient aussi de noter l'essor de l'Afrique, surtout du Nigeria, comme importateur net. L'Amérique du Sud accuse comme importateur net une légère tendance à la hausse.

22. Ce qui précède le sens général des diverses tendances de la pêche mondiale. En résumé, on a constaté:-

- 1) une tendance ascensionnelle des prises totales de toutes les espèces de poisson;
- 2) une tendance à la baisse de la proportion destinée à la consommation humaine dans la mesure où la réduction du poisson en farine et en autres solubles a relativement augmenté, surtout par suite de l'expansion de la pêche aux anchois au Pérou;
- 3) une tendance ascensionnelle de la proportion des prises mondiales destinée à la congélation;
- 4) une tendance à la baisse de la proportion des prises mondiales destinée à la salaison;
- 5) une tendance à la hausse de la consommation par habitant de poisson frais et congelé;
- 6) un déclin de la consommation par habitant de poisson salé depuis le début des années 1950; cette tendance à la baisse dure depuis plus longtemps dans le cas de la morue, de la merluche, de l'aiglefin, etc., salés et séchés;

- 7) une tendance ascensionnelle de la proportion du débit mondial de poisson congelé et une tendance à la baisse de la proportion du débit mondial de poisson traité destinée au commerce international.

La situation actuelle

23. Depuis trois ou quatre ans on constate un certain nombre d'écarts par rapport aux tendances ci-dessus. Bien que les débarquements mondiaux de poisson aient continué de s'accroître en 1961, 1962, 1963, peut-être à un rythme accéléré, le détournement à des fins non humaines représentait près de 80 p. 100 de la hausse. En conséquence, le poisson disponible pour la consommation humaine a moins augmenté depuis quelques années. En comparaison de la population, la production destinée à la consommation humaine a sans doute décliné, ce qui a sensiblement amélioré la position du producteur sur le marché mondial étant donné l'accroissement de la demande possible par habitant.

24. Cette pénurie relative s'est manifestée d'abord sur le marché du poisson frais et congelé. Le succès croissant du poisson congelé en Europe, après l'établissement de la "chaîne froide", a stimulé la demande de poisson réfrigéré et congelé. Les opérations de congélation se sont accrues rapidement en Europe bien que les débarquements sur ce continent n'aient guère augmenté. Il semble toutefois que ce déplacement dans l'utilisation n'ait pas suffi à la demande. L'Europe, dont les exportations nettes s'élevaient en 1959 à 57,000 tonnes métriques de poisson frais, réfrigéré et congelé, accusait au cours des quatre années suivantes des importations nettes dont la moyenne annuelle atteignait 7,000 tonnes métriques.

25. Dans d'autres régions du monde, on a constaté un phénomène semblable. L'Afrique, qui était avant 1961 un exportateur net, est devenue depuis lors un grand importateur net de poisson frais et congelé. L'Océanie a également accru ses importations. L'Amérique du Nord, dont les importations nettes atteignaient 145,000 tonnes métriques en 1960, a accru cette marge de 27,000 tonnes métriques pour atteindre 172,000 tonnes métriques en 1963. Cette situation a mis les exportateurs de poisson frais, réfrigéré et congelé (Japon, Danemark, Canada, Suède et Pays-Bas) en meilleure posture pour les négociations. En conséquence, les cours de ces formes de poisson ont augmenté sensiblement depuis quelques années.

26. La proportion accrue de poisson congelé a exercé une pression considérable sur les stocks de poisson disponibles pour la salaison. Cette situation se manifestait notamment en Europe à l'exclusion de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce. (Ces quatre pays ont accru sensiblement leur production de poisson salé en 1961, 1962 et 1963. Toutefois, ils n'ont pas atténué la pénurie croissante de poisson salé sur le plan international en réduisant leurs importations nettes, mais ont plutôt aggravé la situation en accroissant leur consommation.) La production de poisson séché, salé ou fumé en Europe à l'exclusion de ces quatre pays est tombée de 586,000 tonnes métriques en 1959 à 520,000 tonnes métriques en 1962, ce qui représente une baisse de 66,000 tonnes métriques. La production canadienne de poisson traité a diminué de 100,000 à 85,000 tonnes métriques, tout le déclin se manifestant dans la salaison de poisson de fond.

27. La moindre production de poisson traité dans ces grands pays producteurs a entraîné un déclin sensible des exportations nettes. Cette diminution, beaucoup plus rapide qu'au cours du dernier quart de siècle, a

déterminé une pression ascensionnelle sur les cours du poisson salé. Il en est résulté une hausse des exportations nettes de poisson salé de provenance européenne en 1962 et en 1963 aux dépens de la consommation intérieure. La production et les exportations canadiennes de poisson salé se sont accrues de leur côté. Le jeu de ces divers facteurs de l'offre et de la demande a conduit à un nouvel équilibre entre le poisson congelé et le poisson salé à des prix plus élevés.

28. Le cours du poisson, surtout du poisson traité, ne peut augmenter bien au-delà du niveau actuel en comparaison des autres denrées. Autrement, la substitution croissante par le consommateur précipitera une réduction de la consommation, ce qui éliminerait toute insuffisance relative des stocks disponibles. D'autre part, il faudra accroître sensiblement les prises mondiales de poisson pour la consommation humaine pour faire tomber les cours du poisson au niveau d'avant 1959. Cette expansion est fort possible, mais elle dépendra surtout des nouveaux règlements et accords relatifs au développement et à la réalisation du potentiel des bancs de pêche du monde entier.

CHAPITRE IV

LE CANADA ET LA PÊCHE DANS LE MONDE

1. La position du Canada* comme producteur et exportateur des produits de la pêche a fortement rétrogradé au cours du dernier quart de siècle. La production et les échanges internationaux ont augmenté rapidement tandis que la production et les exportations canadiennes des produits de la pêche demeuraient à un niveau relativement constant. La position de notre pays s'est détériorée de façon particulière quant aux débarquements de morue, de merluche, d'aiglefin, etc. ainsi que dans la production et l'exportation du poisson séché, sale ou fumé.

Les débarquements

2. Les débarquements canadiens de poissons de toutes espèces se sont chiffrés à 800,000 tonnes métriques en 1938 pour atteindre 1.2 million en 1963 mais au cours de la même période, les prises des pêcheries du monde entier ont crû de 20 millions de tonnes métriques jusqu'à 46 millions. De 4.1 p. 100 qu'elle était en 1938, la part du Canada dans la production mondiale est donc tombée à 2.6 p. 100.

3. Les pêches de la côte orientale comptent pour 60 à 70 p. 100 dans l'ensemble des prises canadiennes de poisson. Cela représentait 650,000 tonnes métriques en 1963. Le rendement de la pêche sur la côte atlantique du Canada a également diminué comparativement à celui de la production mondiale.

4. Alors que la position générale du Canada comme producteur de poisson a diminué, notre production de plies, flétans et soles a gagné en

* Les chiffres relatifs aux années antérieures à 1949 comprennent ceux de Terre-Neuve.

importance. Cette amélioration doit être attribuée principalement aux pêcheries de la côte orientale qui débarquent à l'heure actuelle 60 p. 100 des prises totales de ces espèces au Canada. C'était antérieurement une activité plus particulière à notre côte occidentale. Les débarquements globaux canadiens de plies et autres poissons plats qui représentaient 3 p. 100 des prises mondiales de ces espèces en 1938 représentaient près de 9 p. 100 des prises mondiales en 1963. Les prises sur la côte de l'Atlantique représentaient près de 7 p. 100 des prises mondiales. La croissance remarquable de cette pêche particulière au Canada, spécialement sur la côte de l'Atlantique, est le reflet de l'expansion de la pêche hauturière.

5. Le rendement canadien au sein de l'industrie mondiale du saumon a peu changé, notre production représentant entre 10 et 19 p. 100 de la production mondiale. Presque tout le saumon canadien provient de la côte occidentale. Au reste, une très petite quantité de ce poisson est traitée. Par conséquent, la pêche au saumon ne constitue pas un facteur important dans les considérations relatives à l'industrie du poisson salé de la côte est du Canada.

6. La pêche du hareng et de la sardine est présentement la plus importante quant au volume des débarquements au Canada. Si on le compare au volume de la pêche mondiale du hareng le chiffre canadien est relativement faible et sa proportion a même diminué. En 1963, les débarquements canadiens de harengs s'élevaient à 374,000 tonnes métriques, ce qui est une augmentation remarquable comparée aux 200,000 tonnes débarquées en 1938. Néanmoins, vu l'expansion phénoménale de cette pêche ailleurs et

spécialement au Pérou, la part canadienne dans les chiffres mondiaux est tombée de 4.2 p. 100 qu'elle était en 1938 à 2.5 p. 100 en 1963. Près de la moitié des prises globales canadiennes de hareng venaient de la côte de l'Atlantique en 1938, mais en 1963 elles étaient tombées à 31 p. 100. On peut en conclure que le déclin relatif de la pêche au hareng a été plus prononcé sur la côte de l'Atlantique que sur celle du Pacifique.

7. Le plus important recul du Canada dans sa position sur le marché mondial du poisson se constate pour la morue, la merluche, l'aiglefin, etc. En 1938, les prises canadiennes de ces espèces représentaient 12 p. 100 du chiffre mondial alors qu'elles étaient de moins de 8 p. 100 en 1963. Alors que la prise mondiale était de 2.8 millions de tonnes métriques en 1938 pour croître à 3.9 millions en 1963, les prises canadiennes de 1963, soit 369,000 tonnes métriques restaient à peu près inchangées.

8. On peut en conclure que les pêcheries canadiennes et celles de la côte de l'Atlantique en particulier ne sont plus un facteur important dans la pêche mondiale si on les compare à ce qu'elles étaient il y a 25 ans. Le recul relatif de la production a été évident surtout sur la côte est pour la morue et le hareng. Ce changement est important pour l'industrie canadienne du poisson salé puisque ces espèces forment sa principale matière première. D'autre part, la pêche de la morue est devenue surtout une activité propre à Terre-Neuve et surtout celle des pêcheurs côtiers. Par conséquent, les répercussions économiques résultant de la position relativement affaiblie du Canada comme producteur de morue ont été principalement ressenties par l'industrie du poisson salé et la pêche littorale à Terre-Neuve.

Emplois du poisson

9. Les tendances qui se constatent dans l'emploi du poisson au Canada

sont parallèles aux changements à l'échelle mondiale au cours de la période d'après-guerre. La proportion des prises destinées à la congélation a augmenté tandis que celle réservée à la salaison a diminué. Néanmoins, le recul du poisson salé a été plus fort au Canada que dans d'autres pays.

10. L'emploi du poisson au Canada diffère de ce qui se passe ailleurs car une plus grande proportion des prises est salée et congelée au Canada. Cela n'a cependant rien d'étonnant puisque, vu l'étroitesse du marché intérieur du poisson frais, la grande partie des prises est traitée et exportée. En 1962, 22 p. 100 des prises au Canada étaient salées tandis que la proportion n'est que de 17 p. 100 pour les chiffres mondiaux. Chez nous le poisson congelé représente près de 30 p. 100 des prises alors qu'il n'est que de 9 p. 100 pour les prises mondiales.

11. La population canadienne étant surtout concentrée dans des régions éloignées des principaux centres de pêche maritime, le pourcentage des débarquements globaux mis sur le marché au Canada à l'état frais est bien moindre que celui des statistiques mondiales. Au Canada, environ 17 p. 100 des débarquements globaux sont mis sur le marché à l'état frais alors que la part correspondante dans la pêche mondiale est de 36 p. 100.

12. Au cours des 10 ou 15 dernières années, la mise en conserve du poisson est devenue une forme d'emploi moins importante au Canada. Cela est dû surtout au fait que les prises de saumon ont diminué par rapport aux prises totales de poisson au Canada. En 1962, près de 10 p. 100 des prises canadiennes de poisson étaient mises en conserve, ce qui se rapproche de la part des prises mondiales préparées de la même façon.

13. La quantité de poisson destinée à la réduction est restée relativement inchangée au Canada. Cette forme d'utilisation est moins importante au Canada qu'ailleurs dans le monde. Au Canada, on réduit environ 20 p. 100 des prises en farine de poisson et autres produits solubles alors que la production mondiale est de 27 p. 100 des prises.

La production

14. On peut déjà déduire de ce qui précède que la position canadienne au sein de l'industrie mondiale de la pêche n'a pas suivi le rythme de la production mondiale. Les tendances canadiennes dans l'emploi du poisson indiquent que cela s'applique spécialement à la production de poisson salé, séché ou fumé et surtout à la morue séchée et salée. La position du Canada a d'ailleurs reculé de la même façon quant à la production de poisson congelé. Alors que la proportion des prises canadiennes destinées à la congélation s'est rapidement accrue, l'accroissement en volume n'a pas rattrapé celui de la production mondiale à cause de la croissance trop lente des prises canadiennes.

15. La production canadienne de produits de la pêche s'est élevée en 1938 à un chiffre évalué à 270,000 tonnes. En 1953, la production canadienne était de 267,000 tonnes métriques et a augmenté par la suite pour atteindre 370,000 tonnes métriques en 1963. La production canadienne de poisson congelé a bondi de 55,000 tonnes métriques en 1938 à 144,000 en 1963. Au cours de la même période, la production de poisson salé, séché ou fumé est tombée de 103,000 à 65,000 tonnes métriques. La production canadienne de conserves de poisson, de mollusques, et de crustacés a très peu évolué: elle s'est élevée à 49,000 tonnes métriques en 1938, 52,000 tonnes en 1953 et 41,000 tonnes en 1963. La production canadienne d'autres produits de la pêche tels que les huiles, graisses et farines de poisson a monté de 69,000 tonnes métriques en 1938 à 120,000 tonnes métriques en 1963.

16. La production canadienne de poisson salé a baissé aussi bien pour la morue séchée et salée et les espèces similaires que pour le hareng salé, séché

* Ces chiffres de production ne comprennent pas le volume de poisson frais entier ou rond mis sur le marché, et ne représentent que le poids du produit fini.

ou fumé et d'autres poissons pélagiques. Le Canada a produit 48,000 tonnes métriques de morue, merluche, aiglefin, etc. salés en 1963, ce qui est fort inférieur à la production de 1938 qui était de 75,000 tonnes métriques. Pour la même période, la production canadienne de hareng et autres poissons pélagiques salés, séchés ou fumés est tombée de 30,000 à 17,000 tonnes métriques.

17. En 1963, la production mondiale de poisson séché, salé ou fumé a atteint 2,985,000 tonnes métriques alors qu'elle était seulement de 1,245,000 tonnes métriques en 1938. En 1938, le Canada produisait près de 8 p. 100 de la production mondiale de poisson salé; en 1963, cette participation était tombée à 2 p. 100. Quant à la production mondiale de morue, merluche et aiglefin salés et séchés, le Canada n'a donné que 10 p. 100 de cette production en 1963 alors qu'il y participait à 22 p. 100 en 1938. La chute de la production canadienne de hareng salé, séché ou fumé a baissé également par rapport à la production mondiale. La production canadienne de ces derniers produits est cependant sans importance car elle représentait moins de 1 p. 100 de la production mondiale en 1963.

18. En résumé, il est évident que la position canadienne comme producteur de produits de la pêche a fortement reculé. Alors que le Canada a été un des principaux producteurs de morue salée, cette situation n'existe plus aujourd'hui.

Le commerce extérieur

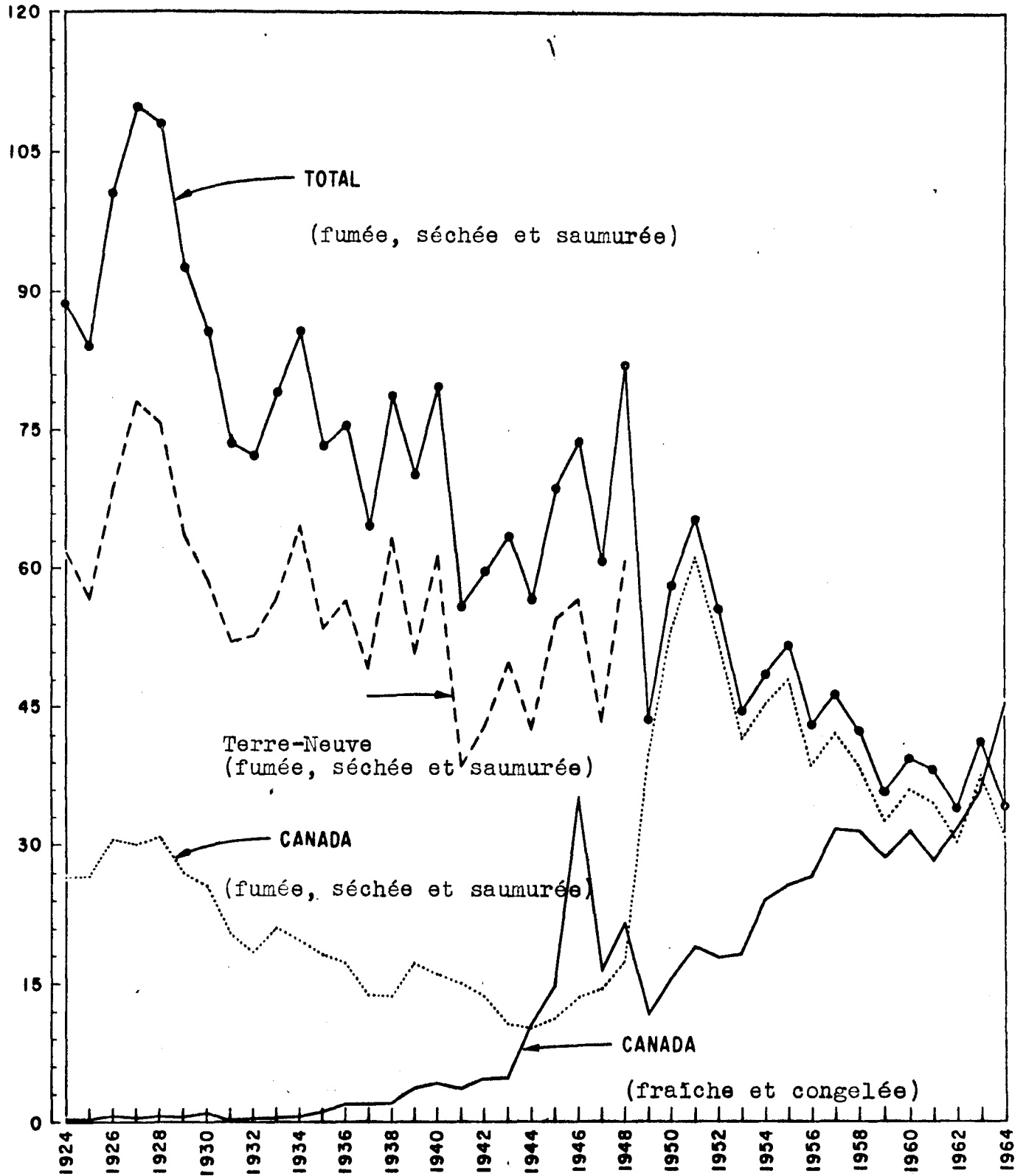
19. La position canadienne comme exportateur de produits de la pêche est plus importante que sa situation en tant que producteur. Cela provient de ce que le Canada consomme une proportion moindre de sa production que la plupart des autres pays s'adonnant à la pêche. Il est cependant visible d'après le paragraphe précédent que la position du Canada comme exportateur a décliné.

20. Le recul relatif du Canada comme exportateur s'est produit aussi bien

EXPORTATIONS CANADIENNES DE MORUE

En milliers de
tonnes métriques

1924 - 1964



pour le poisson congelé que pour le poisson salé, séché ou fumé. Les exportations canadiennes de poisson congelé ont augmenté moins vite que le commerce international tandis que nos exportations de poisson salé, séché ou fumé ont baissé plus rapidement.

21. Les exportations canadiennes de poisson frais et congelé se sont élevées à 97,000 tonnes métriques en 1948, soit 13 p. 100 des exportations mondiales globales qui se chiffraient à 672,000 tonnes métriques. En 1963, nos exportations de poisson congelé ont atteint 243,000 tonnes métriques, ce qui cependant ne représente plus que 10 p. 100 du commerce international. Les exportations canadiennes de poisson séché, salé ou fumé se sont élevées à 62,000 tonnes métriques en 1963, soit 11 p. 100 du commerce international s'élevant cette année-là à 540,000 tonnes métriques. Ces chiffres sont à rapprocher des 107,000* tonnes métriques ou 14 p. 100 du chiffre mondial pour 1938 et des 126,000 tonnes ou 21 p. 100 en 1948.

22. Le recul de la position canadienne comme exportateur de poisson salé, séché ou fumé a été constaté aussi bien pour la morue, la merluche et l'aiglefin salés que pour le hareng et d'autres poissons pélagiques salés. En 1938, nos exportations de morue et de poissons similaires salés se sont élevées à 81,000 tonnes métriques ou 35 p. 100 des exportations mondiales qui étaient alors de 233,000 tonnes. En 1963, ce chiffre était tombé à 48,000 tonnes métriques, soit 25 p. 100 seulement du total mondial. Alors que la situation canadienne comme exportateur de hareng et autres poissons pélagiques salés n'était pas aussi importante, elle s'est également détériorée. En 1938, les exportations canadiennes s'élevaient à 44,000 tonnes métriques, soit 13 p. 100 du commerce international, mais en 1963, elles étaient tombées à 14,000 tonnes métriques ou 6 p. 100 du chiffre mondial.

* Ces chiffres ne comprennent pas le commerce entre Terre-Neuve et le Canada.

23. Quant à la destination des exportations canadiennes de poisson, plusieurs faits remarquables se sont produits. En 1938, presque 90 p. 100 des exportations canadiennes de poisson frais et congelé, de mollusques et de crustacés, soit 53,000 tonnes métriques étaient dirigées vers les États-Unis. Cela représentait alors près des trois quarts des importations de ce pays en produits de la pêche. En 1963, le Canada exportait 150,000 tonnes métriques aux États-Unis, soit toujours 90 p. 100 de nos exportations de poisson frais et congelé, de mollusques et de crustacés. Toutefois, nos livraisons ne représentent plus à ce moment qu'un peu plus du tiers de la demande du marché américain. Les importations de poisson frais et congelé ont monté aux États-Unis au cours de cette période de 67,000 tonnes métriques à 415,000 tonnes métriques, soit plus vite que la production canadienne. En dépit du fait que les producteurs canadiens se sont de plus en plus intéressés à la congélation, notre pays n'a pas été capable de satisfaire entièrement les besoins de son principal client, lequel dépend maintenant de plus en plus d'autres fournisseurs étrangers pour ses importations de poisson.

24. La demande globale pour le poisson salé sur les trois marchés traditionnels d'exportation du Canada: l'Europe, les Antilles et les États-Unis est tombée de 445,000 tonnes métriques en 1938 à 345,000 tonnes en 1963. Les exportations vers l'Europe et les États-Unis ont baissé tandis que les ventes aux Antilles se sont accrues de façon importante, de 49,000 tonnes à 77,000 tonnes métriques. Tandis que la baisse des achats aux États-Unis correspond à un recul dans la consommation, les achats moins importants de l'Europe sont dus à l'augmentation de la production dans les principaux pays consommateurs de poisson salé: l'Espagne, le Portugal et l'Italie.

25. Une plus grande partie des exportations canadiennes de poisson salé ont été dirigées vers ces trois marchés principaux en 1963 bien que notre participa-

tion à leurs importations globales ait été moindre. En 1938, les exportations canadiennes de poisson salé, séché ou fumé vers l'Europe, les Antilles et les États-Unis se sont élevées à 93,000 tonnes métriques soit 88 p. 100 de nos exportations globales mais seulement 21 p. 100 des importations totales de ces marchés. Vingt-cinq ans plus tard les mêmes marchés importaient 57,000 tonnes métriques de poisson salé canadien ce qui représente 93 p. 100 de nos exportations globales, mais seulement 16 p. 100 des importations de ces pays.

26. En 1938, les Antilles avaient acheté 45 p. 100 des exportations canadiennes de poisson salé. En 1963, bien que les ventes fussent tombées de 47,000 à 33,000 tonnes métriques, ce dernier chiffre représentait 54 p. 100 de notre production de poisson salé. Le Canada dépend donc davantage de ce marché. Néanmoins, la part des importations globales des Antilles satisfaite par le Canada est tombée de 98 p. 100 en 1938 à 43 p. 100 en 1963. En fait, si nous avions voulu satisfaire 98 p. 100 des besoins du marché des Antilles en 1963, nous aurions dû leur envoyer toute notre production de poisson salé et même plus. Il est donc évident que la position du Canada sur ce marché a reculé parce que nous n'avons pas pu satisfaire à la demande.

27. Les exportations canadiennes vers l'Europe ont baissé plus vite que les importations globales européennes. En outre, la part de ce marché dans l'ensemble des exportations canadiennes est maintenant moindre. En 1963, les ventes canadiennes de poisson salé, séché ou fumé à l'Europe se sont élevées à 12,000 tonnes métriques, soit moins de 20 p. 100 des exportations globales au regard de 33,000 tonnes métriques ou 31 p. 100 en 1938. L'Europe est un marché traditionnel pour la morue littorale légèrement salée, un produit de qualité et de prix élevé. Les livraisons de ce produit ont diminué progressivement parce que beaucoup de pêcheurs se sont tournés vers la production de la morue fortement salée, ce qui demande moins de travail et présente moins de risques. Il en ré-

sulte que si la concurrence a pu affaiblir la position canadienne sur le marché européen, le fait que nous n'avons pas été en mesure de fournir la qualité demandée en quantités suffisantes a été le facteur dominant de notre recul.

28. Le Canada a expédié un plus fort pourcentage de ses exportations de poisson salé aux États-Unis en 1963 et a satisfait une plus forte proportion des besoins de ce pays qu'en 1938. En 1963, les expéditions canadiennes de poisson salé aux États-Unis se sont élevées à 12,000 tonnes métriques, soit 20 p. 100 de nos exportations globales de poisson salé. En 1938, ce pays a acheté 13,000 tonnes métriques, soit seulement 12 p. 100 des ventes canadiennes de poisson salé. Tandis qu'en 1938, le Canada a satisfait 30 p. 100 des besoins des États-Unis, sa participation en 1963 est montée à 36 p. 100. Le poisson salé principal importé aux États-Unis est la morue sans arêtes, un produit de prix élevé.

29. Les expéditions canadiennes de poisson salé, séché ou fumé ont baissé plus rapidement que les besoins de nos principaux marchés d'exportation. La baisse de la qualité et des considérations de prix ont contribué à notre recul sur ces marchés. D'un autre côté, il est évident que cette situation est aussi causée par l'insuffisance des approvisionnements.

CHAPITRE V

PÊCHE PRIMAIRE

Au cours des deux chapitres précédents, nous avons étudié le marché mondial des produits de la pêche étant donné que l'évolution de l'ambiance globale est pour l'industrie canadienne de la pêche le principal facteur dans l'orientation des campagnes de vente et le choix d'un organisme de mise en marché. Une expansion dynamique du marché, en étendue et en produits, et de bonnes techniques marchandes sont indispensables dans l'industrie de la pêche si l'on veut porter au maximum les recettes des exportations. Toutefois, le volume des exportations dépend des débarquements et partant de l'efficacité de la pêche canadienne. "Efficacité" signifie qu'il faut non seulement tirer le plus fort rendement des stocks de poisson tout en maintenant le niveau de ces stocks, mais encore réduire au minimum l'effort de prise. Abstraction faite des facteurs naturels ou du climat, l'effort est calculé en fonction de la technique de la pêche et du nombre de pêcheurs. Se bornant aux pêches de la côte atlantique, ce chapitre cherche à déterminer le nombre de personnes s'adonnant à la pêche, leurs débarquements, la mesure dans laquelle les pêcheurs traitent leurs prises, et les recettes qu'ils tirent de la pêche et du traitement.

L'emploi

1. Le nombre total de personnes s'adonnant à la pêche à plein temps, à mi-temps ou de façon intermittente dans les provinces de l'Atlantique et le Québec s'élevait à 48,000 en 1963. Il y avait 21,400 pêcheurs à Terre-Neuve, soit environ 45 p. 100 du total de la côte de l'Est. Les provinces Maritimes comptaient 22,000 pêcheurs ou 47 p. 100 du total, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard renfermant respectivement 28 p. 100, 13 p. 100 et 6 p. 100 du total de la côte de l'Est. En 1963, le Québec comptait 3,700 pêcheurs ou 8 p. 100 du total.

2. Le nombre de personnes s'adonnant à la pêche en 1963 ne dépassait même pas de 1 p. 100 le chiffre de 1958, mais l'emportait de 7 p. 100 sur le total de 1961. Autrement dit on a constaté depuis trois ou quatre ans une recrudescence sensible du nombre de pêcheurs. Dans les provinces Maritimes, leur nombre n'a guère évolué au cours de cette période. Au Québec, il y en avait 1,700 de moins. Il est donc évident que tout l'accroissement s'est produit à Terre-Neuve, où 3,100 personnes de plus se sont adonnées à la pêche depuis 1958.

3. A Terre-Neuve, un grand nombre de personnes sont passées à la pêche, au moins à mi-temps, faute d'occasions d'emploi dans les autres domaines; c'était le cas surtout en 1957 et en 1958. A Terre-Neuve beaucoup plus qu'ailleurs sur la côte de l'Est, la pêche est une activité où se dissimulent les chômeurs en étant sous-employés. La hausse survenue à Terre-Neuve depuis quelques années tient en partie à l'accroissement de l'effectif, mais surtout aux cours plus élevés du poisson et à l'extension de l'assurance-chômage aux pêcheurs.

4. En termes de nombre de pêcheurs employés, la pêche côtière joue le rôle prédominant sur la côte de l'Est. Plus de 85 p. 100 du nombre total de pêcheurs, soit 42,500 faisaient la pêche le long des côtes en 1963 tandis que 5,400 pêchaient au large. Il faut cependant noter la hausse soudaine du nombre de pêcheurs hauturiers, qui est passé de 3,300 en 1958 au nombre actuel tandis que le nombre de pêcheurs côtiers a diminué quelque peu.

5. En comparaison des autres provinces de la côte de l'Est, les pêcheurs néo-écossais dépendent moins de la pêche côtière. Dans cette province, plus de 20 p. 100 du nombre total de pêcheurs participent à la pêche hauturière. En termes d'emploi de main-d'oeuvre, la pêche côtière est la plus importante à Terre-Neuve et sur l'Île-du-Prince-Édouard, où 97 p. 100 des pêcheurs sont des littoraux.

6. Par rapport au total de l'effectif ouvrier, c'est au Québec que la pêche est la moins importante, n'employant que 2 p. 100 de l'effectif total en 1963. En revanche, elle emploie à Terre-Neuve la proportion la plus élevée, soit 16 p. 100 de la main-d'oeuvre. Dans les provinces Maritimes, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, 5 p. 100 de l'effectif s'adonne à la pêche.

Débarquements

7. En dépit des fluctuations actuelles, les prises totales de toutes les espèces dans la pêche au large de la côte de l'Est manifestent depuis 10 ans une tendance plus ou moins stable. La moyenne pour 1959-1963 était de 1,323 millions de livres, ce qui n'est guère plus que la moyenne de 1,317 millions de livres débarquées au cours de 1954-1958.

8. Le poisson de fond constituait en 1963 plus de 70 p. 100 des débarquements totaux. Le poisson de haute mer et d'estuaire comptait pour un peu moins de 25 p. 100 tandis que les mollusques et les crustacés dépassaient légèrement 5 p. 100.

9. Parmi les espèces de fond, la morue a perdu du terrain au profit des espèces tel que la plie, l'aiglefin et le flet. Les débarquements de hareng sont devenus plus importants parmi les espèces pélagiennes. L'évolution de la composition des prises reflète l'importance croissante de la pêche hauturière au large de la côte de l'Est.

10. Les arrivages de morue s'élevaient en moyenne à 590 millions de livres au cours des cinq années 1959-1963, soit 3 p. 100 de moins que les 609 millions de livres débarquées au cours de la période 1954-1958. Quarante-vingt-dix p. 100 ou plus de la morue prise sur la côte de l'Atlantique est débarquée à Terre-Neuve: 535 millions de livres en 1959-1963 en comparaison de 559 millions au cours des quatre années précédentes. Par suite de la disparition de la flotte de goélettes,

la morue côtière à Terre-Neuve est devenue relativement plus importante et compte maintenant pour plus de 95 p. 100 de tous les débarquements de morue à Terre-Neuve.

11. Parmi les provinces de la côte est, Terre-Neuve fournit la proportion la plus élevée de débarquements de poisson, soit environ 40 p. 100 en 1963. Les arrivages néo-écossais représentent près de 3 p. 100 du total et ceux du Nouveau-Brunswick 17 p. 100. La part du Québec atteint presque 10 p. 100 et celle de l'Île-du-Prince-Édouard dépasse légèrement 3 p. 100.

12. Si le volume des débarquements ne s'est guère accru depuis dix ans, la valeur du poisson débarqué a augmenté de 24 p. 100, passant d'une moyenne de 52 millions au cours de 1954-1958 à 64 millions de dollars en 1959-1962. Il est évident que les recettes moyennes des pêcheurs se sont améliorées sensiblement depuis quelques années.

13. Sur la côte de l'Est, la ventilation de la valeur globale indique que les pêcheurs terre-neuviens touchent beaucoup moins pour le total de leurs prises que leurs confrères des autres provinces et que l'augmentation proportionnelle de la valeur débarquée dans cette province au cours des cinq dernières années a été sensiblement moins élevée que dans les autres provinces.

14. En 1962, Terre-Neuve débarquait 40 p. 100 du volume total mais ne touchait que 26 p. 100 du montant global des débarquements. Les trois provinces Maritimes ont touché les deux tiers de la valeur débarquée pour seulement la moitié des prises. Le Québec qui fournit près de 10 p. 100 du volume, ne touche que 8 p. 100 du montant.

15. Les écarts dans ces données tiennent surtout au fait que les mollusques et les crustacés qui valent plus représentent une plus grande proportion des arrivages totaux dans les provinces Maritimes qu'à Terre-Neuve et au Québec. Cependant, même si l'on exclut cette catégorie haut cotée, l'écart entre les parts

du volume et celles de la valeur débarquée est toujours là, ce qui indique que les pêcheurs de Terre-Neuve touchent moins pour leur poisson que les pêcheurs des provinces Maritimes.

Débarquements par pêcheur

16. En moyenne, les débarquements par pêcheur sur la côte est du Canada ont peu évolué, s'élevant à quelque 28,000 livres par an au cours de la période 1958-1963. Sur le plan provincial, si l'on compare les moyennes annuelles pour la période 1961-1963 avec celles de la période 1959-1960, les débarquements par pêcheur ont diminué à Terre-Neuve et dans les provinces Maritimes de 6 et de 3 p. 100 respectivement. Au Québec, les débarquements par pêcheur ont augmenté de près de 75 p. 100.

17. A Terre-Neuve, malgré le nombre plus élevé de pêcheurs et, partant, le plus grand effort de prise, les arrivages globaux sont demeurés stables. En conséquence, les débarquements par pêcheur ont diminué. D'après la Commission, on ne saurait présenter aucun témoignage à l'appui d'un programme de développement fondé sur la prémisse qu'il est possible d'accroître sensiblement le total des débarquements côtiers de façon soutenue.

18. Compte tenu du fléchissement de nombre de pêcheurs aux provinces Maritimes, les débarquements ont diminué davantage, toute proportion gardée. Les prises moyennes par pêcheur ont donc diminué. Par contre, les débarquements par pêcheur au Québec ont augmenté de près de 75 p. 100, ce qui tient en partie à la hausse des débarquements totaux mais surtout à la réduction d'un tiers du nombre des pêcheurs. Par conséquent, les débarquements par pêcheur au Québec pour la période 1961-1963 étaient plus élevés que dans les provinces Maritimes et à Terre-Neuve.

19. En évaluant l'importance des données ci-avant concernant les débarquements moyens, il faut considérer deux autres facteurs. D'abord, les débarque-

ments par homme affecté à la pêche hauturière dépassent le rendement des pêcheurs côtiers d'une grande marge, et deuxièmement, le nombre de pêcheurs hauturiers s'est fortement accru surtout dans les Maritimes. Donc, si les débarquements par pêcheur côtier se prêtaient au calcul, le déclin à Terre-Neuve et dans les Maritimes aurait été beaucoup plus élevé que ne l'indiquent les chiffres globaux et l'augmentation au Québec n'aurait pas été aussi prononcée.

20. A Terre-Neuve, sur laquelle on possède de telles données, les débarquements par pêcheur côtier s'élevaient à moins de 22,000 livres en 1963 en comparaison de près de 190,000 livres par pêcheur hauturier. Cependant, les arrivages moyens par pêcheur côtier pour la période 1960-1963 étaient inférieurs de près de 20 p. 100 aux chiffres des quatre années précédentes tandis que la moyenne des débarquements par pêcheur hauturier augmentait de près de 9 p. 100.

Valeur débarquée par pêcheur

21. En moyenne, le pêcheur terre-neuvien prend moins de poisson par année que ses collègues ailleurs sur la côte de l'Est et touche un prix moins élevé. Par conséquent, la valeur débarquée du poisson pris par le pêcheur terre-neuvien est sensiblement moins élevée que dans les Maritimes et au Québec.

22. La valeur débarquée pour le pêcheur moyen en 1963 était de \$2,180 dans les provinces Maritimes, \$1,533 au Québec et \$954 à Terre-Neuve. Dans cette dernière province, la valeur débarquée par pêcheur côtier moyen était de \$762 en comparaison de \$6,062 pour le pêcheur hauturier.

23. Bien que les données sur la valeur débarquée soient des chiffres bruts qui ne tiennent pas compte des frais de la pêche il n'en est pas moins évident que le revenu net du pêcheur hauturier, qu'il travaille pour son propre compte ou pour d'autres est de plusieurs fois celui du pêcheur côtier. De plus, si l'on peut affirmer avec une certitude raisonnable que le pêcheur côtier dans les provinces autres que Terre-Neuve réalise des débarquements moyens aussi peu élevés

sinon inférieurs en poids, les recettes qui se tirent de la pêche sont peut-être élevées à cause des prix généralement plus hauts et de la plus grande valeur des prises (mollusques et crustacés). De plus, à l'extérieur de Terre-Neuve, on peut suppléer aux recettes de la pêche en occupant d'autres emplois. Par contre, la pêche côtière constitue pour les deux tiers des pêcheurs terre-neuviens un emploi à plein temps et elle est fondée surtout sur la morue, poisson de faible cote. Il est très difficile de trouver un emploi de rechange ou complémentaire.

Traitement par les pêcheurs sur la côte de l'Est*

24. Étant éloigné des marchés consommateurs et ayant un produit périssable, le pêcheur a été contraint de saler et de sécher son propre poisson. Ce traitement lui valait un surcroît de revenu, ce qui est très important dans un milieu économique où manquent les occasions d'emploi **complémentaire**.

25. Par contre, le traitement par les pêcheurs limite la production. Le temps qu'ils peuvent consacrer à la pêche est sensiblement réduit. L'étêtement, le tranchage, le lavage et la salaison doivent s'effectuer aussitôt que le poisson est débarqué. De plus, la période optimale pour le séchage coïncide avec une grande partie de la saison de pêche; le volume total débarqué par le pêcheur côtier est donc beaucoup moins élevé lorsqu'il traite son poisson que lorsqu'il vend ses prises à l'état brut.

26. Le contrôle de la qualité est un autre problème relié à la salaison chez le pêcheur. Les conditions de travail et les usages varient d'un pêcheur à l'autre. Le contrôle de la qualité sous ces conditions est impossible; on peut tout au plus classer et inspecter le produit salé. Cependant, ces opérations ne peuvent améliorer la qualité du poisson étant donné que les avaries sont un fait accompli.

27. Le traitement par le pêcheur réduit la production et entraîne une dé-

* On peut trouver une description plus détaillée du traitement par les pêcheurs dans le chapitre VI du volume "The Salt Fish Processing Industry of the Atlantic Provinces and Quebec".

térioration de la qualité. Ainsi, on ne peut réaliser tout le potentiel du produit définitif en termes de valeur marchande.

28. Dans chaque province, le pêcheur soumettait d'habitude toutes ses prises à la salaison, au fumage ou au séchage. Cependant, grâce à la réfrigération et aux meilleurs niveaux de vie, une autre forme d'utilisation s'est développée, le dépeçage en filets et la congélation. Ces procédés ont permis au pêcheur de consacrer plus de temps à la pêche, d'augmenter ses prises et de maintenir son revenu tout en supprimant la fonction du traitement. Sont venues ensuite des occasions d'emploi supplémentaire qui ont apporté un surcroît de revenu bien au-dessus des recettes qu'on pouvait tirer du traitement.

29. Le dépeçage en filets et la congélation ainsi que l'industrialisation, qui se sont développés d'abord sur la côte de la Nouvelle-Angleterre, ont gagné le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec. Ce mouvement vers le Nord s'est produit en même temps que la demande accrue de poisson congelé, ce qui permettait d'absorber progressivement les frais montants du transport. Par suite de ce phénomène, le gros des prises dans les provinces Maritimes n'est plus traité par les pêcheurs. La pêche côtière est surtout une occupation à temps partiel à laquelle s'ajoutent d'autres emplois. La pêche à plein temps s'effectue surtout au large, où les revenus sont plus ou moins comparables à ceux des autres branches d'activité économique. Aux Maritimes, le traitement par les pêcheurs et la pêche côtière ne subsistent comme emplois à plein temps ou comme unique source de revenu que dans quelques rares régions isolées.

30. Au Québec, malgré l'impulsion de la congélation et du dépeçage, les pêcheurs traitent encore une forte partie de leurs prises dans les zones telles que la côte Nord du golfe Saint-Laurent et la Gaspésie. Dans ces régions, la pêche (surtout la pêche côtière) est la seule source de revenu car les emplois complémentaires sont rares. Relativement peu de pêcheurs trouvent dans la pêche hauturière un emploi à plein temps. Plutôt que de s'adonner à plein temps à la pêche

au large, un nombre croissant de personnes ont décidé d'abandonner complètement la pêche. Les occasions d'emploi à plein temps dans d'autres secteurs économiques se sont développées plus rapidement au Québec que dans les provinces Maritimes ou à Terre-Neuve.

31. Le traitement par le pêcheur prédomine encore à Terre-Neuve mais il n'est pratiqué que chez les pêcheurs côtiers, qui salent surtout la morue. En 1963, les pêcheurs côtiers ont salé environ les deux tiers des prises totales de 373 millions de livres de morue. Ils ont séché la moitié du poisson salé. Autrement dit, le dépeçage et la congélation, qui absorbent toutes les prises hauturières, n'utilisent guère plus d'un tiers des prises côtières.

32. Le traitement fait un apport considérable au revenu brut du pêcheur. Par exemple, le prix payé au pêcheur en 1963 pour le poisson salé en vrac était d'environ \$16.50 à \$18.50 pour 224 livres, soit 3.4 cents à 3.8 cents par livre de poisson salé. Le poisson légèrement salé, catégorie Madeire (75 p. 100 petit et 25 p. 100 moyen) rapportait au pêcheur de \$16.25 à \$18.25 le quintal de 112 livres, soit 3.6 cents à 4.1 cents la livre de poisson salé. Si nous supposons que le prix moyen aux usines de dépeçage en filets et de congélation était de 3.0 cents la livre, les pêcheurs ont touché de .4 à .8 cent la livre pour le poisson fortement salé en vrac et de .6 à 1.1 cent la livre pour le poisson légèrement salé.

33. En 1963, les pêcheurs ont transformé quelque 115 millions de livres en salaisons légères et quelque 110 millions de livres en salaisons fortes. Le supplément de revenu qu'a apporté le traitement de ce poisson s'établirait à quelque 1.6 million de dollars.

34. Pour ceux qui salent leur poisson, le revenu supplémentaire apporté par le traitement serait en moyenne quelque \$140 par pêcheur. Cependant, on estime que le pêcheur qui sale son poisson a débarqué en 1962 quelque 19,000

livres en comparaison de 26,000 livres débarquées par le pêcheur côtier qui ne sale pas son poisson. Par conséquent, le revenu du pêcheur côtier qui sale son poisson était de \$710* en 1963 en comparaison de \$780** pour le pêcheur qui ne fait pas de salaison. Il semble que le revenu du traitement ne compense pas les prises réduites; il semble donc que le traitement par le pêcheur restreint non seulement sa production mais aussi son revenu.

35. Vu les circonstances économiques esquissées ci-haut et par suite de l'avènement et de l'expansion des usines de dépeçage et de congélation à Terre-Neuve, surtout sur les côtes sud et est, le traitement du poisson par le pêcheur a diminué constamment depuis dix ans et se limite de plus en plus à la côte du nord-est et au Labrador.

36. C'est à l'introduction du dépeçage en filets et de la congélation qu'on doit le déclin prononcé du traitement chez le pêcheur. Ces procédés ont fourni un autre moyen d'utilisation qui a permis aux pêcheurs de vendre leur poisson à l'état brut, accroissant ainsi leurs prises et améliorant leur revenu. En 1957, les pêcheurs ont salé plus de 72 p. 100 de leurs débarquements de morue en comparaison de moins de 55 p. 100 en 1964.

37. Le traitement par le pêcheur a diminué d'une autre façon, soit par la réduction des travaux de séchage. De plus en plus, le pêcheur n'a fait que saler son poisson, le vendant sous la forme de salaison forte en vrac. Le volume de poisson séché par les pêcheurs a diminué considérablement. De plus en plus, cette opération a été confiée aux sécheuses mécaniques à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse (ou même à l'étranger, puisqu'on a exporté de plus en plus le poisson salé en vrac). En 1953, environ 75 p. 100 du poisson salé par les pêcheurs côtiers avait été séché par ces derniers en comparaison de 50 p. 100 en 1963.

* 19,000 x 3c. plus \$140.

** 26,000 x 3c.

38. Le déclin du séchage (et partant le déclin de la production du poisson séché légèrement salé, où le Canada exerçait un quasi-monopole) est attribuable en partie au désir d'accroître le temps consacré à la pêche, mais surtout au fait que la femme et les enfants du pêcheur étaient de moins en moins prêts à assumer le surcroît de travail qu'impose le séchage. Les allocations familiales, l'escompte sur le sel et l'assurance-chômage ont réduit le besoin d'accroître le revenu familial en séchant le poisson, entreprise laborieuse et risquée.

39. Il y avait à Terre-Neuve en 1963 quelque 20,600 pêcheurs côtiers, dont 17,700 faisaient la pêche à la morue. Plus de 8,600 pêcheurs de morue salent encore leurs prises. Si leurs rangs ont diminué par rapport au total des pêcheurs de morue, tombant de 61 p. 100 en 1956 à 49 p. 100 en 1963, ils ont augmenté en termes absolus au cours de la même période (de 1,200 ou de 16 p. 100).

40. Le déclin de la proportion de pêcheurs de morue qui salent toutes leurs prises ne s'est pas accompagné d'une plus forte proportion de pêcheurs qui vendent toutes leurs prises à l'état frais ou non traité. La proportion qui ne vend que du poisson frais est demeurée stable à quelque 15 p. 100. Le nombre de pêcheurs qui vendent du poisson frais et du poisson salé a plus que doublé depuis 1956, passant de 3,000 à 6,300 et ce dernier chiffre représente 36 p. 100 de tous les pêcheurs côtiers de morue. La plus forte hausse, absolue et relative, s'est produite dans le nombre de pêcheurs qui traitent une part de leurs prises et vendent le restant à l'état frais.

41. Nous avons déjà établi que le traitement chez le pêcheur réduit leurs prises annuelles et peut-être leur revenu individuel. Alors, pourquoi 6,300 pêcheurs ont-ils choisi de traiter une part de leur poisson lorsqu'il était possible et de toute évidence plus rentable de le vendre à l'état frais aux usines de congélation? Il semble que le revenu brut de \$780 pour ceux qui vendent à l'état frais et de \$710 pour ceux qui vendent du poisson salé, ne soit pas pour

ces pêcheurs un véritable indice de l'écart de revenu entre les deux pratiques.

Deux explications se présentent.

42. D'abord, il se peut que les pêcheurs salent une partie de leurs prises parce que, au comble de la saison de piégeage, les usines de congélation et de dépeçage ne peuvent absorber la prise entière. Étant donné la capacité des usines de congélation et de dépeçage à Terre-Neuve, il est facile de surestimer ce motif de salaison.

43. Deuxièmement, l'administration du règlement de l'assurance-chômage pour le pêcheur côtier favorise celui qui sale son poisson. Autrement dit, le montant global des prestations d'assurance-chômage qu'on peut toucher à l'égard d'un volume donné de poisson salé en entier ou en partie par le pêcheur dépassent les prestations versées lorsque ce même volume de poisson est vendu à l'état frais. A cause de l'assurance-chômage, la salaison du poisson permet de réaliser un surcroît de revenu non compris dans le cours du poisson mais jouant un rôle décisif dans le choix du pêcheur entre la salaison et la vente à l'état frais. L'assurance-chômage encourage le pêcheur à traiter son poisson alors que tous les raisonnements économiques font ressortir l'opportunité de lui soustraire le traitement du poisson.

Sommaire

44. Le problème de l'industrie de la pêche est sa faible productivité, et partant, le maigre revenu de chaque pêcheur côtier. Cet état de choses règne dans chacune des provinces de l'Atlantique, mais surtout dans la pêche côtière de Terre-Neuve. Dans cette province, le pêcheur prend moins de poisson, touche moins pour ses prises et compte davantage sur la pêche comme source unique de revenu.

45. Le problème du maigre revenu et de la faible productivité, surtout cette dernière, est aggravé par le pêcheur qui sale son poisson. Le traitement

par le pêcheur réduit le temps qu'il peut consacrer à la pêche et partant ses prises annuelles, les autres facteurs demeurant égaux. Du fait que la salaison par le pêcheur nuit à la qualité, elle empêche la réalisation de la valeur potentielle du poisson débarqué. L'éparpillement de la production empêche la normalisation et le contrôle. Le traitement par les pêcheurs existe dans chaque province, mais surtout à Terre-Neuve.

46. Puisque la salaison par le pêcheur est un emploi peu rentable du poisson, toutes les mesures telles que l'assurance-chômage, qui encouragent la salaison, doivent être modifiées, du moins de façon à supprimer les distinctions actuelles.

47. Pour réaliser tout le potentiel du pêcheur et du poisson qu'il prend, il vaudrait encore mieux réduire au minimum le traitement par le pêcheur et l'encourager à prendre son poisson à l'état brut.

48. Il faut de nouveau souligner que puisqu'il paraît peu probable qu'on puisse augmenter sensiblement et de façon durable le total des prises côtières, la moyenne des débarquements par pêcheur côtier ne peut augmenter que si le nombre total de pêcheur côtiers se réduit considérablement. En outre, même si cette réduction se produisait, le revenu du pêcheur côtier, bien que devenant très supérieur à celui de maintenant, resterait néanmoins inférieur à celui du pêcheur hauturier.

CHAPITRE VI

L'INDUSTRIE DU CONDITIONNEMENT DU POISSON SALÉ DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE ET AU QUÉBEC

Production

1. La production de poisson de fond salé dans les provinces de l'Atlantique et au Québec est surtout formée de morue. D'autres espèces cependant, notamment le colin, la merluche, l'aiglefin et le brochet, sont aussi salées. Dans l'ensemble de la région ces espèces existent en faibles quantités, mais elles acquièrent une importance considérable sur le plan régional du fait que leur production se concentre dans un certain nombre de secteurs.
2. A Terre-Neuve, la morue représente la presque totalité de la production de poisson de fond salé. D'infimes quantités d'autres espèces, le colin surtout, sont aussi salées, mais ces quantités sont si faibles comparativement à la production totale, qu'on n'en tient pas compte séparément pour fins de statistique.
3. Dans les provinces Maritimes, le salage d'espèces de poissons de fond autres que la morue est plus considérable que celui de la morue elle-même. C'est ce qu'on peut constater au Tableau I.

TABLEAU I

PRODUCTION DE MORUE SALÉE ET D'ESPÈCES SEMBLABLES -
PROVINCES MARITIMES ET QUÉBEC, 1963

(en millions de livres - poisson salé à l'état vert)

	<u>Nouvelle-Écosse</u>	<u>Nouveau-Brunswick</u>	<u>Î.-du-P.-É.</u>	<u>Québec</u>
Morue	13.3	4.7	1.3	7.1
Poisson écaillé	20.0	2.8	1.6	0.3
<u>Total</u>	<u>33.3</u>	<u>7.5</u>	<u>2.9</u>	<u>7.4</u>

Source: Ministère des Pêcheries.

4. La plus grosse quantité de poisson écaillé salé, comme on appelle communément ces espèces, provient de la Nouvelle-Écosse. Elle consiste surtout en colin salé bien que de grosses quantités de merluche et de faibles quantités d'aiglefin, de brosmes et de barbotte soient aussi salées. Tant en Nouvelle-Écosse qu'à l'Île-du-Prince-Édouard, plus de la moitié de la production de poisson salé consiste en poisson écaillé. A l'Île-du-Prince-Édouard, à peu près tout le poisson écaillé salé est de la merluche, alors qu'au Nouveau-Brunswick, où le poisson écaillé équivaut à un peu plus d'un tiers de la production, la plus grosse partie est du merlan jaune, même si l'on y produit également beaucoup de merluche salée. Au Québec, comme à Terre-Neuve, seule une petite quantité du poisson écaillé est salée, mais ce poisson prend relativement plus d'importance parce que la production totale de poisson salé est beaucoup moins forte. L'espèce qui prédomine est la merluche.

TABLEAU II

PRISES DE POISSON DE FOND MISES À SALER: PROVINCES DE L'ATLANTIQUE ET QUÉBEC;

1963

(en milliers de livres, poisson vidé, non étêté)

<u>Province</u>	<u>Production des pêcheurs %</u>		<u>Etablissements industriels %</u>		<u>Total</u>	<u>% des prises totales de morue et de poisson écaillé</u>
Terre-Neuve	223,490	98.1	14,613	1.9	238,103	58.9
Nouvelle-Écosse	7,444	11.2	59,253	88.8	69,697	38.4
Î.-du-P.-É.	1,751	26.9	4,756	73.1	6,507	46.6
Nouveau-Brunswick	723	4.9	14,219	95.1	14,942	28.4
Québec	11,509	44.8	14,164	55.2	25,673	40.2
Total	<u>244,917</u>	<u>69.6</u>	<u>107,005</u>	<u>30.4</u>	<u>351,922</u>	<u>51.0</u>

Source: B.F.S., Statistique relative à la pêche au Canada, ministère des Pêcheries et Bureau de la statistique du Québec.

6. La production à Terre-Neuve double exactement celle de quatre autres provinces réunies. Aussi, de façon absolue et au regard des prises mises à saler par province, la prédominance de Terre-Neuve ressort clairement.

7. Le Tableau III rend compte d'un fractionnement plus détaillé des totaux des provinces indiqués au Tableau II, afin d'illustrer l'importance des facteurs d'ordre géographique. A Terre-Neuve, 62 p. 100 de la production de poisson salé provient des régions les plus isolées au nord de la province: baie Blanche, baie Notre-Dame, Ste-Barbe et Labrador. Ces régions, ainsi que les régions avoisinantes sur la côte orientale de Terre-Neuve et sur la rive nord du Québec, sont à tous les égards les territoires où l'on arrive le plus difficilement à vivre sur la côte atlantique. C'est surtout dans ces régions qu'on produit le poisson salé par nécessité et où, pour des raisons économiques, le placement de capitaux dans l'industrie de transformation comme dans l'industrie primaire a été très faible. Ce sont des régions où prédomine la pêche côtière sur des petites embarcations, où le conditionnement se confine à des méthodes de petite industrie et où les pêcheurs ne pouvant faire autre chose que saler leurs prises sont extrêmement vulnérables aux fluctuations des prix.

8. En Nouvelle-Écosse, 63 p. 100 de la production de poisson salé provient des comtés de Shelburne, Yarmouth et Digby. Cependant, contrairement à Terre-Neuve, la majorité du poisson est fortement salé par les établissements de conditionnement qui achètent le poisson frais des pêcheurs côtiers* faisant ainsi concurrence aux usines de congélation. Ici, les prix sont parmi les plus élevés payés en Nouvelle-Écosse, vu la prédominance de produits spéciaux de haute qualité comme le poisson salé sans arête** à destination du marché américain. En outre, parmi les autres éléments qui contribuent à maintenir élevé le prix de la matière pre-

* Ces pêcheurs se servent de petits bateaux et de palangriers.

** 50% de la production dans ces trois comtés est du poisson sans arête.

mière mentionnons le nombre considérable d'établissements industriels qui sont en concurrence pour ce qui est de l'approvisionnement, le coût relativement bas de la main-d'oeuvre dans le domaine du conditionnement dans cette région, la régularité de l'exploitation durant toute l'année ainsi que la proximité du principal marché grâce au bac qui fait la navette entre Yarmouth et le Maine. En Nouvelle-Écosse une hausse du prix sur le marché du poisson salé se traduirait par une hausse du prix du poisson frais destiné à être salé et non pas par un salage plus important de la part des pêcheurs. Une baisse du prix entraînerait une baisse des prix du poisson frais bien que ces prix ne devraient pas être inférieurs à ceux qui sont faits dans les usines où l'on prépare des filets de poissons. Voilà la différence fondamentale qui existe entre les deux régions les plus importantes du point de vue de la production du poisson salé dans l'Est du Canada.

TABLEAU III

PRODUCTION DE POISSON SALÉ PAR RÉGION STATISTIQUE: PROVINCES DE
L'ATLANTIQUE ET QUÉBEC; 1963

(en liv., poisson vidé, non étêté)

Régions statistiques division B.F.S.	Description	Volume de la production de poisson salé au regard des prises	% du total
<u>Terre-Neuve</u>			
A	Baie Blanche	36,485,872	15.3
B	Baie Notre-Dame	41,263,356	17.3
C	Baie Bonavista	4,603,038	1.9
D	Baie de la Trinité	19,815,264	8.3
E	Baie de la Conception	14,263,888	6.0
F	Côte-Sud	14,514,554	5.1
G	Baie Ste-Marie	6,242,108	2.6
H	Baie de Plaisance	22,368,750	9.4
I	Baie de Fortune	2,172,896	0.9
J	Littoral sud-ouest	641,378	0.4
K	Baie St-Georges	1,351,338	0.6
L	Port-au-Port - Baie des Îles	3,076,662	1.3
M	Bonne-Baie - Pointe Riche	1,259,362	0.5
N	Ste-Barbe	14,266,258	6.0
O	Labrador	55,778,282	23.4
<u>Total</u>		<u>238,103,006</u>	<u>100.0</u>

TABLEAU III (suite)

Régions statistiques division B.F.S.	Description	Volume de la production de poisson salé au regard des prises	% du total
<u>Nouvelle-Écosse</u>			
2, 3	Inverness	1,206,800	1.8
1, 4	Victoria	513,800	0.8
6, 7	Cap-Breton	2,068,600	3.1
8, 9	Richmond	3,149,400	4.7
11, 12	Pictou	588,036	0.9
13	Antigonish	272,200	0.4
14 - 17	Guysborough	3,391,800	5.1
19 - 23	Halifax	5,387,800	8.1
25 - 27	Lunenburg	3,129,800	4.7
28	Queens	3,556,800	5.3
30 - 32	Shelburne	18,929,000	28.4
33 - 34	Yarmouth	4,713,000	7.0
36 - 38	Digby	18,345,600	27.5
39	Annapolis	1,398,000	2.1
40	Kings	45,800	0.1
42	Hants	-	
44 - 46	Cumberland	-	
43	Colchester	-	
<u>Total</u>		<u>66,697,236</u>	<u>100.0</u>
<u>Nouveau-Brunswick</u>			
48 - 49	Saint-Jean	11,000	0.1
50 - 53	Charlotte	7,748,400	51.9
63	Restigouche	-	
64 - 68	Gloucester	6,469,760	43.3
70 - 73	Northumberland	380,380	2.5
75 - 77	Kent	332,420	2.2
78 - 80	Westmorland	-	
<u>Total</u>		<u>14,941,950</u>	<u>100.0</u>

TABLEAU III (suite)

Régions statistiques division B.F.S.	Description	Volume de la production de poisson salé au regard des prises	% du total
<u>Île-du-Prince-Édouard</u>			
82, 83	Prince	1,867,580	28.7
85, 86	Queens	139,700	2.1
87, 88	Kings	4,499,660	69.2
<u>Total</u>		<u>6,506,940</u>	<u>100.0</u>
<u>Québec</u>			
3	Rimouski	-	-
4	Matane	10,560	-
5 - 7	Gaspé-Nord	4,514,160	17.6
8 - 11	Gaspé-Sud	5,999,696	23.4
12 - 15	Bonaventure	1,154,056	4.5
17 - 25	Saguenay	13,853,814	53.9
26 - 28	Îles-de-la-Madeleine	140,940	0.6
<u>Total</u>		<u>25,673,226</u>	<u>100.0</u>

9. L'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick ont en commun avec le Québec et Terre-Neuve les désavantages d'une courte saison de production. De même, la plupart des prises salées sont le fait des pêcheurs côtiers. A l'Île-du-Prince-Édouard, 69 p. 100 du poisson salé est produit dans le comté de King à l'extrémité-sud de l'île, la plus grosse partie à Souris. Il y a 29 p. 100 de la production qui provient du Nord de l'île, surtout à Tignish. Au Nouveau-Brunswick, 52 p. 100 du poisson salé provient du comté de Charlotte à l'extrémité nord-est. Plus de la moitié de la production dans les deux provinces consiste en poisson sans arête à prix élevé à destination du marché américain. Toutefois, la production totale de poisson salé n'est pas forte, ni de façon absolue, ni de façon relative.

10. Au Québec, 54 p. 100 du poisson salé provient du comté de Saguenay sur la rive nord du golfe Saint-Laurent et les deux comtés de Gaspé-Nord et Gaspé-Sud en produisent 41 p. 100. Sur la rive nord du golfe on fait face aux mêmes problèmes qu'à Terre-Neuve: les pêcheurs salent leur propre prise, ils sont très isolés et, comme il n'existe pas d'autres méthodes de traitement que le salage, ils sont très sensibles aux fluctuations des prix. Le climat n'est pas propice au salage du poisson suivant le procédé dit de Gaspé, aussi la plus grosse partie de la prise est-elle fortement salée. Le poisson qui n'est pas acheté par les sociétés de Terre-Neuve est apporté à Rimouski où il est séché par procédé mécanique. Sur la côte gaspésienne, la situation est entièrement différente. Les moyens de communication sont bien meilleurs, il y a une industrie de congélation assez importante capable d'assurer le maintien du prix fait aux pêcheurs, enfin le climat convient à la préparation du poisson suivant le procédé de Gaspé, qui se vend à prix élevé. Dans cette région, les pêcheurs salent très peu de poisson. On leur achète à l'état frais, les gros poissons sont mis à saler, tandis que les petits sont préparés en filets et congelés.

11. Les Pêcheurs unis du Québec contrôlent l'utilisation qu'on fait de la plus grosse part des prises de la Gaspésie. Leur méthode de fonctionnement unique à certains égards, mérite une brève description vu son succès apparent.

12. Bien avant que la campagne de pêche ne commence, on prévoit approximativement la prise de chaque espèce et l'on procède à une étude approfondie de l'évolution probable du marché. Lorsqu'on a obtenu les résultats de ces recherches, on répartit la prise de la saison entre le poisson frais, diverses formes de poisson congelé comme les filets ou les blocs et le poisson salé. Tout le conditionnement du poisson se fait à l'usine et est soumis à une surveillance, qu'il soit salé, frais ou congelé. Presque tout le poisson salé est préparé selon le procédé dit de Gaspé. Dans la région gaspésienne on ne produit à peu près pas de morue fortement salée.

13. Des prix provisoires sont payés suivant les espèces et l'importance des prises. A la fin de la saison, on verse à chacune des succursales des paiements d'uniformisation fondés sur les quantités et les espèces qui ont été livrées aux usines. Finalement, l'excédent est distribué aux membres de chaque succursale.

Production des pêcheurs et des usines

14. Un second élément important qu'illustre le Tableau II est la proportion élevée de salage qui est effectuée par les pêcheurs à Terre-Neuve, au regard des autres provinces. En 1963, 98.1 p. 100 du poisson salé était produit par les pêcheurs dans leurs propres chafauds; seulement 1.9 p. 100 était mis à saler dans des usines surveillées.

15. En Nouvelle-Écosse, au cours de la période d'après-guerre, la production domestique de poisson salé a baissé au point de n'atteindre que 11.2 p. 100 seulement du total, surtout dans les comtés d'Halifax et de Lunenburg. Le grand nombre de petites anses et de ports naturels qu'on trouve dans ces régions de même que l'habitude acquise depuis longtemps par les pêcheurs de saler eux-mêmes leur poisson seraient cause semble-t-il de la concentration de la production des pêcheurs dans ces régions. Pour ce qui est du reste de la production (88.8 p. 100) elle est produite dans de petits établissements industriels dont plus des deux tiers se trouvent dans les trois comtés de Shelburne, Yarmouth et Digby. Au Québec, 55. p. 100 du poisson salé en 1963 provenait des usines tandis que 45 p. 100 était produit par les pêcheurs surtout, comme on l'a déjà dit, en provenance de la rive nord du golfe.

16. Comme dans les provinces autres que Terre-Neuve une grosse portion du poisson est mise à saler dans des usines soumises au contrôle, il est théoriquement possible d'exercer un meilleur contrôle sur la qualité. Par conséquent, il conviendrait d'approfondir les raisons pour lesquelles à Terre-Neuve la production

industrielle de salaisons est beaucoup moins forte qu'ailleurs. On peut se faire une idée, grâce au Tableau IV, des tendances récentes dans cette province.

TABLEAU IV

PRISES DE MORUE MISES À SALER: TERRE-NEUVE; 1957-1963

(en milliers de liv. poids du poisson vidé, non-étêté)

<u>Année</u>	<u>Par les pêcheurs</u>	<u>% du total</u>	<u>Par les usines</u>	<u>% du total</u>	<u>Total</u>
1957	268,858	92.7	21,184	7.3	290,042
1958	167,752	90.4	17,774	9.6	185,526
1959	248,909	91.8	22,156	8.2	271,065
1960	252,299	89.4	29,861	10.6	282,160
1961	181,556	92.4	14,999	7.6	196,555
1962	215,799	93.7	14,469	6.3	230,268
1963	233,490	98.1	14,613	1.9	238,103

Source: Ministère des Pêcheries, Saint-Jean (Terre-Neuve). Statistique annuelle.

17. Depuis 1960, la production industrielle de morue salée à Terre-Neuve n'a cessé de diminuer. On peut trouver à ce fait une raison probable en prenant connaissance de l'orientation des prix illustrée au Tableau V.

TABLEAU V

HAUSSE PROCENTUELLE ESTIMATIVE DES PRIX DE LA MORUE OFFERTS AUX PÊCHEURS

TERRE-NEUVE

<u>Période</u>	<u>Légèrement salé à l'état sec</u>	<u>Fortement salé à l'état vert</u>	<u>Frais, tranché</u>	<u>Non étêté vidé</u>
1956-1960	20	25	12	15
1960-1963	30	30	20	35

Source: Ministère des Pêcheries, Saint-Jean, Terre-Neuve, Statistique annuelle.

18. Il ressort clairement de ce tableau que les pêcheurs obtiendraient une part plus grande de la hausse des prix s'ils salaient toute leur prise plutôt que d'en vendre une portion "frais tranché", prêt à saler. De plus, la plupart d'entre eux toucheraient des prestations d'assurance-chômage plus élevées s'ils salaient leur prise, en partie ou totalement. Aussi, comme il n'y a pas eu de hausse parallèle des prix pour le poisson tranché, peu de pêcheurs ont vendu leur poisson apprêté de cette façon.

19. Il y a lieu de se demander, pour ce qui a trait aux usines, pourquoi elles n'ont pas haussé les prix du poisson tranché à un tarif relié plus étroitement à la concurrence puisqu'on peut supposer que la qualité de leur poisson était généralement supérieure à celle du poisson salé par les pêcheurs eux-mêmes et qu'elles auraient obtenu un prix plus avantageux sur le marché. Plusieurs raisons sont possibles.

20. L'une d'elles est l'incidence du facteur temps. Les premiers cours pour le poisson salé sont ordinairement établis vers la fin de juillet ou au mois d'août et ils sont équivalents ou légèrement inférieurs aux prix qui avaient cours à la fin de la saison précédente. A ce moment-là on est au milieu de la campagne de pêche alors qu'on ne peut qu'évaluer approximativement le volume final de la production. Durant les semaines suivantes les prix subissent soit une hausse soit une baisse selon l'évolution du marché. Au cours des dix ou sept dernières années, et particulièrement durant les trois années qui viennent de s'écouler, la hausse des prix a été exceptionnellement forte en septembre et en octobre. A ce moment-là cependant il était trop tard pour que les conditionneurs puissent hausser leurs prix pour le poisson tranché à des niveaux qui tiennent compte de la concurrence puisque la principale saison de production était terminée. De façon régulière, les pêcheurs salent eux-mêmes le poisson plus gros pêché durant la dernière partie de la saison et le prix de leur produit s'élève tellement qu'ils ne veulent aucunement vendre du poisson frais. Face à une situation devenant de

plus en plus concurrentielle, il semble que les conditionneurs se soient montrés de moins en moins disposés à assumer le risque d'une baisse des prix à une période ultérieure de l'année. Ils paient donc de bas prix pour le poisson tranché au début de la campagne, passant de cette façon aux pêcheurs le léger risque qu'ils pourraient assumer.

21. Une autre raison est que la plupart des entreprises de salage occupent d'autres domaines de l'activité commerciale, et ce depuis longtemps, en particulier, la vente au détail ou la commercialisation. Les pensions, allocations, etc., qui ont été versées en nombre de plus en plus grand par le Gouvernement à la suite de l'entrée de Terre-Neuve au sein de la Confédération et, plus tard, l'adoption de l'assurance-chômage pour les pêcheurs ont grandement accru le montant d'argent liquide en circulation et permis au secteur de la commercialisation dans le domaine des pêcheries de prendre beaucoup d'ampleur. Pendant ce temps, du fait de la baisse des prises et de l'utilisation plus poussée de la morue dans les installations de congélation, le secteur du poisson salé a perdu de l'importance. Un certain nombre d'entreprises ne sont plus intéressées au poisson salé sauf lorsqu'elles doivent l'accepter des pêcheurs en règlement de leurs comptes. On a laissé se détériorer des locaux auparavant utilisés pour le salage ou encore on s'en est servi à d'autres fins, dont la garde dans la glace du poisson pris qui doit être acheminé vers les établissements de préparation de filets.

22. Le troisième facteur est sans aucun doute la main-d'oeuvre. Pour saler une grosse quantité de poisson, un conditionneur doit ou bien embaucher plus de main-d'oeuvre ou bien préposer à cette fin un certain nombre de ses employés travaillant à d'autres secteurs de son commerce. D'une façon ou d'une autre le coût de la production augmentera inévitablement. Le pêcheur retire très peu de bénéfices de son labeur. Par conséquent, les frais occasionnels dans la plupart des endroits diminueraient les profits de la production industrielle de poisson salé à l'état frais à moins qu'on ne maintienne le prix de la matière première à un

bas niveau ou qu'on n'augmente de beaucoup la valeur du produit.

23. Le Tableau suivant indique le nombre approximatif d'entreprises qui conditionnent et manutentionnent le poisson de fond salé dans les provinces de l'Atlantique et au Québec:

TABLEAU VI
NOMBRE APPROXIMATIF D'USINES DE CONDITIONNEMENT ET DE MANUTENTION
DU POISSON DE FOND SALÉ: PROVINCES DE L'ATLANTIQUE ET QUÉBEC, 1963

	<u>Nombre total d'usines</u>	<u>Nombre d'usines qui ont des séchoirs automatiques</u>
Terre-Neuve ⁽¹⁾	102	38
Nouvelle-Écosse	137	63
Nouveau-Brunswick	40)
Île-du-Prince-Édouard	22) 6
Québec	19	8
Total	<u>320</u>	<u>115</u>

(1) A l'exclusion des 21 chafauds communautaires aménagés par le Gouvernement du Canada.

24. Les usines de poisson salé varient grandement quant aux dimensions et au degré de perfectionnement. On trouve des établissements très soignés possédant plusieurs séchoirs, de vastes salles froides et un quai en eau profonde, le tout coûtant dans les cent mille dollars. On trouve aussi de tout petits bâtiments d'une seule pièce guère plus perfectionnés que le chafaud du pêcheur. Si les premiers ne sont pas nombreux les derniers le sont mais la plupart se situent à mi-chemin entre les deux. Les établissements les plus considérables peuvent s'occuper de tout le conditionnement, du salage au séchage, à l'emballage

et à l'exportation, mais la plupart ne font pas de salage. Les usines de moindre importance, selon l'endroit où elles sont situées, exécutent habituellement une ou parfois deux de ces tâches. Il est souvent difficile, à cette extrémité de l'échelle, de déterminer ce qui constitue un établissement de salage et il se peut que le tableau comporte de légères erreurs. Cependant, les renseignements relatifs aux usines qui sont munies de séchoirs automatiques sont raisonnablement justes.

25. A Terre-Neuve, sur une centaine d'usines (102), seules 32 salaient du poisson frais en 1963. Les autres achetaient des pêcheurs le poisson déjà salé et parfois partiellement séché. Un certain nombre de ces établissements, servant d'agents intermédiaires, ne faisaient qu'entreposer le poisson avant qu'il soit expédié aux exportateurs. Ces derniers et d'autres séchaient le poisson, l'entreposaient et l'emballaient pour l'exporter. Parfois, ils ajoutaient du sel ou traitaient le poisson de quelque autre façon pour en améliorer la qualité ou satisfaire les exigences du client.

26. La gamme d'activité est si étendue qu'il est impossible d'en arriver à une évaluation significative de la capacité de production. Nombre de ces usines pourraient, avec très peu d'efforts supplémentaires, manutentionner de grosses quantités de poisson tranché en vue de le saler. Cependant, peu d'entre elles pourraient trouver de l'espace convenable pour traiter le poisson dans des bacs à salage. Il serait donc pratiquement impossible à l'industrie de faire plus qu'une petite portion du salage effectué par les pêcheurs.

27. Quant à la capacité des séchoirs c'est une autre histoire. Il est possible de l'évaluer avec suffisamment d'exactitude et les résultats figurent au Tableau VII. En 1963, les séchoirs de Terre-Neuve ont produit dans l'ensemble 37.3 millions de livres (poids du produit) à raison de 261 jours, en supposant que le poisson salé en vrac, et fortement salé, est deshydraté dans une propor-

tion de 38 à 40 p. 100*. Cette année-là, la production, qui a atteint son niveau le plus élevé pour la période 1961-1964, a été de 36.7 millions de livres, poids équivalent au poisson bien séché. Les exportations et les envois de poisson salé en vrac à destination des provinces Maritimes se sont élevés à 23.6 millions de livres. Une fois ce volume converti en poids de poisson séché et soustrait de la production, il reste 20.9 millions de livres de poisson fortement salé produit dans les séchoirs de Terre-Neuve. Si l'on considère que 4.7 millions de livres de poisson fortement salé ont été exportés à l'état semi-sec ou traité de la façon usuelle, et si l'on songe que le poisson légèrement salé, d'un volume de 29.4 millions de livres, est en majorité séché par les pêcheurs et uniquement achevé dans les séchoirs automatiques, il est évident qu'on se sert des séchoirs de Terre-Neuve bien en deçà de leur capacité.

28. En Nouvelle-Écosse, la situation est à peu près la même. La capacité des séchoirs, si on l'évalue de la même façon qu'à Terre-Neuve, est de 38 millions de livres. Cependant, il y a presque deux fois autant d'usines de sorte que leur capacité moyenne, tout juste supérieure à 600,000 liv., équivaut à moins des deux tiers de celle de Terre-Neuve. En 1963, la production en Nouvelle-Écosse s'est élevée à 22.4 millions de livres, poids équivalent, poisson bien séché. Les importations de poisson salé en vrac en provenance de Terre-Neuve ont été de 7.2 millions de livres, poids équivalent, poisson bien séché, ce qui fait un total de 29.6 millions de livres de poisson à sécher. Ce chiffre est de beaucoup inférieur à la capacité estimée des séchoirs.

29. La capacité estimée des séchoirs automatiques du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard est de 1.2 million de livres. En revanche, on a

* La Commission, lorsqu'il a fallu le faire, a fait une évaluation prudente. Une augmentation du nombre de jours de séchage ferait augmenter la capacité des séchoirs.

produit 6.5 millions de livres, sur une base de poids sec équivalent. Toutefois, une petite portion de la prise du Nouveau-Brunswick est du poisson légèrement salé, mis à sécher sur des claies. Presque tout le reste est du poisson salé à l'état vert destiné au commerce du poisson sans arête. Une part importante de la production de l'Île-du-Prince-Édouard est du poisson séché à l'extérieur ou envoyé en Nouvelle-Écosse où l'on s'occupe de le sécher et de l'exporter. Au Nouveau-Brunswick, le commerce de poisson frais et congelé absorbe une part croissante de la prise de poisson de fond, et l'on s'attend que cette tendance se maintienne. Il est probable que d'ici quelques années on abandonnera la production de morue séchée et que la morue verte salée absorbera une plus faible portion de la prise à chaque année. Dans ces conditions, on peut considérer la capacité des séchoirs dans ces deux provinces comme suffisante pour les besoins actuels.

30. La capacité estimée des séchoirs automatiques de la province de Québec est de 5.4 millions de livres. La production de poisson fortement salé s'élève à 4.4 millions de livres, poids sec équivalent, tandis que le poisson traité à la façon de Gaspé constitue 2.8 millions de livres. Une certaine quantité du poisson fortement salé est séché à Terre-Neuve et une autre sert à la préparation du poisson sans arête. Une bonne partie du poisson légèrement salé est mis à sécher sur des claies au soleil. Il existe donc au Québec un léger excédent de capacité de séchoirs.

Commercialisation

31. L'organisation de la mise en vente du poisson salé venant de Terre-Neuve et du Canada a connu une évolution difficile. Les problèmes qu'ont créés dans les pays importateurs les événements politiques, entre les deux guerres, qui ont eu pour effet de modifier rapidement les taux du change, ainsi que la crise économique, ont nui plus gravement à Terre-Neuve qu'à la Nouvelle-Écosse. Comme les problèmes de Terre-Neuve provenaient avant tout de difficultés d'écou-

lement de la production, on a fait porter les efforts pour améliorer la situation presque entièrement sur la réglementation et la surveillance de la commercialisation. C'est le Gouvernement qui a imposé toutes les mesures de redressement. On a consacré peu d'efforts à la préparation d'autres produits; on a plutôt élaboré graduellement un système de réglementation de la qualité d'exportation et surveillé l'exportation grâce à un organisme unique.

32. Contrairement à ce qui s'est passé à Terre-Neuve, on n'a pas cherché en Nouvelle-Écosse, à former un organisme central pour favoriser la mise en vente du poisson salé. En 1937 et 1938, le Gouvernement versait des primes de \$1 le quintal sur les exportations de morue salée et 63 cents sur les autres espèces de poisson de fond salé. Le Gouvernement canadien mit sur pied, en 1939, la Commission du poisson salé pour accorder une aide financière et le moyen de versements d'appoint aux producteurs à la fin de la campagne de pêche. Quant à la commercialisation proprement dite, ce sont les exportateurs indépendants qui ont continué à s'en occuper, en vendant leurs propres marques de poisson et en rivalisant entre eux tout en faisant concurrence aux organismes centralisés des autres pays producteurs. Sur le marché des acheteurs des années 1930, une bonne partie de leur marché des Antilles est passée à Terre-Neuve.

TABLEAU VII

CAPACITÉ ESTIMATIVE ANNUELLE DES SÉCHOIRS AUTOMATIQUES DE POISSON SALÉ

PROVINCES DE L'ATLANTIQUE ET QUÉBEC - 1963

Région statistique du B.F.S.	Description	Capacité estimative (liv. fortement salé, 38-40% de poisson salé en vrac, 261 jours)
Terre-Neuve		
A	Baie Blanche	600,000
B	Baie Notre-Dame	3,700,000
C	Baie Bonavista	2,800,000
D	Baie de la Trinité	13,600,000
E	Baie de la Conception	6,000,000
F	Côte-Sud	5,500,000
G	Baie Ste-Marie	800,000
H	Baie de Plaisance	3,100,000
I	Baie de Fortune	600,000
L	Port-au-Port - Baie des Îles ⁴	600,000
<u>Total (38 usines)</u>		<u>37,300,000</u>

TABLEAU VII (suite)

Région statistique du B.F.S.	Description	Capacité estimative (liv. fortement salé, 38-40% de poisson salé en vrac, 261 jours)
------------------------------	-------------	--

Nouvelle-Écosse

1, 4	Victoria	200,000
2, 3	Inverness	400,000
6, 7	Cap-Breton	250,000
8, 9	Richmond	900,000
14 - 17	Guysborough	200,000
19 - 23	Halifax	7,100,000
25 - 27	Lunenburg	10,000,000
28	Queens	500,000
30 - 32	Shelburne	6,300,000
33 - 34	Yarmouth	5,400,000
36 - 38	Digby	6,800,000

Total (61 usines) 38,050,000

Nouveau-Brunswick

48 - 49	Saint-Jean	100,000
50 - 53	Charlotte	500,000
64 - 68	Gloucester	200,000

Total (3 usines) 800,000

Île-du-Prince-Édouard

82 - 83	Prince	200,000
87 - 88	Queens	200,000

Total (2 usines) 400,000

Québec

3	Rimouski	4,000,000
5 - 7	Gaspé-Nord	600,000
8 - 11	Gaspé-Sud	400,000
26 - 28	Îles-de-la-Madeleine	400,000

Total (8 usines) 5,400,000

33. Indépendamment des petites entreprises de salaison pour le marché du poisson sans arête, il existe un groupe de plus en plus réduit d'entreprises assez importantes établies à Lunenburg et Halifax dont la tâche principale consiste à sécher et à exporter le poisson salé. La plupart de ces entreprises

s'occupent de salage depuis plusieurs années et il était une époque où elles avaient placé des montants considérables dans des banquiers et des installations côtières. La baisse d'activité des banquiers les a laissés avec des placements d'une valeur considérable en quais, entrepôts, séchoirs et autre outillage, mais sans matière première. Bien que ces commerçants achètent des pêcheurs côtiers de l'endroit, ils ne sont pas suffisamment approvisionnés et doivent se tourner de plus en plus du côté de Terre-Neuve pour se procurer le poisson dont ils ont besoin. D'autre part, la production de poisson salé à Terre-Neuve est à la baisse et les prix ont monté, ce qui rend la concurrence des entreprises de la Nouvelle-Écosse encore plus difficile à soutenir. Leurs achats à Terre-Neuve ont diminué considérablement depuis 1960. Toutes choses égales d'ailleurs, on peut s'attendre à ce que la tendance actuelle à Terre-Neuve persiste pendant quelque temps et l'industrie de la Nouvelle-Écosse doit se préparer à faire face à une concurrence plus vive encore. Cependant les avantages dont ils jouissent au regard des conditionneurs de Terre-Neuve, pour ce qui est des moyens de transport (quoique Terre-Neuve subventionne les services de transport maritimes aux Antilles), des frais d'intérêt plus bas d'un moindre prix de revient, leur permettront de continuer à concurrencer efficacement la production de Terre-Neuve. Si toutefois l'approvisionnement devait encore beaucoup baisser ou si Terre-Neuve réussissait à diriger une large part de ses exportations vers les marchés européens, la situation ne serait pas la même.

34. Il n'est pas difficile d'écouler le poisson salé qu'une qualité incomparable qu'on produit au Québec. Les Pêcheurs unis du Québec voient à la manutention de presque tout le poisson qui est ensuite mis sur les marchés aux États-Unis et en Italie. De petites quantités de poisson de qualité inférieure sont envoyées à Porto-Rico ou à la Jamaïque. Un problème qui s'aggrave est celui de la baisse

du volume de poisson pris. Ce fait découle des prélèvements accrus à même les réserves. Comme les marchés de poisson salé préfèrent le gros poisson, la coopérative, lorsque c'est possible, transporte le petit poisson à ses usines de congélation où l'on fabrique des blocs de poisson tandis que le gros poisson est acheminé vers les usines de salage. Il n'est pas non plus difficile d'écouler la production québécoise de poisson sans arête aux États-Unis. Le poisson fortement salé qui provient de la rive nord du Golfe St-Laurent présente des problèmes plus aigus de commercialisation car le volume est assez faible et le transport par voie d'eau est long. Contrairement au poisson de Gaspé qui est sans rival, le poisson fortement salé doit faire concurrence à des quantités considérables de poisson semblable provenant de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse aussi bien que d'autres pays. La majorité de ce poisson est vendu à la Jamaïque, à la Trinité, à Porto-Rico et aux États-Unis. En 1963, les seuls marchés étaient les États-Unis et la Trinité, alors qu'en 1964 ces pays eux-mêmes hésitaient à acheter.

35. Pendant des années les marchés de Terre-Neuve étaient ceux de l'Europe tandis que le Canada vendait aux Antilles. La tendance qu'on remarque actuellement a commencé à se manifester au cours des années 1930 alors que les difficultés persistantes sur les marchés européens ont amené Terre-Neuve à se tourner de plus en plus vers les marchés des Antilles, où son poisson à bas prix a graduellement pris la place du poisson canadien. Ainsi, la contribution relative de Terre-Neuve aux exportations du Canada et de Terre-Neuve réunis, à destination de Porto-Rico, est passée de 40 p. 100 en 1930 à 80 p. 100 en 1940. D'autres marchés des Antilles, comme Cuba et la Jamaïque, ont évolué de la même façon. De 1922 à 1940, les exportations en provenance de Terre-Neuve ont diminué de 25 p. 100 alors que celles du Canada ont subi une baisse de 60 p. 100. Terre-Neuve, où la baisse de la production a été proportionnellement moins marquée, n'avait pas d'autres solutions de

rechange et comme son industrie de la pêche n'était pas en mesure de se tourner vers d'autres espèces ou produits, elle dut continuer à faire la pêche alors même que les profits étaient très minces.

36. Après 1931, la Commission gouvernementale à Terre-Neuve tenta de remédier à cette situation. En 1933, la Loi sur la morue salée mit terme aux achats "tels quels" en établissant des normes de classement. Il en résulta une amélioration de la qualité, mais les problèmes du change et autres dans les pays importateurs limitèrent la portée de ce changement en matière de relèvement des exportations de Terre-Neuve. En 1936, l'Office des pêches remplaça l'Office de la morue salée comme organe de négociation visant les prix et on mit progressivement en oeuvre, durant les années subséquentes, un régime d'inspection obligatoire. La recherche biologique débuta, on accorda des subventions pour venir en aide à la construction de goélettes et l'on versa une remise sur le sel.

37. Les difficultés continuèrent cependant. En 1936, la Norvège commença à subventionner les exportations à destination du Portugal. Cette mesure fut par la suite accrue et amplifiée de façon à inclure les envois à destination du Brésil et de Cuba. Le Portugal, pour sa part, groupant des acheteurs en une association ou "gremio" en 1934, se mit à accroître graduellement ses prises. La concurrence avec l'Islande de même que le contingentement établi avec la Norvège, sans compter l'état d'instabilité politique et économique, firent baisser les importations de l'Espagne en provenance de Terre-Neuve. Ces marchés furent complètement désorganisés, en ce qui concerne Terre-Neuve, par suite de la guerre civile espagnole, qui dura de 1936 à 1939, et des sanctions prises à l'égard de l'Italie. Enfin, la crise du café en 1930 et d'autres soucis économiques subséquents réduisirent les importations du Brésil, ce qui a également nui à Terre-Neuve.

38. Une fois établi l'Office des pêches de Terre-Neuve en 1936, la commercialisation collective, dans le sens des tentatives de 1911, prit de nouveau de l'essor. L'Office accorda des droits de vente exclusifs à des groupes d'exporta-

teurs pour l'écoulement du poisson au Portugal, en Espagne, à Porto-Rico, au Brésil et aux Antilles britanniques. Le système fut étendu à tous les marchés, durant la période au cours de laquelle s'appliquaient les répartitions du Combined Foods Board, après 1943. Suivant la décision de cet organisme, il y avait le groupe de l'hémisphère oriental et le groupe de l'hémisphère occidental. Contrairement aux autres tentatives, ce système remporta beaucoup de succès face à quelques-uns des facteurs qui ont contribué à la situation sur le marché des consommateurs telle qu'elle était au cours des années 1930. Il réussit à réduire les encombrements sur les marchés et les frais de distribution, à uniformiser la qualité et à éliminer la concurrence entre les exportateurs sur les marchés étrangers.

39. En 1947, ce régime a donné lieu à l'établissement d'un groupe de commercialisation unique, la Newfoundland Associated Fish Exporters Limited, organisme reconnu officiellement par l'Office des pêches qui ne délivrait de permis d'exportation qu'aux membres de ce groupe. Chacun des membres versait une cotisation d'admission de \$10,000 et tous les bénéfices étaient mis en commun, ce qui rapportait à chaque exportateur le même prix pour les mêmes classes, moins les frais de la vente.

40. Au début, la NAFEL possédait le droit exclusif d'exporter le poisson salé de Terre-Neuve, sous réserve de la surveillance exercée par l'Office des pêches. Ce droit fut maintenu après l'entrée de l'île au sein de la Confédération, mais en 1954 le poisson salé vert, qui faisait l'objet du commerce interprovincial, fut soustrait à l'autorité de la NAFEL mais il fallait toujours obtenir un permis d'expédition. Finalement, en 1959 le monopole de la NAFEL autorisé par la loi pour le commerce d'exportation, prit également fin même si ses membres consentirent à subsister en tant qu'association libre d'exportation. Cet arrangement est toujours valide à l'heure actuelle.

41. A la suite de la libération du commerce interprovincial du poisson salé en vrac, les envois à destination du Canada continental ont passé subitement de 11,000,000 liv. en 1953 à 23,300,000 liv. en 1954, soit les deux tiers de la production de Terre-Neuve en poisson fortement salé. Avant cette année-là, jamais les expéditions annuelles pour le Canada continental n'avaient dépassé les 7,600,000 liv. De 1954 à 1960, si l'on excepte les prises désastreuses de 1958, les envois annuels ont toujours été supérieurs à 23,000,000 liv.

42. La demande de poisson salé en vrac en Nouvelle-Écosse est née de l'expansion de l'industrie du poisson congelé qui, en attirant une partie de la main-d'oeuvre hors de l'industrie du poisson salé, haussa le coût d'exploitation des goélettes de bancs et réduisit l'offre de morue disponible pour le salage. Un certain nombre d'exploitants des bancs réussirent à continuer leur service pendant quelques années en recrutant des équipages à Terre-Neuve. Quelques pêcheurs côtiers (qui ont presque autant souffert financièrement du marasme économique des années 1930 que les pêcheurs de Terre-Neuve) avaient été amenés à faire partie de la flotte de palangriers et de dragueurs de dimensions moyennes qui avaient été construits durant et après la guerre avec l'aide du Gouvernement. Ces bateaux faisaient la pêche presque entièrement de concert avec l'industrie du poisson frais et du poisson congelé, de sorte que l'approvisionnement en morue provenant de cette source diminua également. En conséquence, les usines de poisson salé de la Nouvelle-Écosse se mirent à dépendre presque exclusivement des pêcheurs côtiers de Terre-Neuve pour leur matière première.

43. Il est difficile d'évaluer, indépendamment d'autres forces qui ont joué sur l'économie de la période de l'après-guerre, la portée de ce fait sur l'industrie de la pêche à Terre-Neuve. Deux conséquences ressortent clairement; l'une d'elles est illustrée au Tableau VIII.

44. La demande venant de la Nouvelle-Écosse a puissamment contribué à orienter la production vers le poisson fortement salé. Un autre facteur a été l'augmentation du coût de préparation du poisson légèrement salé au niveau de la famille.

En d'autres termes il y a eu désertion par les membres de la famille de sexe féminin et d'âge scolaire, de l'entreprise familiale et du travail traditionnel sur les claies, disparition qu'on peut imputer en quelque sorte à l'émancipation sociale.

45. Après avoir atteint des niveaux sans précédents au cours des années de guerre, les prix, tant pour le poisson légèrement salé que pour celui qui est fortement salé, on commencé à baisser lors de la campagne de 1949-1950 et continué de faiblir jusqu'à 1955 inclusivement. Le peu de renseignements statistiques que nous possédons sur cette période indique que le prix du poisson fortement salé a fléchi somme toute, davantage que celui du poisson légèrement salé. Depuis 1956 toutefois les prix ont remonté et le mouvement est plus prononcé pour le poisson fortement salé que pour l'autre. Il ne fait aucun doute que la demande venant de la Nouvelle-Écosse a joué de façon déterminante dans cette évolution. Les deux autres facteurs ont évidemment été la concurrence croissante à l'égard de la matière première exercée par l'industrie du poisson congelé et la tendance de moins en moins forte à faire la pêche de la morue sur les côtes.

46. Malgré la diminution des prises de morue, la part soumise au conditionnement par l'industrie du poisson congelé n'a pas cessé d'augmenter, tout particulièrement durant les années où la pêche a été peu fructueuse, comme en 1958. Ce fait démontre que le poisson salé, sauf celui que l'on prépare de façon spéciale, devient de plus en plus un produit d'importance secondaire qu'on prépare surtout là où et quand il n'y a pas moyen de faire autre chose. En contrepartie la demande en provenance de la Nouvelle-Écosse, des exportateurs de Terre-Neuve et, plus récemment, d'exportateurs inhabituels comme la Norvège, a fait grimper le prix du poisson salé à un point tel que les marges des conditionneurs ont été grandement réduites et, dans certains cas, supprimées. Le plus gros profit est revenu aux pêcheurs et l'on peut aussi constater que leurs bénéfices n'auraient pas été aussi considérables si l'on n'avait pas libéré le commerce interprovincial de poisson salé.

TABLEAU VIII

UTILISATION PROCENTUELLE ESTIMATIVE DES PRISES DE MORUE 1953-1964, TERRE-NEUVE ET QUÉBEC

	<u>TERRE-NEUVE</u>											
	<u>1953</u>	<u>1954</u>	<u>1955</u>	<u>1956</u>	<u>1957</u>	<u>1958</u>	<u>1959</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>
Légèrement salé	64.4	59.9	45.7	42.1	41.0	31.1	24.2	24.1	25.5	24.5	29.3	27.8
Fortement salé	<u>19.8</u>	<u>18.5</u>	<u>25.0</u>	<u>30.8</u>	<u>31.2</u>	<u>30.8</u>	<u>41.2</u>	<u>45.4</u>	<u>34.8</u>	<u>37.6</u>	<u>30.0</u>	<u>26.6</u>
Total, salé	84.2	78.4	70.7	72.9	72.2	61.9	65.4	69.5	60.3	62.1	59.3	54.4
Total, congelé	14.3	20.4	27.3	25.5	25.2	34.6	31.4	28.0	36.1	33.7	36.5	41.6
	<u>QUÉBEC</u>											
Salé	71.7	48.4	65.5	53.1	43.8	43.5	44.3	31.0	24.7	29.3	34.5	21.1
Congelé	4.7	14.0	20.6	24.9	34.3	37.4	44.2	52.4	56.6	57.6	58.7	59.5

Source: Terre-Neuve: Ministère fédéral des Pêcheries, Statistique annuelle, Saint-Jean.

Québec : Statistique des Pêcheries du Canada et Bureau de la statistique du Québec.

47. Les pêcheurs reçoivent donc à l'heure actuelle une portion du prix d'exportation aussi élevée que possible d'après les niveaux actuels du rendement industriel. Cette hausse des prix du poisson aussi bien que d'autres facteurs, comme la diminution des effectifs dans l'exploitation forestière, la participation des pêcheurs au régime d'assurance-chômage ainsi que la diminution du nombre d'emplois dans les bases américaines à Terre-Neuve, ont été les principales causes de l'augmentation du nombre de pêcheurs depuis 1956. Entre-temps, avec la diminution de la prise côtière, les débarquements individuels ont baissé et, bien que la hausse des prix ait dans une certaine mesure compensé cette perte, les profits nets des pêcheurs ont baissé.

48. Dans le même ordre d'idée, pour ce qui a trait aux commerçants de poisson, la hausse des prix a réduit les marges de bénéfices. La concurrence qu'exerce l'industrie du poisson congelé, sans compter les prélèvements plus abondants à même les ressources, a fait baisser l'offre. Il en résulte que le nombre de petites entreprises, eu égard au volume actuel et au genre de la production des pêcheurs à Terre-Neuve, est beaucoup trop élevé pour qu'on puisse tirer le meilleur avantage possible des économies attribuables au fait qu'une installation donnée pourrait avoir les dimensions idéales.

49. Par conséquent, au régime actuel qui donne l'avantage aux vendeurs, le problème relève de la production plutôt que de l'écoulement du poisson salé.

CHAPITRE VII

POISSON CONGELÉ OU POISSON SALÉ:

QUELQUES CONSIDÉRATIONS D'ORDRE ÉCONOMIQUE

1. Les deux principales méthodes dont se sert l'industrie de transformation du poisson de la côte atlantique pour utiliser les ressources canadiennes de poissons sont la congélation et la salaison. Dans tout programme d'expansion, il est important de savoir quelle méthode profite le plus à l'économie canadienne. Il importe non seulement de déterminer les avantages généraux d'un programme, mais aussi de préciser à quel secteur de l'industrie les revenus additionnels reviendront. Une étude détaillée de ces questions est rendue impossible à cause du peu de renseignements dont on dispose relativement aux coûts de la production, tant au stade primaire qu'au stade de la transformation. La Commission croit cependant qu'il serait opportun de considérer quelques aspects relatifs à ces questions, pour tenter de dégager un ordre de priorité.

Rendement économique général

2. Une analyse de la production de chacune des provinces de l'Atlantique révèle qu'en général la morue en filets et congelée rapporte plus à l'économie canadienne que la morue salée. A Terre-Neuve, en 1962, une livre de morue en filets et congelée a rapporté en moyenne 7.3 cents. Une livre du même poisson salé ou séché a rapporté 5.7 cents. Les chiffres correspondants dans le Québec étaient de 6.2 cents et 4.7 cents et, en Nouvelle-Écosse, 7.7 cents et 6.5 cents. En d'autres termes, le consommateur étranger est généralement prêt à payer plus pour une livre de morue congelée que pour une livre de morue salée. Les données susmentionnées permettent aussi de supposer que le pêcheur, le travailleur à l'usine, le fournisseur de matériaux et l'actionnaire retirent en fin de compte plus d'une livre de morue en filets et congelée que d'une livre de morue salée.

3. Les usines de production de poisson salé du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard n'emploient que de faibles quantités de morue dont une forte proportion sert à la préparation de poisson "sans arête". Dans ces deux provinces, une livre de morue salée rapporte presque autant sinon plus qu'une livre de morue congelée, ce qui permet de conclure que la salaison en vue de la production de poisson "sans arête" se compare favorablement avec la congélation.
4. Bien qu'en général la morue salée rapporte moins que la morue en filets et congelée, on ne peut appliquer ce principe à tous les produits à base de poisson salé. Les filets de morue sont beaucoup plus commodes que la morue salée ou séchée. La morue peut être légèrement salée ou fortement salée, complètement séchée, à demi séchée ou verte. Entre autres choses, les revenus par unité de quantité de poissons entiers absorbés par l'usine varient proportionnellement aux frais de transformation. Les prix d'exportation constituent un indice des différences entre les revenus provenant de diverses catégories de produits à base de poisson salé.
5. Comme l'indiquent les prix d'exportation, seule la morue salée sans arête se vend à un prix plus élevé que la morue en filets et congelée. La morue légèrement salée vient en second lieu, mais les revenus provenant de son exportation ne se comparent pas aux revenus de la vente de morue congelée. En général, la morue salée ne rapporte pas autant au Canada que la morue en filets et congelée.
6. Le classement du poisson salé en vue de l'exportation nous fournit toutefois, une moyenne des diverses catégories et qualités. On n'y trouvera pas les revenus provenant de la vente des catégories et des qualités supérieures. Le groupement Newfoundland Associated Fish Exporters Limited a enquêté sur les revenus moyens des produits à base de poisson salé afin de déterminer quels sont les produits de poisson salé qui pourraient se comparer favorablement à la morue en filets et congelés.

TABLEAU I

PRIX D'EXPORTATION DES PRODUITS DE MORUE CONGELÉS ET SALÉS

(En cents par livre de poisson vidé, non étêté, absorbé par l'usine)

1963

<u>Frais ou congelé</u>		<u>Salé</u>	
Frais, entier ou apprêté :	Canada 7.1 cents	Sans arête	Canada 10.1 cents
Filets congelés:	" 6.9 cents	Légèrement salé humidité supérieure à 43%	Canada 6.2 cents
Blocs congelés:	" 6.9 cents		T.-N. 5.6 cents
		Légèrement salé humidité de 43% ou moins	Canada 5.3 cents T.-N. 5.7 cents
		Fortement salé humidité de 43% ou moins	Canada 5.4 cents T.-N. 5.4 cents
		Fortement salé, humidité de 43 à 45%	Canada 5.2 cents T.-N. 5.0 cents
		Fortement salé humidité de 46 à 50%	Canada 4.3 cents T.-N. 3.4 cents
		Salaison, en vrac humidité supérieure à 50%	Canada 4.3 cents T.-N. 3.5 cents

Source: Bureau fédéral de la statistique.

7. La moyenne des recettes de la NAFEL pour certaines catégories de morue salée en 1963 révèle deux facteurs importants. Le premier est qu'une morue de taille moyenne ou petite, indépendamment du procédé qu'on a employé pour la conserver, rapporte plus si elle est découpée en filets et congelée. La deuxième est que la grosse morue salée rapporte le même montant que si elle était découpée en filets et congelée, seulement s'il s'agit de la catégorie de choix dans le cas de morue fortement salée, et de morue "Espagnole véritable", "Italienne de choix" ou "Italienne surchoix" dans le cas de morue légèrement salée.

8. Les morues pêchées dans les eaux côtières sont de plus en plus petites parce que la pêche devient de plus en plus intensive non seulement sur les côtes mais surtout au large. On ne croit pas que cette tendance puisse changer de sens à l'heure actuelle et c'est pourquoi la salaison devient un procédé d'utilisation moins avantageux. Ce facteur indique aussi que la transformation du poisson ne devrait pas constituer deux industries, soit une industrie destinée à découper le poisson en filets et à le congeler et une industrie de salage, mais plutôt une seule industrie où l'on salerait les grosses morues et où l'on découperait en filets morues petites et moyennes avant de les congeler.

9. L'on ne dispose pas de données précises relativement aux quantités de chaque catégorie de poisson salé qui ont été exportées de Terre-Neuve en 1963. On peut toutefois affirmer avec certitude qu'environ 10 à 15 p. 100 seulement de la production de poisson salé se classait dans les catégories de qualité supérieure "Très gros" et "gros" susmentionnées. Il est fort improbable que plus de 30 p. 100 du total des prises de morue excède les dimensions "moyennes". En conséquence, bien qu'il soit certainement possible d'améliorer grandement la qualité de la morue salée en général, les possibilités d'améliorer les produits qui rapporteraient autant ou plus à l'économie canadienne que la morue en filets et la morue congelée sont limitées.

TABLEAU II

REVENU MOYEN POUR CERTAINES CATEGORIES DE POISSON SALE ÉTABLI

PAR NEWFOUNDLAND ASSOCIATED FISH EXPORTERS LIMITED: 1963

(En cents par livre de morue à saler)

<u>Fortement salé</u>		<u>Légèrement salé</u>	
<u>Séché à coeur:</u>		<u>Séché à coeur:</u>	
<u>De choix</u>		<u>Espagnol véritable</u>	
T.G.	7.28 cents	G.	7.36 cents
G.	6.84 cents	M.	6.90 cents
M.	6.54 cents	P.	5.89 cents
P.	6.20 cents		
T.P.	5.56 cents	<u>Espagnol ordinaire</u>	
		G.	6.48 cents
<u>Ordinaire</u>		M.	6.04 cents
T.G.	7.13 cents	P.	4.98 cents
G.	6.58 cents	<u>Italien de choix</u>	
M.	6.26 cents	G.M.	7.30 cents
P.	5.81 cents	P.	6.58 cents
T.P.	5.20 cents	<u>Italien surchoix</u>	
<u>38/40% Teneur en humidité</u>		G.M.	6.88 cents
<u>De choix</u>		P.	6.18 cents
G.	6.89 cents	<u>Italien petit</u>	
M.	6.20 cents	<u>Madère</u>	5.56 cents
P.	5.73 cents	<u>Portugais de choix</u>	
T.P.	5.74 cents	T.G.	6.69 cents
<u>Ordinaire</u>		G.M.	6.09 cents
G.	6.56 cents	<u>Madère (en général)</u>	
M.	5.88 cents	T.G.	5.91 cents
		P.	5.52 cents

Source: Correspondance de la Commission.

10. Il est bon de souligner le fait que la comparaison qui précède entre la morue congelée et en filets et la morue salée ne s'applique qu'aux régions où un pêcheur peut, ou alimenter une usine de découpage en filets et de congélation, ou bien saler son poisson. Dans les régions où il n'existe pas d'usines de découpage en filets et de congélation et d'où provient à l'heure actuelle la majeure partie du poisson salé, la comparaison ne favorise pas autant la congélation. Des facteurs comme la distance, le caractère saisonnier de la pêche et les glaces sur les côtes portent les frais de dépeçage en filets et de congélation à un niveau trop élevé pour le consommateur étranger, étant donné que ces frais accrus se reflètent déjà dans la structure des prix du poisson salé.

Les revenus du pêcheur: congélation au regard de la salaison

11. A Terre-Neuve, c'est le pêcheur qui produit presque tout le poisson salé. Le pêcheur côtier vend du poisson salé, fortement ou légèrement séché à différents degrés ou vert. Il y a ainsi deux facteurs qui viennent immédiatement compliquer la comparaison entre les revenus du pêcheur provenant du poisson congelé et ceux qui découlent du poisson salé. On doit d'abord déterminer quel produit salé servira à établir la comparaison. En second lieu, on doit savoir quelle partie du prix qui revient au pêcheur pour le poisson salé et pour le poisson lui-même et quelle partie constitue la rémunération du travail et du capital de roulement consacré à la salaison et au séchage. Nous avons comparé le poisson légèrement salé aux filets de morue congelés et nous nous sommes servis d'une étude de l'A.R.D.A.* afin de déterminer approximativement combien touche le pêcheur pour transformer le poisson.

* A. P. Pike, Employment and Earning Opportunities; rapport préliminaire, A.R.D.A. janvier 1964.

TABEAU III

VALEUR MARCHANDE DE LA MORUE: CONGELÉE^{1/} ET SALÉE^{2/}: 1958 - 1963

PAR PROVINCE

(En cents par livre de poisson "vidé et non étêté")

	<u>Terre-Neuve</u>		<u>Nouvelle-Ecosse</u>		<u>Québec</u>		<u>Nouveau-Brunswick</u>		<u>Île-du-Prince-Edouard</u>	
	<u>Congelé</u>	<u>Salé</u>	<u>Congelé</u>	<u>Salé</u>	<u>Congelé</u>	<u>Salé</u>	<u>Congelé</u>	<u>Salé^{3/}</u>	<u>Congelé</u>	<u>Salé^{3/}</u>
1963	7.5	6.0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1962	7.1	5.7	7.7	6.5	6.2	4.7	6.7	6.4	6.8	7.1
1961	6.7	5.0	7.0	5.4	6.5	5.1	6.7	6.1	6.8	6.9
1960	6.3	4.6	6.8	5.3	5.7	4.8	6.6	6.2	5.2	5.5
1959	6.5	4.0	6.9	3.8	6.2	4.1	6.6	7.2	7.4	7.9
1958	6.4	3.2	7.1	4.9	5.8	4.5	6.9	6.8	7.1	5.6

^{1/} Comprend les filets frais et congelés, les blocs et les bâtonnets congelés.

^{2/} Comprend la morue séchée ou salée à l'état vert.

^{3/} Les moyennes relatives à la morue salée sont élevées au regard de la morue congelée à cause de la forte proportion de morue "sans arête" qui est incluse.

Source: D'après la statistique de la pêche du Canada; Bureau fédéral de la statistique.

12. En 1963, le pêcheur côtier a reçu de \$16.25 à \$18.25 par quintal de 112 livres pour du poisson séché, légèrement salé, Madère. Ceci équivaut à une somme variant de 3.6 à 4.1 cents la livre de morue mise à sécher. L'étude des frais d'une entreprise de séchage et de salaison permet de supposer que le pêcheur encourt des frais d'un peu plus de 1.0 cent dont 0.6 cent sont consacrés au travail, aux taux de l'usine. On peut donc supposer que le pêcheur touche de 2.6 à 3.1 cents la livre de morue mise à saler, pour son poisson, ce qui équivaut à peu près au montant qu'il aurait reçu si son poisson avait été congelé.

13. On ne saurait être surpris de cette similitude dans les revenus du pêcheur, que le poisson soit salé ou congelé, parce que la morue constitue la matière première à la base des deux méthodes d'utilisation. Si le marché de la morue bénéficie d'un système de libre concurrence, les quantités de poisson salé et congelé sont en équilibre lorsque les prix versés au pêcheur pour le poisson entier sont égaux.

14. On peut ajouter en passant que dans les régions où l'on ne dispose pas d'installations de découpage en filets et de congélation, il n'y a pas de concurrence entre ces divers usages. C'est pourquoi les revenus que touche le pêcheur pour son poisson ne reposent pas sur le prix du poisson à l'usine de découpage en filets, mais ils dépendent surtout de la concurrence entre les différents acheteurs de poisson salé. Dans de telles circonstances, particulièrement dans un marché où dominent les acheteurs, on doit tenir compte de la perte disproportionnée que représentent les produits de qualité inférieure.

15. Le règlement de l'assurance-chômage entrave aussi la concurrence que pourraient susciter les deux façons d'utiliser le poisson du pêcheur. Le pêcheur reçoit, pour saler le poisson, un montant qu'il ne toucherait pas si le poisson était découpé en filets et congelé et ce montant n'influe pas sur le prix du poisson salé. Le facteur qui intervient est celui des prestations supplémentaires que l'assurance-chômage accorde à ceux qui salent leur poisson, en tout ou

17. Table I shows the eleven rates of contribution based on the amount of fishermen's earnings. For cured fish the same basic table is used but the methods of reaching the fishermen's earnings is different from that of fresh fish, since the former includes additional labour and may represent the entire season's catch. The net value (gross less 25%) is divided by the number of fishermen to arrive at the net earnings of each. The quantity sold in respect of each member of the crew is divided by a divisor factor to obtain the number of weeks' production represented. The divisors for salted fish are shown in Table II.

18. Having obtained the number of weeks' effort represented by the production, reference is made to 'tables of contributions for fishing' to determine the denomination of stamps to be used over that same number of weeks. These tables are merely the Range of Earnings column in the first table multiplied by different numbers of weeks (1 to 36). The table corresponding to the number of weeks as worked out with the divisor is selected and the net value per fisherman of the total catch is matched with this table in order to find the denomination of the stamp.

19. The number of weekly stamps thus determined are recorded first in those weeks in which there are no other contributions, working back from the week in which delivery was made. Then if there are still some stamps to be entered in the book they are affixed as additional contributions, one in each calendar week, again working back from the week of delivery but not beyond the first week of May.

20. Finally, to be eligible for seasonal benefit, a fisherman must have at least 15 weeks' contributions. The weekly rate of benefit is based on the average value of contributions made since the previous March. Without a dependant a fisherman's benefit ranges from \$6 to \$27; with a dependant the

en moyenne .77 cent. La main-d'oeuvre de l'usine absorbe .68 cent, les réci-
pients .33 cent, le combustible et l'électricité .07 cent. La correspondance
échangée avec la Commission révèle que .50 cent sont consacrés à la déprécia-
tion et aux autres frais généraux, ce qui permet de supposer que .27 cent vont
au rendement du capital investi. Si une telle répartition des frais ne concer-
nait que le seul poisson séché et légèrement salé, la valeur totale ajoutée à
la valeur du poisson entier serait de 1.0 cent pour le pêcheur côtier et de 1.85
cent pour l'exportateur, si le total s'élevait à 2.85 cents. La main-d'oeuvre
totale représente environ 1.28 cent, le sel (moins la remise) .05 cent, l'em-
ballage .33 cent et le combustible et l'électricité .07. Les profits de l'ex-
portateur seraient d'environ un quart de cent la livre de morue salée.

18. Cette répartition approximative des frais serait considérablement mo-
difiée si tout le procédé de salaison et de séchage était effectué en usine.
Le pêcheur qui ne dispose que de matériel archaïque doit compenser par son tra-
vail, en plus du sel et du soleil. Le processus de salage requiert un travail
ardu de la part du pêcheur. Le processus en usine serait le même, mais le sé-
chage se ferait au moyen de séchoirs mécaniques. Ceci entraînerait des frais
de dépréciation, d'intérêts, de combustible et d'électricité que le pêcheur n'en-
court pas. Bien que les frais de la main-d'oeuvre par unité de poisson à trans-
former puissent être réduits, il est improbable que cette économie puisse compen-
ser les frais accrus de la mécanisation. Un point important à considérer est
que les frais de transformation susmentionnés ne diffèrent probablement pas tel-
lement, qu'il s'agisse de petits poissons ou de gros poissons. Etant donné ce-
pendant que les gros poissons salés rapportent beaucoup plus, il s'ensuit que la
salaison des gros poissons offre plus d'occasions de compenser les frais accrus
de la mécanisation et, de plus, elle constitue pour l'économie canadienne un re-
venu aussi important que le revenu provenant des produits congelés.

19. Une étude menée dans quelques entreprises de découpage en filets et de congélation de Terre-Neuve révèle que la rémunération de la main-d'oeuvre de l'usine par livre de morue découpée en filets et congelée excède de plus de 1.66 cent la valeur de la main-d'oeuvre dans le cas du poisson salé. La valeur des contenants et des autres matériaux achetés de fournisseurs canadiens, .83 cent la livre de poisson entier, est aussi plus élevée que dans le cas du poisson salé. Le découpage en filets et la congélation requièrent aussi plus de combustible et d'électricité, soit .15 cent la livre de poisson entier, que la préparation de poisson "Madère" légèrement salé. Le rendement compte tenu des frais généraux et des profits de telles usines de découpage en filets s'élève en moyenne à 1.21 cent la livre, ce qui représente également plus que le revenu provenant de la salaison. En réalité, la valeur totale de la transformation ajoutée à la valeur de la prise d'une livre de morue s'élève à 3.85 cents dans le cas du dépeçage en filets, comparativement à 2.85 cents dans le cas de la salaison et du séchage.

Résumé

20. Le consommateur étranger paiera plus pour chaque livre de morue extraite de la mer par un pêcheur canadien et transformée par des ouvriers canadiens au moyen de matériaux et de contenants canadiens, si la morue est découpée en filets et congelée que si elle est salée et séchée. Seules la morue séchée sans arête et les catégories de choix de gros poisson salé peuvent rapporter autant à l'économie canadienne, par livre de poisson à l'état brut, que les produits du poisson découpé en filets et congelé.

21. On peut conclure de l'analyse qui précède qu'il est préférable de saler et sécher les qualités de choix et de découper en filets et de congeler les morues petites et moyennes. Une telle utilisation des prises de morue profiterait au pêcheur, augmenterait les emplois à l'intérieur de l'usine, ce qui permettrait d'accroître la production et les revenus provenant de l'exportation des produits canadiens de la pêche.

CHAPITRE VIII

ENTRAVES AU PROGRÈS ÉCONOMIQUE DE LA PÊCHE

1. Avant de rendre avis sur les moyens de favoriser le progrès économique de l'industrie de la pêche, il convient d'examiner brièvement les facteurs principaux qui constituent des problèmes à résoudre. On peut diviser ces facteurs en deux grandes catégories: géographiques et artificiels. Dans le premier groupe on trouve le climat, les caractéristiques des ressources naturelles, le degré d'abondance d'autres richesses naturelles, la conformation des côtes et autres facteurs de même nature qui ont influé sur la pêche au cours des années. Le second groupe englobe les mesures prises en vue de pallier l'insuffisance des revenus mais qui, en réalité, tendent à maintenir le statu quo et, à la longue, viennent à l'encontre des autres programmes de stimulation du progrès économique.

Facteurs géographiques

2. La connexité des richesses et de la conformation des côtes a produit l'éparpillement de la population en un grand nombre de très petits villages. A Terre-Neuve, l'établissement intensif a probablement eu lieu vers la fin du 19^e siècle. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur les cartes de cette époque pour se rendre compte à quel point le nombre des hameaux était élevé. Les premières tentatives de centralisation ont été faites après que s'est répandu l'usage du moteur à essence, et elles se poursuivent depuis au ralenti. Pendant un certain nombre d'années, le gouvernement de cette province a favorisé, ce qui est logique, le déplacement des populations des villages isolés vers des villes plus considérables en accordant à chaque famille une indemnité de \$600, à la condition que l'évacuation du village soit totale. Le programme fédéral-provincial accéléré dont on vient d'annoncer la mise en oeuvre est une autre mesure destinée à réduire le nombre des problèmes que présente l'isolement.

3. Tout de même, l'isolement est encore le plus important des facteurs qui retardent le progrès économique des régions de pêche. Plus la population est isolée, plus élevés sont les frais de n'importe quel programme destiné à l'avancement de l'instruction, à la création de nouvelles industries, à l'électrification, à l'amélioration des moyens de communication vers les centres de mise en marché et d'approvisionnement ainsi qu'au relèvement du niveau de vie. A Terre-Neuve, le problème se complique d'une certaine rivalité entre les confessions religieuses qui oblige à entretenir à grand frais un très grand nombre d'écoles d'une ou de deux classes dans plusieurs de ces petits villages. Cet état d'esprit conduit à un manque de coopération parmi les pêcheurs dans la conduite des affaires locales et dans la poursuite de leurs intérêts communs.

4. De nos jours, l'industrie du poisson salé est pour une bonne part la conséquence de l'isolement. Elle se limite aux régions où, en raison des distances, les pêcheurs n'ont aucune facilité de déplacements. Ils ne trouvent aucun autre débouché pour leur poisson et, ce qui est d'une aussi grande importance, la main-d'oeuvre n'a pas d'autre choix, que ce soit pour trouver un revenu d'appoint ou s'adonner à un autre métier. A Terre-Neuve, on retrouve ces conditions sur les côtes, au nord du Cap Bonavista et du Cap St-Georges, au Labrador, ainsi que sur la rive nord du golfe. On retrouve d'ailleurs des situations semblables en certains endroits isolés de la baie de Plaisance et de la baie de la Trinité, à Terre-Neuve, ainsi qu'en quelques endroits de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Mais c'est dans la région de Terre-Neuve-Labrador qu'on retrouve le plus grand nombre d'endroits et de personnes dans une telle situation.

5. Les pêcheurs côtiers, qui sont restreints à la production de la morue salée en raison de l'isolement, peuvent très difficilement améliorer leur productivité. Il leur est impossible de décharger leur poisson à une usine justement

parce que le volume total de la pêche à l'intérieur d'un certain rayon est insuffisant pour alimenter une usine. Ils doivent donc transformer eux-mêmes leurs prises, consacrant de ce fait moins de temps à la pêche. Ils doivent également posséder des installations à terre et des mises de fonds réduisent d'autant les capitaux dont ils pourraient se servir pour se procurer de meilleures embarcations. Ils ne peuvent rapporter que les espèces susceptibles d'être salées, ce qui, à Terre-Neuve, signifie: morue, hareng, maquereau, turbot et saumon, ou encore des espèces, comme le saumon ou le homard, dont la grande valeur permet qu'on les vende frais. Impossible d'utiliser d'autres espèces comme le flétan, ou des sous-produits comme les langues.

6. En Norvège, l'ensemble des facteurs géographiques a permis à la population de pratiquer la pêche en hiver et l'agriculture en été, mais il a aussi retardé la centralisation. Toutefois l'économie s'en est trouvée stabilisée, les capitaux ont pu s'accumuler et la main-d'oeuvre a pu se déplacer plus facilement, au point que ces industries ont pu atteindre un plus haut degré de spécialisation sans trop de difficulté.

7. A Terre-Neuve, l'expérience a démontré que les pêcheurs qui s'installent dans des villes plus importantes retournent, l'été venu et lorsque la chose est possible, à leurs anciens territoires de pêche. Ceci est particulièrement remarquable chez les personnes âgées. Les plus jeunes préfèrent le mouvement urbain et cherchent du travail à terre. A la longue, les plus vieux viennent à faire la même chose, mais ils s'adaptent beaucoup plus difficilement et souvent ils en restent à la pêche pour des raisons d'ordre psychologique. Lorsqu'il est économiquement possible de continuer la pêche aux endroits vers lesquels sont dirigés les pêcheurs déplacés, on devrait encourager certains des arrivants à persévérer dans leur vocation, leur procurer de meilleurs agrès et leur fournir une usine où ils puissent rapporter leurs prises.

8. Le climat de Terre-Neuve nuit également à sa croissance économique. Sauf sur la côte sud, la saison de la pêche est réduite à sept mois, soit de mai à novembre. Dans les régions plus au nord, au Labrador, par exemple, elle est encore plus courte. Pour le pêcheur, il s'agit de gagner en six ou sept mois de quoi vivre toute l'année. La saison doit donc être très fructueuse, et ses frais généraux réduits au minimum. En réalité, il produit peu et ses revenus réels vont en diminuant.

9. Pour l'usine, cela représente une accumulation de frais fixes sur une longue période où la production est nulle et ne rapporte rien. Plus la saison de production est courte, plus ces frais fixes qui se reflètent dans les produits finis sont élevés. Les glaces qui entravent les livraisons sur les marchés sont un autre élément qui augmente ces frais.

10. La pénétration des capitaux vers le nord, pour la prise et la transformation, est donc limitée par la brièveté de la saison. Cela s'applique aussi bien à la production du poisson congelé qu'à celle du poisson salé, bien que cette dernière se trouve dans une position plus favorable lorsqu'il existe des moyens d'expédition, étant donné le procédé de séchage. Le fait demeure que l'industrie du poisson congelé ne peut pas, à cause de la grande quantité de poisson débarqué en une seule période de quelques semaines, absorber toutes les prises sans augmenter considérablement ses prix unitaires.

11. Pour une entreprise strictement saisonnière, comme la pêche dans ces endroits éloignés, le progrès économique ne peut dépasser un certain niveau, à moins que quelque autre industrie saisonnière ne puisse être mise sur pied à titre de complément de la première, ou à moins que le reste de l'économie ne consente à en assumer le fardeau. Depuis 1910, à Terre-Neuve et jusqu'à un certain point au Québec, l'autre industrie saisonnière était la coupe du bois en hiver. Cependant, l'adoption de la scie mécanique et l'étalement des opéra-

tions d'abattage sur toute l'année ont réduit le nombre des travailleurs en forêt et laissé la pêche sans "partenaire". Privés de toute autre industrie, il est inévitable que les habitants de ces endroits éloignés tirent leur unique revenu de la pêche, soient réduits au sous-emploi continu et touchent des revenus inférieurs à ceux des pêcheurs qui peuvent pratiquer leur métier durant toute l'année. Il faut attribuer à l'abondance des ressources le fait que des gens aient réussi à vivre jusqu'à présent dans ces régions. Il faut l'attribuer également à leurs besoins relativement modestes ainsi qu'à leur ingéniosité à vivre de leurs propres ressources. Pour arrondir leurs revenus et garnir leur garde-manger, ils naviguent et chassent l'orignal, le caribou, les oiseaux de mer et autres animaux sauvages. Ils coupent leur propre bois de chauffage et reçoivent l'aide du gouvernement sous forme de "pensions" diverses et de fonds de secours.

12. Plusieurs études ont décrit par le menu l'état des ressources tel qu'on le connaît actuellement. Les conclusions générales en ce qui concerne les pêches côtières à Terre-Neuve et dans le Golfe ne sont pas favorables. Les efforts considérables déployés par tous les pays pour activer leurs pêches sur les bancs de Terre-Neuve ont provoqué une lente diminution des prises de morue sur les côtes, dans la plupart des régions, au cours des dix dernières années. Durant la même période, le nombre des pêcheurs s'est accru continuellement. En se fondant sur ces rapports et sur la statistique pertinente, la Commission en est venue à la conclusion que tant que la pêche se pratiquera avec autant d'intensité (et il est probable que les efforts soient poussés davantage), il ne pourra y avoir d'augmentation continue des prises sur les côtes. A supposer que le matériel de prise soit augmenté considérablement ou que le temps soit remarquablement favorable, il pourrait y avoir augmentation de la moyenne des prises durant de brèves périodes, mais jamais de façon à encombrer le marché et jamais d'une façon

continue. Il y aurait certes des problèmes de commercialisation mais qui relèveraient de questions internes comme la qualité inférieure du poisson pour lequel l'industrie aurait versé aux pêcheurs un prix trop élevé. La Commission attache beaucoup d'importance à ces différents points, et c'est dans l'optique des limites des ressources qu'elle soumet la plupart de ses recommandations.

Facteurs artificiels

13. Les facteurs "artificiels" comprennent tout ce que le gouvernement paye en argent aux pêcheurs en leur qualité de citoyens canadiens, y compris les allocations familiales, les pensions de la vieillesse et l'assurance-chômage, ainsi que l'aide pour l'achat de sel et les dépenses pour travaux publics qui s'imposent du fait qu'ils sont des pêcheurs canadiens. Tout cet argent, pour autant qu'il s'ajoute au revenu net des pêcheurs, leur permet de continuer à vivre dans ces régions où il est à peine possible de vivre mais contribue à retarder le progrès économique naturel. D'autres mesures, parmi lesquelles se rangent les prêts et l'aide à la construction de bateaux plus gros et de poissonneries, les programmes éducatifs pour les pêcheurs, l'aménagement des ports et des chafauds collectifs, jouent un rôle positif dans la voie d'une plus grande amélioration économique, et partant ne font pas l'objet de la présente étude.

14. Nous nous attarderons plus longuement à l'assurance-chômage et aux subventions à l'égard de l'achat de sel, étant donné qu'elles touchent d'une façon particulière la production du poisson salé. En 1957, la Loi de l'assurance-chômage était modifiée de façon à s'étendre aux pêcheurs. Cette modification avait pour objet réel d'augmenter leurs revenus. Dans son application aux pêcheurs, la Loi n'a certainement rien d'un programme d'assurance. Bien plus, les prestations versées dépassent dans une proportion de près de dix à un les cotisations sous forme de timbres de pêche.

15. Le programme destiné aux pêcheurs ressemble à celui qui s'applique aux autres travailleurs assurés. Etant donné que les prestations ne sont payées que durant une partie de l'année (du 1^{er} décembre au 15 mai), des timbres spéciaux pour pêcheurs sont utilisés pour distinguer ce genre de cotisations. Lorsqu'un pêcheur travaille à salaire, l'employeur appose les timbres dans son livret de la même manière que pour les autres occupations. Cependant, la plupart des pêcheurs travaillent à "prise partagée" et, aux fins de l'assurance-chômage, le premier acheteur du poisson est considéré comme "l'employeur". Ses revenus sont comptés comme la valeur brute de la prise moins 25 p. 100 pour les frais d'exploitation. Par exemple, dans le cas d'un équipage de 4 hommes, la valeur brute de la prise, moins 25 p. 100, est divisée en quatre pour obtenir le revenu de chaque pêcheur, que le partage se fasse ou non de cette façon.

16. Les cotisations des pêcheurs doivent être versées chaque semaine et sont créditées pour la semaine durant laquelle la livraison est faite, sauf les rares cas où la pêche se fait loin des côtes et le voyage dure plus d'une semaine. Les pêcheurs ont droit de contribuer à la caisse de l'assurance-chômage quels que soient leurs revenus annuels, mais l'on a fixé à \$9 (valeur nette) la valeur minimum des livraisons pour que les pêcheurs soient assurables. A l'autre extrémité de l'échelle, il n'y a qu'une seule coupure maximum de timbres pour les salaires hebdomadaires de \$69 et plus. Le revenu de soixante-neuf dollars équivaut à 4,600 livres de poissons à 2c., à 3,680 livres à 2.5c., ou à 3,066 livres à 3c. Ainsi, lorsqu'un pêcheur vend 15,000 livres de poisson frais en une semaine, il n'en reçoit crédit que pour une petite partie et plus son poisson vaut cher la livre, plus petite sera la quantité qu'on lui créditera. Ceci est d'une importance capitale à Terre-Neuve où la pêche varie énormément selon la saison.

TABLEAU I

REVENUS ET TAUX DES COTISATIONS

<u>Echelle des revenus</u>	<u>Coupages des timbres*</u>
\$ 9.00 à \$14.99	\$.40
15.00 à 20.99	.60
21.00 à 26.99	.76
27.00 à 32.99	.92
33.00 à 38.99	1.08
39.00 à 44.99	1.20
45.00 à 50.99	1.32
51.00 à 56.99	1.44
57.00 à 62.99	1.56
63.00 à 68.99	1.72
69.00 et plus	1.88

* Versés à parts égales par le pêcheur et l'acheteur.

TABLEAU II

DIVISEURS POUR LA MORUE SALÉE

<u>Poissons de fond salés</u>	<u>Production représentant 1 semaine</u>
Très sec (traitement de Gaspé)	200 liv.
Sec (très légèrement, légèrement et fortement salé)	300 liv.
Demi-sec	400 liv.
Traitement ordinaire	500 liv.
Salé vert	600 liv.
Huile de foie de morue	5 barils ou 225 gallons
Foies de morue	15 barils ou 675 gallons

TABLEAU III

COTISATIONS DES PÊCHEURS ET TAUX DES PRESTATIONS

Moyenne des cotisations hebd. du pêcheur	Taux de prestations	
	Sans personne à charge	Avec personne à charge
Cents		
Moins de 25	\$ 6.00	\$ 8.00
25 et moins de 34	9.00	12.00
34 et moins de 42	11.00	15.00
42 et moins de 50	13.00	18.00
50 et moins de 57	15.00	21.00
57 et moins de 63	17.00	24.00
63 et moins de 69	19.00	26.00
69 et moins de 75	21.00	28.00
75 et moins de 82	23.00	30.00
82 et moins de 90	25.00	33.00
90 et plus	27.00	36.00

17. Au tableau I, nous trouvons les onze taux de cotisation établis d'après le montant des salaires des pêcheurs. Le même tableau de base sert pour le poisson traité, mais on suit d'autres méthodes pour obtenir le salaire des pêcheurs car, à l'encontre du poisson frais, le poisson traité suppose une main-d'oeuvre supplémentaire et représente parfois la prise de toute une saison. La valeur nette (valeur brute moins 25 p. 100) est alors divisée par le nombre de pêcheurs, ce qui établit le revenu net de chacun. La quantité vendue par rapport à chaque membre de l'équipage est divisée par un diviseur commun pour obtenir le nombre de semaines que la production représente. On trouve au tableau II les diviseurs pour ce qui a trait au poisson salé.

18. Une fois obtenu le nombre de semaines de travail que la production représente, on se reporte aux "tableaux des cotisations" pour les pêcheurs avant de déterminer quelles coupures de timbres utiliser pour lesdites semaines. Ces tableaux comprennent simplement la colonne de l'échelle des revenus du premier tableau multipliés par le nombre de semaines (de 1 à 36). On choisit alors le tableau correspondant au nombre de semaines auquel on est arrivé par le diviseur, et la valeur nette de la prise totale par pêcheur est comparée à ce tableau pour déterminer la coupure du timbre.

19. Le nombre de timbres hebdomadaires ainsi déterminé est d'abord enregistré pour les semaines au cours desquelles il n'y a pas eu d'autres cotisations, à partir de la semaine où la livraison a été faite. S'il reste des timbres à apposer dans le livret, on les appose comme cotisation supplémentaire, un pour chaque semaine de l'année civile, en commençant toujours par la semaine de livraison mais sans aller au-delà de la première semaine de mai.

20. Enfin, pour être admissible aux prestations saisonnières, un pêcheur doit avoir versé des cotisations durant au moins 15 semaines. Le taux des prestations hebdomadaires est établi d'après la valeur moyenne des cotisations faites depuis le mois de mars de l'année précédente. Un pêcheur sans personne à charge peut toucher entre \$6 et \$27. Pour les pêcheurs avec une personne à charge, l'échelle est de \$8 à \$36 par semaine. L'échelle des prestations est donnée au Tableau III.

21. Durant la période des prestations saisonnières, un pêcheur touche les prestations de cinq semaines pour six semaines de cotisation, depuis le mois de mars de l'année précédente, pour une durée minimum de 13 semaines mais non au-delà de la semaine dans laquelle tombe la date du 15 mai. Il y a une période d'attente d'une semaine au début de la période de prestations.

22. Certains tableaux ont été dressés en vue d'étudier certains effets

de ce programme sur la pêche ainsi que sur les fins auxquelles a servi la prise. Etant donné que la production du poisson salé par les pêcheurs se limite principalement à Terre-Neuve, les données de ces tableaux relèvent l'importance des prises ainsi que les méthodes en usage dans cette province. Par conséquent, le modèle du Tableau IV est établi d'après les renseignements que fournit l'étude de M. Proskie⁽¹⁾. La moyenne des prises pour la petite catégorie de pêcheurs au piège et à la ligne de fond a été ramenée aussi près que possible de celle d'une entreprise de pêche côtière "moyenne" de la côte est de Terre-Neuve. Cette entreprise "moyenne" se trouve à une distance raisonnable d'une usine de mise en filets, ce qui permet un vaste choix pour ce qui est des livraisons. La Commission se rend compte qu'un grand nombre d'entreprises obtiennent des timbres de pêche pour la vente du homard, du saumon et du poisson mariné, et que l'existence de ces timbres peut avoir des répercussions sur l'utilisation des prises de morue. Toutefois on ne s'en tiendra qu'à la seule pêche de la morue afin de simplifier les calculs et de ne pas s'éloigner du sujet à l'étude.

23. A la fin de la saison de la pêche au piège, vers la mi-août, le bateau est habituellement halé à sec, peinturé et réparé. Les pièges aussi sont nettoyés et séchés. Ces travaux peuvent durer une semaine, suivant la température. C'est à ce moment que se disperse l'équipage de quatre hommes d'un bateau de pêche au piège: un ou deux hommes quittent le bateau et parfois même abandonne la pêche. Dans la préparation du modèle, on a tenu compte de cet état de choses de façon à indiquer les quantités ainsi que la valeur brute des prises faites selon le nombre des membres de l'équipage. Les travailleurs à terre ne sont pas compris car dans la plupart des entreprises, il s'agit de personnes à charge non rémunérées qui ne sont pas admissibles à l'assurance. Pour simplifier les derniers calculs, les

(1) John Proskie, Costs and Earnings of Selected Fishing Enterprises Atlantic Provinces, étude sur l'industrie primaire n° 1, vol. 12, Ottawa, 1964.

valeurs brutes des ventes de poisson frais sont indiquées au dollar près, et la valeur nette par membre d'équipage aux fins de l'assurance-chômage est tenue comme le revenu réel que le pêcheur tire de la pêche. Les prix du poisson frais et du poisson salé ont été établis d'après les prix payés aux pêcheurs durant la saison 1961. L'étude relève le revenu du pêcheur avec personnes à charge rattachées à ladite entreprise durant toute la saison de pêche. Toutes les ventes de poisson salé ont été faites durant la dernière moitié de novembre.

24. Au tableau V sont comparés les avantages pécuniaires de sept dispositions offertes au choix à l'entreprise. Ce tableau n'énumère aucunement tous les choix et il n'est pas nécessairement le meilleur exemple pour illustrer ces points. Ainsi, le pêcheur peut augmenter la valeur moyenne de ses timbres et réduire la période de prestations selon ses besoins en répartissant ses ventes de poisson salé sur une certaine période. La saison de pêche suivante peut débuter avant la fin de la période de prestations de sorte que le pêcheur perdra de toute façon deux semaines de prestations (du 1^{er} au 15 mai), à moins qu'il ne sale sa prise pour vente ultérieure ou qu'il ne la garde en vie, comme la chose se pratique pour le homard. Par conséquent, il serait plus avantageux pour lui de vendre son poisson salé plus tôt. De cette façon, les timbres peuvent être ajoutés aux semaines pour lesquelles il a déjà versé une cotisation, augmentant de ce fait la valeur moyenne de ses cotisations. Autrement, les timbres seront apposés pour des semaines sans cotisation, réduisant ainsi la valeur du timbre mais prolongeant la période de prestations. Nous n'avons établi aucune comparaison entre les différentes solutions qui s'offrent au pêcheur en regard de ce facteur. Enfin, dans la préparation de ce tableau, la Commission reconnaît que dans les colonnes 4 et 5, et jusqu'à un certain point dans les colonnes 2, 6 et 7, le temps consacré au salage peut, dans la pratique, avoir réduit le temps disponible pour la pêche, et que le total des prises dans ces cas était inférieur à celui qui est indiqué.

25. Le facteur le plus frappant c'est l'échelle relative des prestations d'assurance-chômage. Le total des prestations versées s'établit depuis 32 p. 100 jusqu'à 46 p. 100 du revenu net des ventes de morue. En termes de poids au débarquement, les prestations varient depuis plus de $\frac{1}{2}$ cent par livre selon que tout le poisson est vendu à l'état frais, jusqu'à près de 1 cent la livre si toute la prise est légèrement salée. On se rend bien compte, à la lecture de ces chiffres, jusqu'à quel point le programme d'assurance-chômage subventionne la pêche côtière et en particulier la production de la morue salée.

26. Naturellement, les pêcheurs cherchent à obtenir le maximum de prestations d'une prise donnée. Mais chacun doit d'abord se rendre admissible, ce qui n'est nullement difficile particulièrement s'il sale sa prise. Pour être admissible à 15 semaines de cotisations, il doit saler légèrement 15 quintaux, soit l'équivalent de seulement 20,160 livres de poisson frais. Et ceci représente parfois la pêche d'une seule semaine. S'il vend son poisson à l'état frais, il lui suffit de prendre au moins 534 livres de poisson par semaine, pendant 15 semaines, à raison de $2\frac{1}{4}$ cents la livre, soit un total de seulement 8,010 livres. C'est moins de la moitié du total requis pour être admissible lorsqu'il sale sa prise, mais la période de pêche est beaucoup plus longue. De plus, si le poisson salé est évalué à \$16 le quintal, la valeur moyenne de la contribution des pêcheurs est de 66 cents en comparaison de 20 cents seulement dans le cas du poisson frais, ce qui procure au producteur de poisson salé un supplément de prestations de \$16 par semaine. En d'autres termes, il devrait vendre 2,667 livres de poisson frais dans chacune des 15 semaines, c'est-à-dire un total de 40,000 livres, pour obtenir un avantage égal à celui qu'il retirerait de la vente de 45 quintaux de poisson salé. Ainsi, il est relativement facile de remplir les conditions requises pour obtenir des prestations. Cependant, à ce degré d'importance des prises, l'organisation favorise nettement le poisson salé, à cause de la possibilité

TABLEAU IV

ENTREPRISE TYPE DE PÊCHE CÔTIÈRE DE LA MORUE AU PIÈGE

Semaine	Prises (liv.)	Valeur brute	Moins 25%	Valeur par membre d'é- quipage	Valeur du timbre Poisson frais
		\$	\$	\$	\$
<u>Mai</u>					
1 - 7	1,100	25.00	18.75	6.25	-
8 - 14	500	11.00	8.25	2.75	-
15 - 21	3,300	74.00	55.50	13.87	.40
22 - 23	4,500	101.00	75.75	18.94	.60
<u>Juin</u>					
29 - 4	6,000	135.00	101.25	25.31	.76
5 - 11	23,800	536.00	402.00	100.50	1.88
12 - 18	32,000	720.00	540.00	135.00	1.88
19 - 25	31,100	700.00	525.00	131.25	1.88
<u>Juillet</u>					
26 - 2	24,800	558.00	418.50	104.62	1.88
3 - 9	6,000	135.00	101.25	25.31	.76
10 - 16	7,000	157.00	117.25	29.44	.92
17 - 23	8,500	191.00	143.25	35.81	1.08
24 - 30	4,300	97.00	72.75	18.19	.60
<u>Août</u>					
31 - 6	6,200	140.00	105.00	26.25	.76
7 - 13	1,000	23.00	17.25	4.31	-
14 - 20	2,600	58.00	43.50	14.50	.40
21 - 27	3,400	77.00	57.75	19.25	.60
<u>Septembre</u>					
28 - 3	1,800	45.00	33.75	11.25	.40
4 - 10	3,100	78.00	58.50	19.50	.60
11 - 17	2,000	50.00	37.50	12.50	.40
18 - 24	2,300	58.00	43.50	14.50	.40
25 - 1	1,200	30.00	22.50	7.50	-
<u>Octobre</u>					
2 - 8	1,900	57.00	42.75	14.25	.40
9 - 15	1,500	45.00	33.75	11.25	.40
16 - 22	-	-	-	-	-
23 - 29	2,300	69.00	51.75	17.25	.60
<u>Novembre</u>					
30 - 5	1,800	54.00	40.50	13.50	.40
6 - 12	1,300	39.00	29.25	9.75	.40
<u>Total</u>	158,500	\$3,567.00	(4 hommes)	\$842.80	\$18.40
	26,800	696.00	(3 hommes)		
	185,500	\$4,263.00			

Prix: Mai, juin, juillet, août 2½c. Membres de 1 - 14 mai : 3
 Septembre 2½c. l'équipage: 15 mai - 13 août : 4
 Octobre, novembre 3 c. 14 août - 12 nov. : 3

TABEAU V

REVENUS ET PRESTATIONS DE CHÔMAGE COMPARATIFS SELON L'UTILISATION DES PRISES,

UN MEMBRE D'EQUIPAGE AVEC PERSONNES A CHARGE PÊCHANT TOUTE LA SAISON

	1	2	3	4	5	6	7
Par homme	Tout le poisson vendu frais	Comme col. 1, sauf salaison du poisson en surplus de ce qui est requis pour val. max. du timbre (5 juin - 2 juillet)	Comme col. 1, sauf salaison de petites prises (1 - 28 mai et 7 août - 12 nov.)	Tout le poisson salé légèrement	Tout le poisson fortement salé	Pas de pêche après 18 sem. (24 sept.). Surplus comme en col. 2 et salaison des prises du 1 ^{er} au 14 mai	Pas de pêche après 15 sem. (3 sept.), le reste comme en col. 6
-Prises totales, liv.	48,558	48,558	48,558	48,558	48,558	43,825	42,758
-Vendu frais, liv.	48,558	36,986	37,425	-	-	33,118	31,186
-Sec, légèrement salé, quintaux	-	-	26	108	-	27	27
-Humide, fortement salé, (x 100 liv.)	-	47	-	-	197	-	-
-Sem. de cotisation	23	28	19	36	33	27	24
-Valeur moyenne des timbres	\$0.40	\$0.46	\$0.58	\$0.54	\$0.46	\$0.48	\$0.51
-Nombre de sem. de prestations (1)	19	23	16	30	28	23	20
-Taux de prestations	\$15.00	\$18.00	\$24.00	\$21.00	\$18.00	\$18.00	\$21.00
-Total des prest.	\$285.00	\$414.00	\$384.00	\$483.00	\$414.00	\$414.00	\$420.00
-Revenu net des ventes de poisson frais	\$842.80	\$647.43	\$631.68	-	-	\$564.93	\$516.70
-Revenu net, poisson légèrement salé	-	-	\$316.00	\$1,271.00	-	\$321.00	\$321.00
-Revenu net, poisson fortement salé	-	\$247.00	-	-	\$1,034.00	-	-
-Revenu net des ventes de poisson	\$842.80	\$894.43	\$947.68	\$1,271.00	\$1,034.00	\$885.93	\$837.70
-Revenu des ventes de poisson et de l'A.-C.	\$1,127.80	\$1,308.43	\$1,331.68	\$1,754.00	\$1,448.00	\$1,229.93	\$1,257.70
-Valeur de l'A.-C. par 100 liv. de prises	\$0.59	\$0.85	\$0.79	\$0.99	\$0.85	\$0.94	\$0.98

(1) La durée réelle de la saison des prestations ne dépasse pas 23 semaines.

plus grande de pêcher une plus forte quantité de poisson dans un temps plus court et aussi à cause des prestations plus avantageuses.

27. Ces observations sont confirmées encore par un examen plus attentif du Tableau V établi sur le modèle du Tableau IV. Le plus bas total des bénéfices et le bénéfice le plus bas pour une livre de poisson débarqué sont le fait du cas où la prise entière est vendue à l'état frais. Inversement, le total le plus élevé et l'avantage le plus élevé pour une livre sont le fait du cas où la même quantité de poisson est légèrement salée. Il est intéressant de remarquer que les avantages se classant seconds en importance sont obtenus lorsque le pêcheur cesse de pêcher au bout de 15 semaines et sale la portion de ses prises dépassant le maximum hebdomadaire, et par conséquent, ne pouvant compter pour fins d'assurance-chômage si elle était vendue à l'état frais. S'il pêchait pendant trois semaines de plus, son revenu total provenant de la vente du poisson et de l'assurance-chômage ne serait que de \$39 de plus, soit \$13 par semaine.

28. Avant que l'assurance-chômage ne s'étende aux pêcheurs, la plupart de ceux-ci vendaient leurs plus grosses prises à l'usine de préparation des filets, s'ils y avaient accès, vu que la quantité de poisson était trop considérable pour être salée. Le produit des pêches moins importantes du printemps et de l'automne était salé pour les raisons suivantes: le faible volume des prises ne justifie pas les frais de transport à l'usine; si la pêche à la palangre donne des résultats assez faibles du point de vue de la quantité, elle permet par contre de pêcher des poissons plus gros et plus lourds qu'il est plus avantageux de saler que de vendre à l'état frais; les pêcheurs peuvent consacrer plus de temps au travail à terre lorsque les prises sont faibles. Ces faits sont mis en lumière dans la colonne 3.

29. Depuis l'établissement de l'assurance-chômage toutefois, la pêche tardive en automne n'est plus profitable au pêcheur ayant déjà rempli les conditions requises en vue d'obtenir les prestations. Cet état de choses s'explique non

seulement par le mauvais temps et les faibles prises, mais aussi par la différence presque négligeable entre le revenu total provenant de la pêche et les prestations de l'assurance-chômage. En effet, en comparant les colonnes 3 et 7, nous voyons que cette différence n'est que de \$72, montant réparti sur une campagne de pêche de 9 semaines, soit seulement \$8 par semaine. Le total des prestations de chômage inscrites dans la colonne 3 pour 27 semaines de pêche (dont 19 semaines de cotisation) est de \$36 moins que le total des prestations inscrites dans la colonne 7 pour une campagne de pêche de 18 semaines (dont 15 semaines de cotisation) seulement, si le pêcheur a pris soin de saler le surplus de poisson pour lequel il ne reçoit aucun crédit.

30. Comme la plupart des pêcheurs ne peuvent saler le poisson abondant pêché à l'aide de pièges, les usines peuvent se procurer de grandes quantités de matière première en vue de la préparation des filets, même si cet approvisionnement n'est pas toujours suffisant, pendant la saison de la pêche au piège. Cependant, après la mi-août, lorsque les prises sont moins bonnes, les usines doivent employer un plus grand nombre de bateaux et de camions pour faire la cueillette et doivent aussi augmenter les prix en vue d'obtenir du poisson. Le fonctionnement des usines sera d'autant plus économique que leur période d'activité sera prolongée et leur rendement amélioré dans la présente saison. Nous voyons toutefois que c'est justement en ce temps que les avantages représentés par l'assurance-chômage constituent une forte tentation pour le pêcheur côtier de diminuer son travail.

31. La Commission reconnaît que, dans le cas des pêcheurs n'ayant pas accompli les conditions requises pour recevoir les prestations, l'assurance-chômage pourrait exiger un plus grand effort de pêche à l'automne. Cependant, quand les prix du poisson augmentent, il devient plus facile de remplir les conditions voulues, et par conséquent, il y a moins de pêcheurs privés des prestations.

32. Dans une récente communication sur ce sujet⁽²⁾, M. Copes s'exprimait ainsi: "Il est évident que depuis l'établissement de l'assurance-chômage, il y a eu un changement brusque, très marqué: c'est que la campagne principale de pêche côtière prend fin plus tôt. Cette constatation nous porte à croire que l'assurance-chômage contribue à la réduction d'une saison de pêche déjà courte et diminue, par le fait même, la productivité des pêcheries côtières. A d'autres égards aussi l'organisation de l'assurance-chômage pousse à un ralentissement du travail. Beaucoup de pêcheurs refusent un emploi temporaire, en hiver, parce que ce travail passager ferait perdre leur droit aux prestations de chômage."

33. Pendant la période de l'abondance, les pêcheurs salent la plus grande partie possible du surplus de poisson dépassant la quantité requise pour obtenir la coupure maximum. Ils peuvent pêcher cette quantité en un ou deux jours; alors, toutes les autres prises de la semaine peuvent être salées, ce qui contribue à diminuer la quantité de poisson disponible pour les usines de préparation des filets, surtout dans les saisons où l'on peut douter du succès de la prise annuelle. Sur ce point, Copes affirme que "la plupart des pêcheurs côtiers ont l'air de considérer ceci pour la meilleure manière d'obtenir des coupures. Le gros de la morue prise sur les côtes est salé même quand les usines de traitement fonctionnent au ralenti et réclament avec insistance des livraisons supplémentaires de morue fraîche".

34. En dépit de ces considérations, l'industrie du poisson congelé a fait des progrès constants. D'un autre côté, au cours de l'audience publique, les industriels ont commenté longuement le mauvais effet de l'assurance-chômage sur l'approvisionnement en poisson. Les propriétaires de chalutiers et de dragueurs ont plus de difficulté à réunir des équipages pendant la période des prestations saisonnières que pendant toute autre période de l'année.

(2) Parzival Copes: L'aide gouvernementale, la productivité et le revenu dans l'industrie de la pêche, à Terre-Neuve. Communication présentée à la réunion annuelle de l'Association canadienne des sciences politiques, à Charlottetown, juin 1964.

35. Dans des régions de pêche, comme sur les côtes de Terre-Neuve, où le caractère des habitants a été façonné par les facteurs saisonniers, l'habitude de renoncer à un revenu supplémentaire pour profiter d'une période de loisirs est traditionnelle. Dans quelques régions, cette tradition est si bien enracinée qu'un grand nombre d'habitants qui travaillent hors de l'île, soit à la pêche toute l'année, soit dans d'autres industries, reviennent chez eux passer les mois d'hiver. Ils abandonnent leur emploi pour la seule raison qu'ils n'aimaient pas ce genre de travail, ce qui signifie généralement qu'ils ont l'intention de continuer à ne rien faire durant l'hiver. Des dispositions comme celles de l'assurance-chômage s'ajoutant à une telle situation ont de fâcheux résultats, surtout pour ceux qui sont portés "à se la couler douce".

36. Aujourd'hui, lorsque l'on demande à un pêcheur si la pêche a été bonne, il répond en disant qu'il a rempli, ou non, les conditions requises pour avoir droit aux prestations de l'assurance-chômage. L'assurance-chômage est devenue l'indice du succès ou de l'échec. En fait, pour plusieurs, la pêche n'est plus qu'un moyen d'obtenir l'aide gouvernementale. D'où l'expression: "aller à la pêche aux timbres".

37. L'importance de l'assurance-chômage pour les pêcheurs est visible dans leur façon de remplir les conditions requises pour obtenir les prestations et aussi pour augmenter ces prestations. Par "l'organisation des livraisons", la prise hebdomadaire, ou une partie de cette prise peut être retenue jusqu'à la semaine suivante, de manière que les deux semaines passeront pour des semaines à cotisation. En vendant une part de leur poisson frais à un acheteur et une autre part à un autre acheteur, les pêcheurs peuvent obtenir des coupures pour une valeur moyenne plus élevée. Il y a toujours quelques cessions de prise entre les pêcheurs, vu qu'une coupure de plus a plus de valeur pour celui qui n'a pas rempli les conditions requises que pour celui qui est déjà admis aux prestations. On connaît le cas d'un pêcheur qui paya un prix élevé pour une grande quantité

de poisson salé qu'il alla chercher assez loin de son port d'attache et qu'il revendit au marchand local comme produit de sa propre pêche. L'affaire était coûteuse, mais le montant des frais fut dépassé par les prestations de l'assurance-chômage.

38. La Commission reconnaît la nécessité d'un régime qui va permettre l'augmentation du revenu dans les régions où sévit un chômage chronique, mais il ne faudrait pas que les mesures prises à cet effet retardent le développement économique normal ou étouffent l'initiative individuelle. On pourrait améliorer le régime actuel de façon à favoriser la croissance économique dans le sens indiqué par le présent rapport. D'une manière générale, il faudrait d'abord tenter de diminuer la différence entre les prestations rapportées par des ventes de poisson frais et celles des ventes de poisson salé. On pourrait même augmenter la valeur des prestations et, en même temps, en rendre l'obtention plus difficile. Comme il a déjà été mentionné, la récente augmentation des prix a facilité le droit aux prestations parce que le volume requis pour obtenir les coupures de grande valeur a été diminué.

39. A l'audience, on commenta aussi le fait que l'assurance-chômage, d'une façon générale, ne vient en aide qu'aux pêcheurs qui font les pêches les plus fructueuses. Quant aux pêcheurs malchanceux, ils ne reçoivent rien. La Commission reconnaît le bien-fondé de cette assertion. Pour corriger cette injustice, on a proposé une assurance pour pallier la pauvreté des prises. Les difficultés d'administration d'un tel plan sont évidentes. De plus, la Commission est d'avis que, avec les ressources actuelles en poisson, une telle assurance, en obligeant les pêcheurs heureux à subventionner leurs confrères malchanceux ne ferait que rendre non rentable le travail des premiers. Le rapport entre le nombre de pêcheurs côtiers et les réserves en poisson est déjà rendu au point critique; on ne peut augmenter constamment la prise côtière ; et un plus grand nombre de pêcheurs, en augmentant les possibilités de la pêche, diminuerait à la longue la productivité. L'accroissement continue de la population perpétue le problème. Il est évident

que les mesures proposées dans le présent rapport ne pourraient être appliquées efficacement que si l'on s'occupait en même temps d'aider les pêcheurs moins heureux à abandonner leur métier. Il faudrait procurer à ces derniers une formation en vue d'autres emplois. Quant à ceux qui resteront pêcheurs, on devrait, par tous les moyens, les encourager à augmenter leur productivité.

40. L'une des faiblesses d'un régime contributoire réside dans l'effet produit sur la mentalité de ceux qui contribuent. On éprouve une sorte de rancune devant l'obligation de contribuer, mais lorsque la cotisation est payée, on s'efforce par tous les moyens de retirer le plus d'avantages possible. Le Comité Gill a fait les remarques suivantes: "Les problèmes en rapport avec les violations de la lettre et de l'esprit de la Loi ont été aggravés par des aspects de comportement du public qui sont devenus plus importants depuis les dernières années. Ces attitudes ont été influencées, sans aucun doute, par les modifications apportées à la Loi et par l'application de la Loi pour parvenir à des fins incompatibles avec la saine administration d'un régime d'assurance-chômage. Par une fausse conception de l'assurance-chômage, on en est venu à fermer les yeux sur les abus et un bon nombre de citoyens croient maintenant qu'ils ont le droit de recouvrer le montant total, ou du moins un montant partiel, de leurs cotisations, sans se soucier de l'objet véritable du régime."

41. La Commission a l'impression que le régime d'assurance-chômage pour les pêcheurs constitue justement un exemple de la situation exposée plus haut. De plus, la Commission recommande, d'après les conclusions du Comité Gill, qu'un régime distinct soit établi pour les pêcheurs. Ce nouveau régime pourrait être organisé sur le modèle du régime actuel; mais afin d'encourager le développement économique, on pourrait le modifier en effectuant les changements déjà proposés et en annulant toute disposition relative à l'assurance contre la pêche infructueuse. Il pourrait être modifié de temps en temps de façon à parer à des besoins imprévus particuliers et les pertes annuelles seraient couvertes par le Fonds du

revenu consolidé.

42. Le programme d'aide à l'achat du sel, régi par l'Office des prix des produits de la pêche, a aussi contribué à favoriser la production du poisson salé. L'Office, fondé en 1944, a été autorisé en 1947 à soutenir les prix des produits de la pêche, soit par l'achat à un prix fixe, soit par des versements d'appoint aux producteurs. "La Loi ordonne, de plus, qu'en fixant les prix, l'Office s'efforce d'assurer un rendement raisonnable et régulier pour les produits de la pêche en favorisant la transition méthodique des conditions de temps de guerre aux conditions de temps de paix; il devra s'efforcer aussi de réduire autant que possible l'écart entre les profits dérivés de la pêche et ceux d'autres industries."⁽³⁾

43. En 1955, le Parlement vota des crédits en vue d'aider les producteurs de poisson salé; l'État s'engageait à payer cinquante pour cent de la quantité de sel utilisée en 1955. L'Office fut chargé de la régie de ce programme. En réduisant les frais, l'aide à l'achat du sel constitue un moyen d'augmenter le revenu du pêcheur. Le remboursement ne dépend pas de la conformité à des normes de qualité minimum. Par conséquent, il produit un effet semblable à celui de l'assurance-chômage. En accordant de l'aide au secteur du poisson salé de l'industrie de la pêche, il contribue jusqu'à un certain point au maintien du statu quo.

44. L'échelle des versements aux pêcheurs, selon le plan, est indiquée dans les tableaux VI et VII. Le tableau VI indique que, depuis 1960, c'est à Terre-Neuve que les réclamations ont donné lieu aux versements les plus élevés. Comme on pouvait s'y attendre, c'est aussi dans cette province que les pêcheurs réclama-
mants ont été de loin les plus nombreux. Mais c'est en Nouvelle-Écosse qu'il y a eu le plus grand nombre d'usines à présenter des réclamations. On ne connaît

(3) Office des prix des produits de la pêche; Rapport annuel, 1950-1951.

pas le nombre de pêcheurs représenté par ces dernières réclamations, et, par conséquent, on ne peut savoir à combien s'élevé véritablement le versement moyen par pêcheur.

TABLEAU VI
VERSEMENTS POUR L'ACHAT DU SEL - MOYENNE DES VERSEMENTS PAR
RÉCLAMATION INDIVIDUELLE* 1955 - 1963

<u>Province</u>	<u>1963</u>	<u>1962</u>	<u>1961</u>	<u>1960</u>	<u>1959</u>	<u>1958</u>	<u>1957</u>	<u>1956</u>	<u>1955</u>
Terre-Neuve	\$65	\$69	\$59	\$79	\$80	\$57	\$71	\$70	\$65
Nouvelle-Écosse	44	43	48	57	70	68	81	79	102
Nouveau-Brunswick	22	15	21	20	64	52	31	53	45
Île-du-Prince-Édouard	40	20	33	23	18	28	33	28	36
Québec	52	50	32	45	88	60	46	34	36

* Une réclamation est généralement le fait de 1 à 4 hommes; cependant dans certains cas, (les Pêcheries aux flotteurs du Labrador), une réclamation peut toucher jusqu'à 10 hommes.

TABLEAU VII
VERSEMENT MOYEN ESTIMÉ POUR LA PRODUCTION D'UN QUINTAL DE
POISSON SÉCHÉ

Terre-Neuve 1955 - 1963

<u>1963</u>	<u>1962</u>	<u>1961</u>	<u>1960</u>	<u>1959</u>	<u>1958</u>	<u>1957</u>	<u>1956</u>	<u>1955</u>
62c.	68c.	72c.	69c.	60c.	74c.	58c.	51c.	48c.

Source: Rapports annuels de l'Office des prix des produits de la pêche, de 1955 à 1963 inclusivement.

45. Le Tableau VII indique le montant moyen estimé versé, selon les dispositions de la Loi, pour la production d'un quintal de poisson salé. Le montant

réel payé pour la morue salée est probablement un peu moindre que le montant inscrit au Tableau. Le montant inscrit au Tableau comprend, en effet, les versements pour le sel utilisé pour le saumurage du hareng, du maquereau et du turbot à aigrette. D'un autre côté, les demandes d'aide sont faites en rapport avec une partie seulement, et non pas en rapport avec la quantité entière, du sel utilisé dans la salaison de la morue. Au cours de la période écoulée, le montant versé pour un quintal a augmenté légèrement, à cause d'une augmentation du prix du sel et d'un accroissement de la quantité de sel pour laquelle on présentait des réclamations. Les versements calculés sur la quantité de morue fraîche conservée par salaison s'élèvent à environ 15c. les cent livres. Si on compare ces montants versés aux prestations éventuelles obtenues grâce à l'assurance-chômage, on doit admettre qu'ils sont minimes.

46. Les observations ci-dessus portent donc la Commission à conclure que l'aide à l'achat du sel n'est pas un élément déterminant dans la décision du pêcheur de saler son poisson ou de le vendre à une usine de congélation, si vraiment il se trouve dans la situation de choisir. Néanmoins, certains pêcheurs en sont rendus à compter sur les subventions d'achat du sel, surtout lorsque les chèques sont envoyés immédiatement avant Noël. Le programme, qu'on devait mettre en oeuvre pendant une année seulement, est maintenant devenu plus ou moins permanent.

47. Comme nous l'avons déjà mentionné, les prix du poisson salé ont commencé à monter en 1955 et sont aujourd'hui rendus à des niveaux sans précédent. La nécessité de prix de soutien dans l'industrie de la morue salée n'existe donc plus. En conséquence, l'Office a consacré son attention à d'autres mesures, comme le programme concernant la collectivité, et les efforts en vue d'accroître la production du turbot à aigrette congelé et la création de débouchés nouveaux pour ce produit. Les programmes de ce genre sont sérieux et pourraient contribuer largement à la mise en oeuvre des recommandations de la Commission.

48. Dans ces circonstances, les crédits d'aide à l'achat du sel seraient utilisés plus efficacement si l'on s'en servait pour la mise en oeuvre d'un programme

concret de développement économique. L'aide à l'achat du sel, de même que l'assurance-chômage, a été établie dans le but d'augmenter le revenu individuel dans une industrie marquée par le chômage partiel. Par ces résultats, l'aide à l'achat du sel a contribué à attirer davantage de travailleurs dans l'industrie, diminuant, par le fait même, la productivité de ceux qui s'y trouvaient déjà et obligeant à soutenir encore davantage le revenu individuel.

49. Il devient donc nécessaire d'établir la distinction entre les mesures destinées à encourager une véritable expansion économique et celles qui contribuent indirectement à éterniser la situation problématique actuelle. Les objectifs étant incompatibles, ces mesures, mises en oeuvre simultanément, ne peuvent que nuire à l'économie.

APPENDICES

POIDS ET MESURES UTILISÉS

<u>TERME</u>	<u>DESCRIPTION</u>
"cwt"	100 liv.
tonne	1,000 kg ou 2000 liv. suivant ce qui est indiqué
quintal	112 liv.
"draft" (1/10 de tonne forte)	224 liv.
poids du poisson débarqué	éviscéré, non étêté
poids du produit	poids du poisson offert en vente
poids vert	poids du poisson avant séchage

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1 PRISES DE POISSONS: MONDE, AMÉRIQUE DU NORD ET CANADA: 1938-1964
- Tableau 2 PRISES DE MORUE, MERLUCHE, AIGLEFIN, ETC.: PAR PRINCIPAUX SECTEURS ET PAYS: 1938, 1948, 1957-1963
- Tableau 3 PRISES DE MORUE, MERLUCHE, AIGLEFIN, ETC.: PAR PRINCIPAUX SECTEURS ET PAYS: 1938, 1948, 1957-1963
- Tableau 4 PRISES DE POISSON PLAT, FLÉTAN, SOLE, ETC.: DANS LE MONDE ET AU CANADA: 1938, 1948, 1957-1963
- Tableau 5 PRISES DE HARENG, SARDINE, ANCHOIS, ETC.: DANS LE MONDE ET AU CANADA: 1938, 1948, 1957-1963
- Tableau 6 PRISES DE SAUMON, TRUITE, ÉPERLAN, CAPELAN, ETC.: DANS LE MONDE ET AU CANADA: 1938, 1948, 1957-1963
- Tableau 7 PRISES ET UTILISATION DANS LE MONDE: 1952-1963
- Tableau 8 PRISES DANS LE MONDE ET VOLUME TOTAL ESTIMÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL EN PRODUITS DE LA PÊCHE: 1948, 1958-1963
- Tableau 9 TENDANCES DES PRISES ET DE LEUR UTILISATION DANS LE MONDE ET DANS CERTAINS PAYS: 1963
- Tableau 10 COMMERCE INTERNATIONAL DES PRODUITS DE LA PÊCHE: EXPORTATIONS DE 140 PAYS: 1938, 1949, 1958-1963
- Tableau 11 POISSON, SÉCHÉ, SALÉ OU FUMÉ: PRODUCTION MONDIALE ET COMMERCE INTERNATIONAL TOTAL: 1938, 1948 et 1958 à 1963
- Tableau 12 POISSON, SÉCHÉ, SALÉ OU FUMÉ: EXPORTATIONS PAR CONTINENT: 1938, 1948 et 1957-1963
- Tableau 13 POISSON, SÉCHÉ, SALÉ OU FUMÉ: EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PAYS: 1938, 1948 et 1957 à 1963.
- Tableau 14 POISSON, SÉCHÉ, SALÉ OU FUMÉ: IMPORTATIONS PAR CONTINENT: 1938, 1948 et 1957 à 1963
- Tableau 15 POISSON, SÉCHÉ, SALÉ OU FUMÉ: IMPORTATION DES PRINCIPAUX PAYS: 1938, 1948 et 1957 à 1963
- Tableau 16 POISSON, SÉCHÉ, SALÉ OU FUMÉ: COMMERCE NET PAR CONTINENT: 1938, 1948 et 1957 à 1963
- Tableau 17 PRODUITS DU POISSON A L'ÉTAT FRAIS, RÉFRIGÉRÉ OU CONGELÉ: EXPORTATIONS ET BALANCE COMMERCIALE NETTE PAR CONTINENT: 1938, 1948 et 1958 à 1963

- Tableau 18 POISSON, SÉCHÉ, SALÉ OU FUMÉ: PRODUCTION ET CONSOMMATION EN EUROPE
- Tableau 19 POISSON, SÉCHÉ, SALÉ OU FUMÉ: COMMERCE INTERNATIONAL ET EXPORTATIONS DU CANADA: 1938, 1948 et 1958 à 1963
- Tableau 20 MORUE, MERLUCHE, AIGLEFIN, ETC.: SALÉS ET SÉCHÉS: EXPORTATIONS DANS LE MONDE ET PRINCIPAUX EXPORTATEURS: 1958-1963
- Tableau 21 NOMBRE DE PERSONNES EMPLOYÉES AUX OPÉRATIONS PRIMAIRES DE LA PÊCHE PROVINCES DE L'ATLANTIQUE - PÊCHE CÔTIÈRE ET HAUTURIÈRE: 1956-1963
- Tableau 22 NOMBRE DE PERSONNES EMPLOYÉES AUX OPÉRATIONS PRIMAIRES DE LA PÊCHE PROVINCES DE LA CÔTE ATLANTIQUE - PÊCHE CÔTIÈRE ET HAUTURIÈRE: 1958-1963
- Tableau 23 TOTAL DE LA MAIN-D'OEUVRE, TOTAL DES PERSONNES QUI DÉTIENNENT UN EMPLOI, TOTAL DES PERSONNES SANS EMPLOI, EMPLOI DANS L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE: RÉGION DE L'ATLANTIQUE ET QUÉBEC: 1956-1963
- Tableau 24 PRISES TOTALES, NOMBRE DE PÊCHEURS, PRISES PAR PÊCHEUR: TERRE-NEUVE, PROVINCES MARITIMES ET QUÉBEC: 1958-1963
- Tableau 25 TERRE-NEUVE, PRISES TOTALES, NOMBRE DE PÊCHEURS, PRISES PAR PÊCHEUR: 1956-1963
- Tableau 26 VALEUR DES PRISES DE POISSONS, VALEUR DES PRISES PAR PÊCHEUR: TERRE-NEUVE, PROVINCES MARITIMES, QUÉBEC: 1958-1963
- Tableau 27 TERRE-NEUVE: VALEUR DU POISSON PRIS, SUR LES CÔTES ET AU LARGE: 1957-1963
- Tableau 28 TERRE-NEUVE: NOMBRE DE PÊCHEURS DE MORUE SUR LA CÔTE, DE CEUX QUI SALENT ET DE CEUX QUI VENDENT DU POISSON FRAIS: 1956-1963
- Tableau 29 TERRE-NEUVE: PRISE MOYENNE PAR PÊCHEUR DE MORUE SUR LA CÔTE; PÊCHEURS QUI SALENT ET CEUX QUI VENDENT FRAIS: 1957-1962
- Tableau 30 RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES EXPORTATIONS DE PRODUITS SALÉS SUIVANT LES CATÉGORIES - TERRE-NEUVE: 1954-1964

TABLEAUX

Tableau 1

PRISES DE POISSONS: MONDE, AMÉRIQUE DU NORD ET CANADA: 1938 - 1964

TOUTES ESPÈCES

(millions de tonnes métriques)

Année	Production mondiale <u>Toutes espèces</u> Poids vif	Amérique du Nord		Canada		Canada Littoral de l'Atlantique			
		Production Poids	Pourcentage au regard du monde vif	Produ- ction Poids	Pourcen- tage du monde vif	Production Poids de- barqué	Production	Pourcenta- ge du monde Poids débarqué	Pourcentage du Canada
1964									
1963	46.40	4.31	9.3	1.19	2.6	1.07	.65	1.4	60.7
1962	45.30	4.49	9.9	1.12	2.5	1.01	.65	1.4	64.4
1961	42.00	4.34	10.3	1.02	2.4	.92	.59	1.4	64.1
1960	38.50	4.09	10.6	.93	2.4	.84	.64	1.7	77.4
1959	36.10	4.28	11.9	1.05	2.9	.97	.64	1.8	66.0
1958	32.60	4.00	12.3	1.01	3.1	.93	.60	1.8	64.5
1957	30.91	3.98	12.9	1.00	3.2	.92	.64	2.1	70.0
1956	29.91	4.33	14.5	1.11	3.7	1.02	.66	2.2	64.7
1955	28.33	3.95	13.9	.97	3.4	.89			
1954	27.01	3.97	14.7	1.03	3.8	.96			
1953	25.24	3.76	14.9	.92	3.6	.86			
1952	24.52	3.46	14.1	.94	3.8	.85			
1951	22.75	3.52	15.5	1.01	4.4	.93			
1950	20.23	3.78	18.7	1.05	5.2	.96			
1949	19.41	3.63	18.7	1.00	5.2	.90			
1948	10.09	3.62	19.0	1.05	5.5	.96			
1947	17.94	3.38	18.8	.99	5.5				
1938	20.50	3.15	15.4	.84	4.1	.76			

Source: FAO

bleau 2

PRISES DE MORUE, MERLUCHE, AIGLEFIN, ETC.: PAR PRINCIPAUX SECTEURS ET PAYS: 1938, 1948 1957-1963

(Poids débarqué)

(Milliers de tonnes métriques)

Année	Monde	Amérique du Nord		Europe							Japon	U.R.S.S.	Total pour les principaux pays	
		Total	Canada	Total	Danemark	France	Allemagne de l'Ouest	Islande	Norvège	Espagne				Royaume-Uni
1963	4,900.0	550.2	368.9	2,199.6	205.0	187.8	174.9	255.5	505.1	215.3	555.1	620.2	1,013.4	4,102.2
1962	4,570.0	576.9	370.9	2,245.7	222.6	182.0	190.1	243.5	417.8	168.4	571.2	528.6	881.0	3,776.1
1961	4,140.0	534.2	331.3	2,363.2	145.4	160.0	177.7	262.1	432.5	167.1	538.6	421.1	767.3	3,423.1
1960	4,170.0	583.3	371.0	2,182.5	83.4	179.7	165.7	299.8	427.9	161.9	574.1	447.5	672.5	3,383.5
1959	3,890.0	619.9	390.0	2,150.2	94.6	175.9	152.8	268.0	458.5	151.4	596.7	442.6	414.7	3,145.2
1958	3,730.0	566.7	335.8	2,179.5	75.3	n.d.	170.1	275.5	430.4	155.1	631.6	344.9	367.6	2,786.3
1957	3,870.0	648.9	395.7	n.d.	87.2	n.d.	191.7	244.5	402.0	148.6	637.6	347.2	422.6	2,877.1
1948	3,040.0	574.2	379.6	1,789.6	55.9	99.4	146.4	221.3	303.3	114.7	618.2	183.3	n.d.	2,122.6
1938	2,840.0	540.9	346.8	1,838.9	25.2	111.9	255.6	89.2	318.8	67.3	612.9	194.1	n.d.	2,021.8

Source: FAO

Tableau 3

PRISES DE MORUE, MERLUCHE, AIGLEFIN, ETC.: PAR PRINCIPAUX SECTEURS ET PAYS: 1938, 1948, 1957-1963

RÉPARTITION EN POURCENTAGE

Année	Monde	<u>Amérique du Nord</u>		<u>Europe</u>									U.R.S.S.	Total pour les principaux pays
		Total	Canada	Total	Danemark	France	Allemagne de l'Ouest	Islande	Norvège	Espagne	Royaume-Uni	Japon		
1963	100.0	11.2	7.5	44.9	4.2	3.8	3.6	5.2	10.3	4.4	11.3	12.7	20.7	83.7
1962	100.0	12.6	8.1	49.2	4.9	4.0	4.2	5.3	9.1	3.7	12.5	11.6	19.3	82.7
1961	100.0	12.9	8.0	57.1	3.5	4.3	4.3	6.3	10.4	4.0	13.0	10.2	18.5	82.5
1960	100.0	14.0	8.9	52.4	2.0	4.3	4.0	7.2	10.3	3.9	13.8	10.7	16.1	81.2
1959	100.0	15.9	10.0	55.3	2.4	4.5	3.9	6.9	11.8	3.9	15.3	11.4	10.7	80.8
1958	100.0	15.2	9.0	58.4	2.0	n.d.	4.6	7.4	11.5	4.2	16.9	9.2	9.9	74.7
1957	100.0	16.8	10.2	n.d.	2.3	n.d.	5.0	6.3	10.4	3.8	16.5	9.0	10.9	74.4
1948	100.0	18.9	12.5	58.9	1.8	3.3	4.8	7.3	10.0	3.8	20.3	6.0	n.d.	69.8
1938	100.0	19.1	12.2	57.7	0.9	3.9	9.0	3.1	11.2	2.4	21.6	6.8	n.d.	71.1

Source: FAO

Tableau 4

PRISES DE POISSON PLAT, FLÉTAN, SOLE, ETC.: DANS LE MONDE ET AU CANADA

1938, 1948, 1957-1963

(Poids débarqué - milliers de tonnes métriques)

Année	Total pour le monde	Canada	Canada % du monde	Côte Atlantique	<u>Atlantique</u> Pourcentage total du monde	Pourcentage du Canada
1963	910.0	79.8	8.8	60.2	6.6	75.4
1962	1,200.0	68.4	5.7	49.7	4.1	72.7
1961	1,290.0	68.4	5.3	52.1	4.0	76.2
1960	1,170.0	77.6	6.6	58.5	5.0	75.5
1959	850.0	62.2	7.3	45.8	5.4	73.6
1958	760.0	59.2	7.8	42.5	5.6	71.8
1957	660.0	58.4	8.8	43.2	6.5	74.0
1948	470.0	20.5	4.4	6.0	1.3	29.3
1938	330.0	9.8	3.0	3.9	1.2	39.8

Source: FAO

PRISES DE HARENG, SARDINE, ANCHOIS, ETC.: DANS LE MONDE ET AU CANADA1938, 1948, 1957-1963

(Poids des prises - milliers de tonnes métriques)

Année	Total pour le monde	Canada	Canada % du monde	Côte Atlantique	<u>Atlantique</u> Pourcentage total du monde	Pourcentage du Canada
1963	14,770.0	373.7	2.5	114.0	0.8	30.5
1962	14,570.0	313.8	2.2	111.8	0.8	35.6
1961	12,430.0	291.1	2.3	87.7	0.7	30.1
1960	10,090.0	199.4	2.0	114.3	1.1	57.3
1959	8,860.0	315.5	3.6	114.1	1.3	36.2
1958	7,220.0	294.2	4.1	110.4	1.5	37.5
1957	7,090.0	238.7	3.4	104.7	1.5	43.9
1948	4,660.0	359.6	7.7	170.2	3.7	47.3
1938	4,740.0	199.4	4.2	92.1	1.9	46.2

Source: FAO

Tableau 6

PRISES DE SAUMON, TRUITE, ÉPERLAN, CAPELAN, ETC.: DANS LE MONDE ET AU CANADA.1938, 1948, 1957-1963

(Poids débarqué - milliers de tonnes métriques)

	Prises dans le monde	Canada	
		Prises	Pourcentage du monde
1963	610.0	76.6	9.5
1962	540.0	101.3	18.8
1961	800.0	88.9	11.1
1960	610.0	65.4	10.7
1959	640.0	77.3	12.1
1958	730.0	115.3	15.8
1957	730.0	92.5	12.7
1948	520.0	87.6	16.8
1938	930.0	102.1	11.0

Source: FAO

Tableau 7

PRISES ET UTILISATIONS DANS LE MONDE: 1952-1963

Utilisation	1952	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Poids vif: millions de tonnes métriques									
Prise totale dans le monde	27	29.9	31.1	32.6	36.1	38.5	42.0	45.3	46.4
Quantités estimées utilisées pour vente à l'état frais	11.0	12.6	13.5	14.3	15.2	15.6	15.9	16.2	16.4
Congélation	1.0	2.2	2.4	2.7	3.0	3.4	4.0	4.3	4.7
Salaison	7.0	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.5	7.8	8.3
Mise en conserve	2.0	2.7	2.9	3.0	3.3	3.6	3.9	4.0	4.0
Réduction en farine, huile, etc.	4.0	4.1	4.0	4.3	6.3	7.6	9.7	12.0	12.0
Usages divers	2.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
<u>Pourcentages (Totaux = 100)</u>									
Prise totale dans le monde	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Vente à l'état frais	41.0	42.0	43.0	43.9	42.1	40.5	37.9	35.8	35.3
Congélation	4.0	7.0	8.0	8.3	8.3	8.8	9.5	9.5	10.1
Salaison	26.0	25.0	24.0	22.4	20.2	19.0	17.8	17.2	17.9
Mise en conserve	7.0	9.0	9.0	9.2	9.1	9.4	9.3	8.8	8.6
Réduction en farine, huile, etc.	15.0	14.0	13.0	13.2	17.5	19.7	23.1	26.5	25.9
Utilisations diverses	7.0	3.0	3.0	3.0	2.8	2.6	2.4	2.2	2.2
<u>Pourcentages (1952 = 100)</u>									
Prise totale dans le monde	100	112	115	120	133	141	153	166	171
Vente à l'état frais	100	116	122	128	138	140	143	145	147
Congélation	100	219	238	268	298	338	387	426	466
Salaison	100	103	104	104	101	103	103	111	119
Mise en conserve	100	135	145	150	165	175	195	200	200
Réduction en farine, huile, etc.	100	103	103	107	155	187	241	299	299
Utilisations diverses	100	50	50	50	50	50	50	50	50

Source: FAO

Tableau 8

PRISES DANS LE MONDE ET VOLUME TOTAL ESTIMÉ DU COMMERCE INTERNATIONALEN PRODUITS DE LA PÊCHE: 1948, 1958-1963

(Milliers de tonnes métriques - Poids vif)

	1948	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Total des prises dans le monde	19,090	32,600	36,100	38,500	42,000	45,300	46,400
Prises de 140 pays	15,350 ⁽¹⁾	28,140	30,680	33,080	36,580	39,880	40,980
Prises de 140 pays exprimées en termes de pourcentage des prises totales dans le monde	80 ⁽¹⁾	86	85	86	87	88	88
Volume total du commerce international de 140 pays	2,815 ⁽¹⁾	3,040	9,120	10,490	12,440	14,880	15,280
Volume total du commerce international de 140 pays exprimé en termes de pourcentage des prises de chacun	19 ⁽¹⁾	29	30	32	34	37	37

1) Les données pour l'année 1948 se rapportent à 91 pays.

Source: FAO

Tableau 9

TENDANCES DES PRISES ET DE LEUR UTILISATION DANS LE MONDE ET DANS CERTAINS PAYS: 1963

(1952 = 100)

	Prises	Vente à l'état frais	Congélation	Salaison	Mise en conserve	Réduction
Dans le monde	170.5	147.2	466.0	119.0	200.0	299.1
Canada	129.0	126.1	184.4	67.1	103.1	129.1 ⁽¹⁾
États-Unis	115.5	120.9	110.9	112.6	99.3	129.2
Danemark	262.3	115.6	258.3	93.2	116.6	558.3
Îles Féroé	157.2	278.8	13,800.0	130.7	25.0	-
France (2)	106.0	108.3	-	93.0	120.1	-
Islande	195.3	161.1	133.1	117.3	125.0	1,811.7
Norvège	76.9	76.3	273.6	68.9	89.8	63.4
Espagne (3)	179.0	153.9	-	156.5	189.5	5,517.3
Royaume-Uni	83.0	87.5	441.6	13.6	46.7	41.1

(1) 1956 = 100

(2) 1957 - 1962 (1957 = 100)

(3) 1952 - 1962

Source: FAO

Tableau 10

COMMERCE INTERNATIONAL DES PRODUITS DE LA PÊCHE: EXPORTATIONS DE 140 PAYS1938, 1949, 1958-1963

(Milliers de tonnes métriques - Poids des produits)

Année	Tous produits des pêcheries	Poisson, séché, salé ou fumé	Poisson, frais, réfrigéré ou congelé
1963	5,252	541	1,403
1962	5,060	549	1,302
1961	4,441	552	1,127
1960	4,054	554	1,128
1959	3,736	574	1,057
1958	3,383	606	956
1949 ⁽¹⁾	2,083	520	749
1938 ⁽¹⁾	2,065	678	415

(1) Chiffres de 1949 et 1938: totaux pour 110 pays.

Source: FAO

POISSON, SÉCHÉ, SALÉ OU FUMÉ:

PRODUCTION MONDIALE ET COMMERCE INTERNATIONAL TOTAL: 1938, 1948 et 1958 à 1963

(Milliers de tonnes métriques - Poids du produit)

		1938	1948	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Poisson, séché, salé ou fumé:	Production	1,245	1,344	2,770	2,699	2,692	2,702	2,795	2,985
	Exportation	776	612	606	574	554	552	549	541
	%	62	46	22	21	21	20	20	18
Merluche: (Morue et espèces apparentées, séchées, non salées)	Production	36	13	56	58	52	50	44	43
	Exportation	27	12	43	47	46	43	43	39
	%	75	92	77	81	88	86	98	91
Morues, merluches, aiglefin, etc. salés:	Production	339	287	366	345	376	399	445	(430)
	Exportation	233	173	208	184	187	190	192	195
	%	69	60	57	53	50	48	43	45
Hareng, séché ou salé:	Production	488 ⁽¹⁾	529 ⁽³⁾	895	813	785	713	748	865
	Exportation	311 ⁽¹⁾	278	155	132	100	88	90	93
	%	64	53	17	16	13	12	12	11
Sardines, anchois, etc. séchés ou salés:	Production	-	-	238	235	225	245	233	257
	Exportation	-	-	7	6	4	4	(4)	(4)
	%	-	-	3	3	2	2	2	2
Divers produits du poisson	Production	382 ⁽²⁾	284	970	1,005	990	1,040	1,075	(1,130)
	Exportation	175 ⁽²⁾	51	118	130	141	146	139	137
	%	46	18	12	13	14	14	13	12
Hareng, séché ou fumé - congelé	Production	-	231 ⁽⁴⁾	60	59	60	54	54	(55)
	Exportation	-	16	18	18	18	16	15	15
	%	-	7	30	31	30	30	28	27
Divers produits du poisson	Production	-	-	185	184	204	201	196	(205)
	Exportation	-	-	1	1	1	1	1	1
	%	-	-	1	1	5	5	5	5

(1) Y compris le hareng fumé ou fumé et congelé, de même que sardines et anchois

(2) Y compris divers produits de poissons séchés ou fumés et congelés

(3) Y compris les sardines et les anchois

(4) Y compris tout le poisson fumé

Source: FAO

POISSON, SÉCHÉ, SALÉ OU FUMÉ :

EXPORTATIONS PAR CONTINENT: 1938, 1948 et 1957-1963

(Q - milliers de tonnes métriques, V - milliers de dollars américains)

		1938 ⁽¹⁾	1948	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Grand total (137 pays)	Q	776.0 ⁽²⁾	612.4 ⁽²⁾	628.0	606.0	574.0	554.0	552.0	549.0	541.0
	V	65,593.0	159,062.0	185,590.0	178,073.0	175,530.0	182,276.0	182,946.0	189,950.0	195,362.0
Afrique (46 pays)	Q	24.8	40.0	52.0	48.0	49.0	46.0	56.0	46.0	43.0
	V	2,412.0	8,500.0	12,000.0	11,300.0	11,400.0	11,500.0	15,072.0	12,380.0	10,560.0
Amérique du Nord (27 pays)	Q	119.1 ⁽²⁾	132.4 ⁽²⁾	81.0	74.0	71.0	68.0	65.0	60.0	70.0
	V	10,609.0	39,797.0	28,382.0	26,006.0	25,566.0	25,977.0	23,612.0	23,151.0	26,905.0
Amérique du Sud (11 pays)	Q	.4	0.3	0.1	0.1	0.2	0.4	0.4	0.7	0.4
	V	23.0	71.0	28.0	46.0	49.0	73.0	85.0	121.0	62.0
Asie (24 pays)	Q	126.9	57.0	78.0	80.0	74.0	66.0	68.0	51.0	50.0
	V	12,257.0	14,000.0	23,430.0	22,900.0	23,300.0	23,050.0	22,910.0	18,820.0	19,650.0
Europe (25 pays)	Q	475.1	383.1	416.0	391.0	346.0	331.0	332.0	351.0	334.0
	V	40,263.0	96,630.0	121,170.0	114,739.0	108,393.0	113,462.0	115,327.0	128,081.0	129,950.0
Océanie	Q	.1	—	—	—	—	—	—	—	—
	V	32.0	64.0	10.0	8.0	15.0	55.0	12.0	22.0	32.0
R.S.S.	Q	—	—	1.0	13.0	34.0	43.0	31.0	40.0	44.0
	V	—	—	570.0	3,074.0	6,807.0	8,159.0	5,928.0	7,375.0	8,203.0

1) Chiffres établis pour 110 pays.

2) Y compris Terre-Neuve.

Source: FAO

POISSON, SÉCHÉ, SALÉ OU FUMÉ:

EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PAYS: 1938, 1948 et 1957 à 1963

(Q - milliers de tonnes métriques, V - milliers de dollars américains)

		1938	1948	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Canada	Q	110.5	126.0	71.3	65.8	61.5	60.2	56.2	51.9	61.9
	V	9,265.0	37,675.0	25,565.0	23,388.0	22,724.0	23,130.0	20,184.0	19,969.0	23,716.0
Iles Féroé	Q	—	32.9	38.8	38.4	29.5	32.2	31.4	42.6	41.8
	V	—	11,599.0	10,955.0	10,541.0	7,907.0	9,089.0	9,057.0	12,669.0	14,004.0
France	Q	21.0	2.5	28.7	26.5	25.1	24.9	24.3	24.6	20.6
	V	1,947.0	959.0	9,374.0	8,730.0	8,564.0	9,767.0	9,007.0	8,967.0	8,483.0
Irlande	Q	80.0	23.5	66.1	60.6	53.8	48.1	68.9	69.3	—
	V	6,153.0	7,134.0	19,184.0	17,196.0	16,250.0	14,855.0	21,905.0	22,313.0	—
Pays-Bas	Q	76.8	48.9	52.0	45.3	41.8	43.2	45.4	39.2	42.4
	V	3,954.0	10,499.0	9,228.0	8,858.0	8,962.0	9,451.0	9,856.0	10,456.0	11,097.0
Norvège	Q	110.0	169.2	155.4	149.1	134.5	112.9	74.6	83.4	78.5
	V	12,558.0	41,509.0	53,480.0	51,380.0	50,444.0	50,680.0	39,900.0	43,287.0	43,007.0
Seychelles	Q	3.4	0.8	10.2	8.4	8.9	19.0	36.4	38.1	30.2
	V	528.0	508.0	2,149.0	1,823.0	1,962.0	4,863.0	9,370.0	12,848.0	13,401.0
R.S.S.	Q	—	—	1.3	13.4	34.3	43.1	31.4	40.5	43.5
	V	—	—	570.0	3,074.0	6,807.0	8,159.0	5,928.0	7,375.0	8,203.0
Total pour les huit pays	Q	401.9	403.8	423.8	407.5	389.4	383.6	368.6	389.6	318.9
	V	34,405.0	109,883.0	130,505.0	124,990.0	123,620.0	129,994.0	125,207.0	137,884.0	121,911.0
Pourcentage du total pour le monde	Q	51.8	65.9	67.5	67.2	67.8	69.2	66.8	71.0	58.9
	V	52.5	69.1	70.3	70.2	70.4	71.3	68.4	72.6	62.4

Source: FAO

Tableau 14

POISSON, SÉCHÉ, SALÉ OU FUMÉIMPORTATIONS PAR CONTINENT - 1938, 1948 et 1957 à 1963

(Q - milliers de tonnes métriques, V - milliers de dollars américains)

		1938	1948	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Grand total (137 pays)	Q	678.6	532.0	652.0	617.0	600.0	584.0	549.0	536.0	560.0
	V	75,282.0	157,168.0	208,109.0	194,243.0	190,517.0	203,820.0	197,541.0	193,944.0	207,726.0
Afrique (46 pays)	Q	42.0	43.0	101.0	94.0	96.0	102.0	104.0	104.0	107.0
	V	4,933.0	13,025.0	40,690.0	37,850.0	40,648.0	43,980.0	44,023.0	42,580.0	39,850.0
Amérique du Nord (27 pays)	Q	80.6	82.0	82.0	82.0	85.0	83.0	72.0	74.0	81.0
	V	8,634.0	28,250.0	30,439.0	30,447.0	33,002.0	33,719.0	28,960.0	31,100.0	31,890.0
Amérique du Sud (11 pays)	Q	22.2	23.0	40.0	21.0	20.0	26.0	32.0	33.0	36.0
	V	2,460.0	12,950.0	22,410.0	10,836.0	10,532.0	14,511.0	18,728.0	17,820.0	19,490.0
Asie (24 pays)	Q	180.7	72.0	113.0	112.0	103.0	109.0	88.0	70.0	79.0
	V	19,837.0	21,270.0	35,550.0	33,750.0	31,500.0	36,800.0	28,590.0	23,865.0	28,100.0
Europe (25 pays)	Q	352.2	310.0	245.0	248.0	234.0	232.0	240.0	234.0	233.0
	V	39,287.0	81,100.0	68,060.0	71,800.0	66,220.0	69,200.0	73,740.0	73,090.0	81,575.0
Océanie (3 pays)	Q	.9	2.0	2.0	5.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
	V	131.0	573.0	780.0	1,989.0	1,449.0	1,604.0	1,573.0	1,847.0	2,073.0
U.R.S.S.	Q	—	—	69.0	55.0	53.0	28.0	9.0	17.0	20.0
	V	—	—	10,180.0	7,571.0	7,166.0	3,986.0	1,927.0	3,642.0	4,748.0

Source: FAO

POISSON, SÉCHÉ, SALÉ OU FUMÉ:IMPORTATION DES PRINCIPAUX PAYS: 1938, 1948 et 1957 à 1963

		1938	1948	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Afrique: Nigéria	Q	10.4	2.3	35.7	29.7	34.7	34.5	31.4	35.6	39.6
	V	1,829.0	1,008.0	21,678.0	19,337.0	22,215.0	22,308.0	21,258.0	20,275.0	18,012.0
Amérique du Nord: Jamaïque	Q	12.7	10.4	12.2	10.6	12.8	12.5	12.2	12.6	16.4
	V	1,364.0	3,228.0	4,382.0	3,914.0	4,752.0	4,651.0	4,768.0	5,079.0	5,309.0
États-Unis	Q	44.5	44.4	38.4	39.8	39.7	39.3	37.2	35.4	34.7
	V	4,730.0	14,823.0	13,614.0	14,338.0	15,141.0	15,994.0	14,840.0	14,774.0	14,990.0
Amérique du Sud: Brésil	Q	15.3	19.0	36.4	16.4	16.0	21.6	25.8	27.1	30.0
	V	2,282.0	11,594.0	20,491.0	8,822.0	8,795.0	12,350.0	15,861.0	14,970.0	16,817.0
Asie: Ceylan	Q	23.8	28.2	36.1	45.1	43.0	46.0	32.7	21.0	33.9
	V	4,964.0	7,940.0	15,392.0	17,020.0	16,213.0	20,238.0	12,283.0	7,345.0	11,890.0
Europe: Italie	Q	80.4	73.3	61.9	65.1	61.2	62.7	68.4	67.6	63.2
	V	9,842.0	23,174.0	21,705.0	23,497.0	22,973.0	24,674.0	26,320.0	27,944.0	30,790.0
Portugal	Q	38.1	26.7	27.9	25.7	21.3	20.4	29.3	23.8	18.8
	V	4,704.0	10,840.0	7,652.0	7,686.0	5,530.0	6,573.0	7,930.0	6,921.0	7,199.0
Espagne	Q	56.2	18.9	18.9	17.9	11.1	9.5	11.9	14.6	17.5
	V	9,058.0	9,184.0	8,207.0	7,858.0	4,426.0	3,789.0	4,412.0	5,081.0	6,301.0
Grèce	Q	16.9	22.0	16.2	17.1	17.5	15.4	16.4	15.6	17.5
	V	1,533.0	7,498.0	4,284.0	4,489.0	4,748.0	4,354.0	4,832.0	4,752.0	5,767.0
Allemagne (R.F.)	Q	61.8	95.9	12.5	14.4	14.5	17.7	17.3	18.6	20.2
	V	5,596.0	13,719.0	2,608.0	3,279.0	3,683.0	4,413.0	4,771.0	5,617.0	6,055.0

Tableau 15 (fin)

POISSON SÉCHÉ, SALÉ OU FUMÉIMPORTATION DES PRINCIPAUX PAYS: 1938, 1948 et 1957 à 1963

		1938	1948	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
I.R.S.S.	Q	--	--	69.3	55.1	52.7	28.1	8.6	16.6	20.3
	V	--	--	10,180.0	7,571.0	7,166.0	3,986.0	1,927.0	3,642.0	4,748.0
Total (11 pays)	Q	360.1	341.1	365.5	337.1	324.5	307.7	291.2	288.5	312.1
	V	45,902.0	103,008.0	130,193.0	117,811.0	115,642.0	123,330.0	119,202.0	116,400.0	127,878.0
Pourcentage du total dans le monde	Q		64.1	56.1	54.6	54.1	52.7	53.0	53.8	55.7
	V		65.5	62.6	60.7	60.7	60.5	60.3	60.0	61.6

Source: FAO

POISSON, SÉCHÉ, SALÉ OU FUMÉCOMMERCE NET PAR CONTINENT: 1938, 1948 et 1957 à 1963

(Milliers de tonnes métriques)

	1938	1948	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Afrique	- 17	- 3	- 49	- 46	- 47	- 56	- 48	- 58	- 64
Amérique du Nord	+ 38	+ 40	- 1	- 8	- 14	- 15	- 7	- 14	- 11
Amérique du Sud	- 22	- 23	- 40	- 21	- 20	- 26	- 32	- 31	- 36
Asie	- 54	- 15	- 35	- 32	- 34	- 43	- 20	- 19	- 29
Europe	+123	+ 73	+171	+143	+112	+ 99	+ 92	+117	+101
Océanie	- 1	- 2	- 2	- 5	- 4	- 4	- 4	- 4	- 4
U.R.S.S.	- -	- -	- 68	- 42	- 19	+ 15	+ 22	+ 23	+ 24

- Importations nettes
+ Exportations nettes

Source: FAO

Remarque: En 1938 et en 1948, les exportations ont dépassé les importations dans le monde du fait que l'étude n'a pas tenu compte de gros importateurs tels que l'U.R.S.S.

Tableau 17

PRODUITS DU POISSON À L'ÉTAT FRAIS, RÉFRIGÉRÉ OU CONGELÉ

EXPORTATIONS ET BALANCE COMMERCIALE NETTE PAR CONTINENT: 1938, 1948 et 1958 à 1963

(Milliers de tonnes métriques)

	1938	1948	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Afrique: Total des exportations	4.4	5.0	22.0	26.0	31.0	34.0	50.0	47.0
Balance nette	+ 2.3	+ 2.0	+ 3.0	+ 6.0	+ 4.0	- 13.0	- 17.0	- 24.0
Amérique du Nord: Total des exportations	57.8	103.0	154.0	146.0	154.0	147.0	164.0	166.0
Balance nette	- 7.5	- 25.0	-117.0	-163.0	-145.0	-137.0	-186.0	-172.0
Amérique du Sud: Total des exportations	-	2.0	18.0	31.0	21.0	24.0	27.0	30.0
Balance nette	- 1.0	+ 2.0	+ 18.0	+ 31.0	+ 20.0	+ 23.0	+ 26.0	+ 29.0
Asie: Total des exportations	33.0	23.0	165.0	203.0	225.0	236.0	289.0	301.0
Balance nette	+ 0.9	+ 4.0	+ 82.0	+117.0	+133.0	+144.0	+179.0	+174.0
Europe: Total des exportations	317.6	536.0	594.0	647.0	693.0	683.0	769.0	856.0
Balance nette	- 19.1	- 44.0	+ 38.0	+ 57.0	- 3.0	- 28.0	- 6.0	+ 8.0
Océanie: Total des exportations	2.2	3.0	3.0	4.0	4.0	3.0	3.0	3.0
Balance nette	- 2.0	- 1.0	- 8.0	- 7.0	- 12.0	- 13.0	- 12.0	- 14.0
Canada: Exportations	50.8	96.5	134.2	131.9	139.5	135.2	143.7	143.1
Balance nette	+ 42.2	+ 85.5	+124.8	+126.0	+134.0	+131.3	+136.7	+135.4
Exportations dans le monde	415.0	672.0	956.0	1,057.0	1,128.0	1,127.0	1,302.0	1,403.0

Source: FAO

Tableau 18

POISSON, SÉCHÉ, SALÉ OU FUMÉPRODUCTION ET CONSOMMATION EN EUROPE

(Milliers de tonnes métriques - Poids du produit)

		1938	1948	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Europe	Production	707	699	737	775	718	710	755	724	n.d.
	Exportations nettes	123	73	171	143	112	99	92	117	101
	Consommation	584	418	566	632	606	611	663	607	n.d.
Italie, Espagne, Portugal, Grèce	Production	29 ⁽¹⁾	32 ⁽¹⁾	150	143	132	149	185	204	n.d.
	Importations nettes	179	136	110	114	100	88	86	83	85
	Consommation	208	168	260	257	232	237	271	287	n.d.
Autres pays de l'Europe	Production	678	667	587	632	586	561	570	520	n.d.
	Exportations nettes	302	209	271	257	222	187	178	200	186
	Consommation	376	458	316	375	364	374	392	320	n.d.

Source: FAO

(1) Moins la production de l'Espagne et de la Grèce.

Tableau 19

POISSON, SÉCHÉ, SALÉ OU FUMÉCOMMERCE INTERNATIONAL ET EXPORTATIONS DU CANADA: 1938, 1948 et 1958 à 1963

(Milliers de tonnes métriques)

		1938	1948	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Poisson, séché, salé ou fumé	Total des exportations	776	612	606	574	554	552	549	541
	Exportations canadiennes	111	126	66	62	60	56	52	62
	Pourcentage	14	21	11	11	11	10	9	11
	(1)								
Merluche (morue et espèces du genre)	Total des exportations	27	12	43	47	46	43	43	49
	Exportations du Canada	-	-	-	-	-	-	-	-
	Pourcentage	-	-	-	-	-	-	-	-
Morue, merluche, aiglefin etc.	Total des exportations	233	173	208	184	187	190	192	195
	Exportations du Canada	81	82	50	49	49	45	40	48
	Pourcentage	35	47	24	27	26	24	21	25
	(1)								
Autre poisson, séché, salé ou fumé	Total des exportations	486	345	299	287	264	255	249	250
	Exportations du Canada	30	44	16	13	11	11	12	14
	Pourcentage	6	13	5	5	4	4	5	6

(1) Exportations des principaux pays exportateurs; ne s'ajoutent pas au total.

Source: FAO

Tableau 20

MORUE, MERLUCHE, AIGLEFIN, ETC.: SALÉS ET SÉCHÉS

EXPORTATIONS DANS LE MONDE ET PRINCIPAUX EXPORTATEURS: 1958 - 1963

(Q - Milliers de tonnes métriques. V - Milliers de dollars américains)

		1958	1959	1960	1961	1962	1963
Grand total des exportations	Q	208.0	184.0	187.0	190.0	192.0	195.0
	V	70,151.0	63,793.0	69,948.0	68,108.0	71,039.0	75,364.0
Canada	Q	50.1	48.5	48.8	44.8	40.1	48.2
	V	18,707.0	18,486.0	19,298.0	16,658.0	16,441.0	19,048.0
Îles Féroé	Q	26.4	21.1	23.4	23.9	32.5	34.8
	V	7,978.0	6,129.0	7,307.0	7,272.0	10,329.0	12,291.0
France	Q	25.9	24.4	24.4	23.6	24.2	20.4
	V	8,396.0	8,155.0	9,390.0	8,552.0	8,675.0	8,236.0
Allemagne	Q	9.2	7.7	9.8	17.5	13.4	14.4
	V	2,362.0	2,311.0	2,706.0	4,991.0	3,737.0	3,984.0
Islande	Q	32.9	27.5	30.5	38.1	34.1	27.6
	V	9,317.0	7,769.0	8,446.0	11,001.0	10,288.0	8,749.0
Norvège	Q	47.5	39.2	35.1	26.3	34.3	33.8
	V	18,403.0	16,061.0	17,588.0	14,040.0	16,251.0	17,003.0

Source: FAO

Tableau 21

NOMBRE DE PERSONNES EMPLOYÉES AUX OPÉRATIONS PRIMAIRES DE LA PÊCHE
PROVINCES DE L'ATLANTIQUE - PÊCHE CÔTIÈRE ET HAUTURIÈRE: 1956 - 1963

		1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Terre-Neuve	- Côtière (3)	14,348	15,769	17,653	17,751	17,697	18,125	19,205	20,631
	Hauturière (2)	608	578	557	555	594	631	612	776
	Total	14,956	16,347	18,210	18,306	18,291	18,756	19,817	21,407
Nouvelle-Écosse	- Côtière (3)	-	-	n.d.	11,053	10,753	10,525	10,278	10,676
	Hauturière (2)	-	-	n.d.	1,959	2,027	2,053	2,433	2,791
	Total	(1)	(1)	13,747	13,012	12,780	12,578	12,711	13,467
Nouveau-Brunswick	- Côtière (3)	-	-	n.d.	5,902	5,542	5,535	5,024	4,676
	Hauturière (2)	-	-	n.d.	480	633	691	1,149	1,300
	Total	(1)	(1)	6,220	6,382	6,175	6,226	6,173	5,976
Île du Prince-Édouard	- Côtière (3)	-	-	n.d.	3,165	3,152	3,342	3,267	3,254
	Hauturière (2)	-	-	n.d.	95	122	122	100	118
	Total	(1)	(1)	3,209	2,260	3,274	3,464	3,367	3,372
Québec	- Côtière (3)	-	-	n.d.	5,168	4,696	3,472	3,406	(3,294)
	Hauturière (2)	-	-	n.d.	219	293	299	380	(380)
	Total	5,290	5,578	6,172	5,387	4,989	3,771	3,786	3,674

(1) On ne dispose pas de données comparables

(2) Hommes qui font la pêche dans des bateaux de moins de 25 tonneaux bruts

Bateaux: 25 à 50 tonneaux bruts - 4 hommes

" 51 à 100 " " - 7 hommes

" 101 à 150 " " -15 hommes

" plus de 150 " " -18 hommes

(3) Données obtenues par soustraction

Source: Statistique annuelle des pêcheries du Canada

Tableau 22

NOMBRE DE PERSONNES EMPLOYÉES AUX OPÉRATIONS PRIMAIRES DE LA PÊCHE
 (1)
PROVINCES DE LA CÔTE ATLANTIQUE - PÊCHE CÔTIÈRE ET HAUTURIÈRE: 1958 - 1963

		1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Total pour la région de l'Atlantique	Côtière	-	-	n.d.	43,039	41,840	40,999	41,180	42,531
	Hauturière	-	-	n.d.	3,308	3,669	3,796	4,674	5,365
	Total	-	-	47,558	46,347	45,509	44,795	45,854	47,896
Î. du P.-É., N.-É., N.-B.	Côtière	-	-	n.d.	20,120	19,447	19,402	18,569	18,606
	Hauturière	-	-	n.d.	2,534	2,782	2,866	3,682	4,209
	Total	-	-	23,176	22,654	22,229	22,268	22,251	22,815

(1) Résumé du tableau 21

Tableau 23

TOTAL DE LA MAIN-D'OEUVRE, TOTAL DES PERSONNES QUI DÉTIENNENT UN EMPLOI, TOTAL DES PERSONNES SANS EMPLOI,EMPLOI DANS L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE: RÉGION DE L'ATLANTIQUE ET QUÉBEC 1956 - 1963

(en milliers)

		1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Total de la main-d'oeuvre:	Région de l'Atlantique	521	542	544	553	567	592	600	601
	Terre-Neuve	107	111	111	115	117	122	126	135
	Î. du P.-É., N.-É. et N.-B.	414	431	433	438	450	470	474	466
	Québec	1,615	1,675	1,730	1,752	1,796	1,812	1,842	1,892
Personnes au travail:	Région de l'Atlantique	491	499	476	493	507	526	536	544
	Terre-Neuve	100	101	91	94	96	98	104	116
	Î. du P.-É., N.-É. et N.-B.	391	398	385	399	411	428	432	428
	Québec	1,535	1,574	1,577	1,613	1,632	1,614	1,703	1,752
Personnes sans emploi:	Région de l'Atlantique	30	43	68	60	60	66	65	57
	Terre-Neuve	7	10	20	21	21	24	22	19
	Î. du P.-É., N.-É. et N.-B.	23	33	48	39	39	42	43	38
	Québec	80	101	153	138	164	168	138	141
Personnes qui font la pêche:	Région de l'Atlantique	—*	—*	41.4	41.0	40.6	41.1	42.1	44.2
	Terre-Neuve	15.0	16.3	18.2	18.3	18.3	18.8	19.8	21.4
	Î. du P.-É., N.-É. et N.-B.	—	—	23.2	22.7	22.3	22.3	22.3	22.8
	Québec	5.3	5.6	6.2	5.4	5.0	3.8	3.8	3.7
Employés qui font la pêche au regard du total de la main-d'oeuvre (pourcentage):	Région de l'Atlantique	—	—	7.6	7.4	7.2	6.9	7.0	7.4
	Terre-Neuve	14.0	14.7	16.4	15.9	15.6	15.4	15.7	15.9
	Î. du P.-É., N.-É. et N.-B.	—*	—*	5.4	5.2	5.0	4.7	4.7	4.9
	Québec	3.3	3.3	3.6	3.1	2.8	2.1	2.1	2.0

* Données comparables non disponibles

Source: Statistique des pêcheries du Canada, Bureau fédéral de la statistique.

Tableau 24

PRISES TOTALES, NOMBRE DE PÊCHEURS, PRISES PAR PÊCHEUR: TERRE-NEUVEPROVINCES MARITIMES ET QUÉBEC: 1958 - 1963

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	Moyenne 1958-1960	Moyenne 1961-1963	Changement de pourcentage
Prises: (milliers de liv.)									
Côte de l'Atlantique	1,217,974	1,330,615	1,133,522	1,205,324	1,319,641	1,385,396	1,294,037	1,303,454	+ 0.7
Terre-Neuve	446,139	534,789	546,533	484,709	527,716	560,791	509,154	524,405	+ 3.0
Maritimes	662,969	688,498	695,730	616,826	660,965	694,847	682,399	657,546	- 3.6
Québec	108,866	107,328	91,259	103,789	130,960	129,758	102,484	121,502	+ 18.6
Nombre de pêcheurs:									
Côte de l'Atlantique	47,558	46,347	45,509	44,795	45,854	47,896	46,471	46,182	- .6
Terre-Neuve	18,210	18,306	18,291	18,758	19,817	21,407	18,269	19,993	+ 9.4
Maritimes	23,176	22,654	22,229	22,268	22,251	22,815	22,686	22,445	- 1.1
Québec	6,172	5,387	4,989	3,771	3,786	3,674	5,516	3,744	- 32.1
Prises par pêcheur: (liv.)									
Côte de l'Atlantique	25,610	28,709	29,302	26,908	28,779	28,925	27,874	28,204	+ 1.3
Terre-Neuve	24,499	29,214	29,880	25,843	26,629	26,197	27,864	26,223	- 5.9
Maritimes	28,606	30,392	31,298	27,700	29,705	30,456	30,099	29,287	- 2.7
Québec	17,639	19,924	18,292	27,523	34,591	35,317	18,618	32,380	+ 73.9

Source: Prises relevées dans la statistique des pêcheries du Canada.

Tableau 25

TERRE-NEUVE, PRISES TOTALES, NOMBRE DE PÊCHEURS, PRISES PAR PÊCHEUR:1956 - 1963

		1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	Moyenne 1956- 1959	Moyenne 1960- 1963	Changement de pourcentage
Prises de toutes espèces de poissons: (1)	Total	621,585	575,825	464,027	562,219	573,775	503,079	549,341	594,961	555,914	555,289	- 0.1
	Sur les côtes	498,485	474,425	367,327	469,619	469,275	380,779	414,341	448,453	452,464	428,212	- 5.4
	Au large	123,100	101,400	96,700	92,600	104,500	122,300	135,000	146,508	103,450	127,077	+ 22.8
Pêcheurs:	Total	14,956	16,347	18,210	18,306	18,291	18,756	19,817	21,407	16,955	19,568	+ 15.4
	Sur les côtes	14,348	15,769	17,653	17,751	17,697	18,125	19,205	20,631	16,380	18,915	+ 15.5
	Au large	608	578	557	555	594	631	612	776	575	653	+ 13.6
Prises par pêcheur:	Total	41,561	35,225	25,482	30,712	31,369	26,822	27,721	27,793	33,245	28,426	- 14.5
	Sur les côtes	34,742	30,086	20,808	26,456	26,517	21,008	21,574	21,737	28,023	22,709	- 19.0
	Au large	202,467	175,433	173,608	166,846	175,925	193,819	220,558	188,799	179,588	194,775	+ 8.5

(1) Y compris les foies.

Source: Statistique des pêcheries du Canada.

VALEUR DES PRISES DE POISSONS, VALEUR DES PRISES PAR PÊCHEUR:

TERRE-NEUVE, PROVINCES MARITIMES, QUÉBEC:

1958 - 1963

		1958	1959	1960	1961	1962	1963
Valeur des prises: (en milliers de dollars)	Côte de l'Atlantique	51,153	58,435	59,763	59,005	68,373	75,791
	Terre-Neuve	11,312	14,529	15,856	14,922	17,454	20,429
	Î. du P.-É., N.-É., N.-B.	36,062	40,033	39,940	39,855	45,749	49,731
	Québec	3,779	3,873	3,967	4,228	5,170	5,631
Valeur par pêcheur:	Côte de l'Atlantique	1,076	1,261	1,313	1,317	1,491	1,582
	Terre-Neuve	621	794	867	796	881	954
	Î. du P.-É., N.-É., N.-B.	1,556	1,767	1,798	1,790	2,056	2,180
	Québec	612	719	795	1,121	1,366	1,533

Source: Statistique des pêcheries du Canada.

Tableau 27

TERRE-NEUVE: VALEUR DU POISSON PRIS, SUR LES CÔTES ET AU LARGE1957-1963

		1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Valeur du poisson débarqué (en milliers de dollars)	Pêcheur côtier ⁽¹⁾	10,926	8,600	11,949	12,904	11,311	13,362	15,725
	Pêcheur hauturier ⁽²⁾	2,746	2,712	2,580	2,952	3,611	4,092	4,704
	Total	13,672	11,312	14,529	15,856	14,922	17,454	20,429
Valeur des prises par pêcheur:	Pêcheur côtier	692	487	673	729	624	696	762
	Pêcheur hauturier	4,750	4,870	4,649	4,970	5,723	6,686	6,062
	Tous les pêcheurs	836	621	794	867	796	881	954

- (1) Valeur des prises de morue sur les côtes: Source: Ministère des pêcheries
 Valeur des mollusques et des crustacés: Source: Statistique des pêcheries du Canada
 Valeur des viscères: Source: Statistique des pêcheries du Canada
 Valeur du poisson pélagique et du poisson d'estuaire: Source: Statistique des pêcheries du Canada

- (2) Données établies par soustraction.

TERRE-NEUVE: NOMBRE DE PÊCHEURS DE MORUE SUR LA CÔTE,
DE CEUX QUI SALENT ET DE CEUX QUI VENDENT DU POISSON FRAIS

1956 - 1963

Année	Nombre de pêcheurs		Pêcheurs de morue sur la côte			
	de morues sur la côte	Autre pêcheurs sur la côte	Nombre de ceux qui salent	Nombre de ceux qui vendent frais	Nombre de ceux qui ne vendent que du poisson frais	
A	B	C	D	E	F	
1963	20,631	17,653	2,978	14,893	9,031	2,760
1962	19,205	16,523	2,682	14,255	8,371	2,263
1961	17,984	15,412	2,572	13,940	5,999	1,472
1960	17,529	15,453	2,076	13,959	6,464	1,494
1959	17,598	15,647	1,951	13,163	7,639	2,484
1958	17,578	15,611	1,967	13,266	6,463	2,345
1957	15,724	13,808	1,916	12,216	4,693	1,592
1956	14,309	12,160	2,149	10,418	4,731	1,742

Source: Colonnes A,B,C,D,E; Ministère des pêcheries
Colonnes F = B-D

Tableau 28 (fin)

<u>Pêcheurs de morue sur la côte</u>		<u>Pourcentage de pêcheurs de morue</u>			
<u>Nombre de ceux qui vendent</u>		<u>Nombre de ceux qui</u>	<u>qui ne vendent</u>		
<u>frais et qui salent</u>		<u>salent seulement</u>	<u>que frais</u>	<u>frais et qui salent</u>	<u>Qui salent seulement</u>
	G	H	a	b	c
1963	6,271	8,622	15.6	35.5	48.9
1962	6,103	8,152	13.7	36.9	49.4
1961	4,527	9,413	9.6	29.4	61.0
1960	4,970	8,989	9.7	32.2	58.1
1959	5,155	8,008	15.9	32.9	51.2
1958	4,118	9,148	15.0	26.4	58.6
1957	3,101	9,115	11.5	22.5	66.0
1956	2,989	7,429	14.3	24.6	61.1

Source: Colonne G = E-F
Colonne H = D-G

TERRE-NEUVE: PRISE MOYENNE PAR PÊCHEUR DE MORUE SUR LA CÔTE;PÊCHEURS QUI SALENT ET CEUX QUI VENDENT FRAIS

(en livres)

1957 - 1962

<u>Pêcheurs qui salent la morue</u>		<u>Pêcheurs qui vendent du poisson frais</u>	<u>Différence exprimée en pourcentage</u>
1962	18,932	25,909	+ 36.9
1961	15,555	33,106	+ 112.8
1960	21,989	34,165	+ 55.4
1959	23,518	28,997	+ 23.3
1958	14,977	26,839	+ 79.2
1957	25,009	37,444	+ 49.7
Av. 1957 - 1962	19,997	31,077	+ 55.4

Source: Selon les données fournies par le ministère des Pêcheries.

Tableau 30

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES EXPORTATIONS DE PRODUITS SALÉS SUIVANT LESCATÉGORIES - TERRE-NEUVE 1954-1964

	<u>Qualité de choix et supérieure</u>	<u>Madère</u>	<u>Qualité inférieure</u>
1954	4.3	49.2	46.5
1955	10.4	51.4	38.2
1957	4.3	53.4	42.3
1958	7.4	50.7	41.9
1959	11.1	47.0	41.9
1960	16.1	45.2	38.7
1961	16.5	40.9	42.6
1962	13.3	41.9	44.8
1963	20.2	46.5	33.3
1964	17.5	41.1	31.4

Remarque: A l'exclusion des expéditions vers le Canada continental.

Source: Direction de l'inspection, ministère des Pêcheries, Saint-Jean.

DOCUMENTATION DE RÉFÉRENCETERRE-NEUVE

Black, W.A., Competitive and Marketing Aspects of the Labrador Floater Cod Fishery, bulletin géographique n° 17, ministère des Mines et des Relevés techniques, Ottawa, 1962.

Black, W.A., The Labrador Floater Cod Fishery, Annals of the Association of American Geographers, vol. 50, n° 3, 1960.

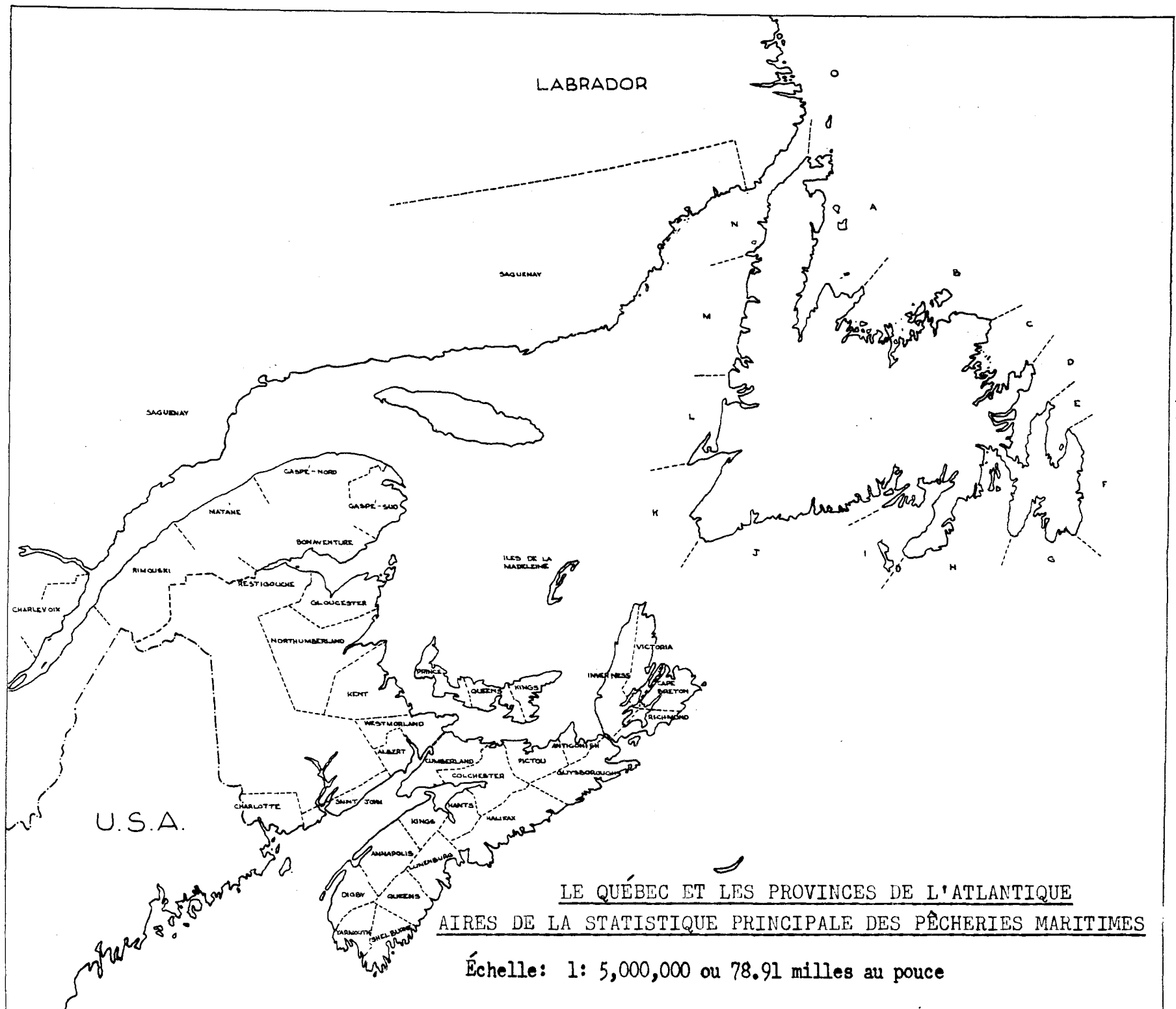
Conboy, A.R., Processing Salt Cod: Management and Costs, ministère des Pêcheries (Ottawa), 1960.

Copes, Parzival, Government Assistance, Productivity and Income in the Fishing Industry of Newfoundland, communications présentées lors de la réunion annuelle de l'Association canadienne des sciences politiques, Charlottetown, juin 1964.

Cormier, M.-C., Evans, G., et Randell, G., Report on the Need for Credit in the Primary Fisheries of Newfoundland, étude inédite préparée à l'intention du Comité de contrôle sur le développement des pêcheries, novembre 1963.

Found, H.R., Production and Processing of Cod in Rural Communities, étude inédite rédigée à l'intention du Comité de contrôle sur le développement des pêcheries, Terre-Neuve, octobre 1963.

Local Leadership in Rural Newfoundland, par l'Institut de la recherche économique et sociale, Université Memorial de Terre-Neuve, 1963, étude préparée pour le compte de l'A.R.D.A., 1963.



Molson, C.R., An Assessment of the Resource Inventory in Newfoundland Waters, étude inédite rédigée à l'intention du Comité de contrôle sur le développement des pêcheries, Terre-Neuve, décembre 1963.

Newfoundland Fisheries Commission: Report to the Government of Newfoundland, Saint-Jean, 1963.

Newfoundland Fisheries Conference: Procès-verbaux, Saint-Jean, 1962.

Newfoundland Fisheries Development Committee Report, Saint-Jean, 1953.

National Fisheries Development: A Presentation to the Government of Canada by the Government of Newfoundland, Saint-Jean, 1963.

Newfoundland Salt Fish Marketing Report, Hedlin-Menzies, rapport préparé à l'intention de l'A.R.D.A., 6 décembre 1963.

Pike, A.P., Employment and Earning Opportunities - A Preliminary Report, rapport préparé à l'intention de l'A.R.D.A., janvier 1964.

A report on the A.R.D.A. Study Region in North Eastern Newfoundland, Hunting Survey Corporation Ltd., rapport préparé à l'intention de l'A.R.D.A., janvier 1964.

Wise, T.F., Budgets, Credits and Skills Survey of Rural Fishermen, entreprise n° 14045 pour l'A.R.D.A. (n° révisé 1922), Université Memorial de Terre-Neuve, Institut de la recherche économique et sociale, Saint-Jean, 1964.

Young, O.C., Controlled Temperature Processing and Holding Facilities for Perishable Products in Newfoundland, rapport préparé à l'intention de l'A.R.D.A., janvier 1964.

GÉNÉRALITÉS

Agricultural Marketing Boards, rapport de la sixième séance annuelle d'étude, Société canadienne de l'économie agricole, Université de la Saskatchewan, Saskatoon, juin 1961.

Documentation de base, Conférence fédérale-provinciale sur le développement des pêches, ministère des Pêcheries, Ottawa, janvier 1964.

Bates, Stewart, Competition of Canadian and Newfoundland Fisheries, série de publications économiques n° 2, Commission du poisson salé, Halifax, avril 1941.

Bates, Stewart, Report on Canadian Atlantic Sea Fishery, Commission royale d'enquête sur la mise en valeur et le réaménagement de la province, Halifax, 1944.

Bérubé, Louis, Coup d'oeil sur les Pêcheries de Québec, École supérieure des Pêcheries, Ste-Anne-de-la-Pocatière, 1941.

Mémoire concernant un programme national de développement des pêches, présenté lors de la conférence fédérale-provinciale sur le développement des pêches par le Conseil des pêches du Canada, Ottawa, janvier 1964.

Canadian Salt Fish Trade Mission - 1962 Summary, rapport confidentiel inédit, ministère du Commerce, Ottawa 1962.

Les pêches commerciales du Canada, étude préparée pour la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, Ottawa, 1956.

Confidential Report, Canadian Frozen Fish Trade Mission to Europe, octobre 1962, Division des pêches, Direction de l'agriculture et des pêches, ministère du Commerce, Ottawa, janvier 1963.

Crutchfield, J.A., The Role of Fisheries in the Canadian Economy, documentation de base préparée en vue de la Conférence relative aux ressources de l'avenir, vol. 2, Ottawa, 1961.

Dunbain, M.I. et Walker, W.E., Marketing Boards Under Provincial Corporative Organization, ministère fédéral de l'Agriculture, Service de commercialisation, Division de l'économie, Ottawa, juillet 1957.

Objectifs économiques du Canada pour 1970, premier exposé annuel, Conseil économique du Canada, Ottawa, décembre 1964.

Commercialisation du poisson en Europe occidentale depuis 1950, Organisme de la productivité en Europe, Organisation européenne de coopération économique, Paris, 1957.

Ligne de conduite en matière de pêches en Europe occidentale et en Amérique du Nord, Organisation européenne de coopération économique, Paris, 1960.

Gerhardsen, G.M., Salted Cod and Related Species, F.A.O., étude sur les pêches, n° 1, Washington, 1949.

Innis, H.A., The Cod Fisheries, The History of an International Economy, University of Toronto Press, 1954.

Jean, Y., La Morue du Golfe St -Laurent, Actualités marines, vol. 4, n° 1, ministère des Pêcheries, Province de Québec, avril 1960.

MacKenzie, W.C., The Demand Outlook for the Canadian Fisheries, documentation de base, conférence sur les ressources de l'avenir, vol. 2, pages 759-774.

A Preview of Markets for Atlantic Cod, With Particular Reference to Salt Cod, Division des pêches, Direction de l'Agriculture et des pêches, ministère du Commerce, Ottawa, décembre 1963.

The Portugese Cod Industry Corporative Organization, F.A.O.,
bulletin sur les pêches, vol. 4, n° 6, Rome 1951.

Rapport du Comité d'enquête sur la Loi de l'assurance-chômage, Ottawa,
novembre 1962.

Rapport de la Commission royale d'enquêtes sur les banques et les
finances, Ottawa, 1964.

Rapport de la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix des
produits alimentaires, Ottawa, 1960.

Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'industrie des fruits
récoltés sur les arbres en Colombie-Britannique, 1958.

Rapport du sous-comité de l'organisation de la commercialisation des
produits de la pêche en eau douce, rapport soumis au Comité fédéral-provincial des
pêches des provinces des Prairies en matière d'organisation de la commercialisation
des produits de la pêche en eau douce, Ottawa, octobre 1964.

Review of Salted Fish Production and the European Markets, Hawes &
Company (London) Ltd., Rapport annuel.

Wallace, F.W., The Roving Fisherman, The Canadian Fisherman, Gardenvale
(Québec), 1954.

DONNÉES STATISTIQUES

Rapports annuels de l'Office de soutien des prix des produits de la
pêche, 1948-1964.

Statistique des pêcheries du Canada, 1953-1961, B.F.S., Ottawa.

Rapports annuels de l'Office des pêches de Terre-Neuve, 1936-1949.

Pêcheries commerciales, ministère de l'Industrie et du Commerce, Bureau
de la statistique de Québec, 1961-1962.

Pêcheries maritimes, 1958-1960, ministère de l'Industrie et du Commerce,
Bureau de la statistique de Québec, mars 1962.

Rapport général du ministère des Pêcheries de la Province de Québec,
1953-1954.

Commerce canadien d'exportation, 1924 - 1964, B.F.S., Ottawa.

Annuaire statistique des pêcheries, vol. 17, produits de la pêche,
F.A.O., Rome, 1963.